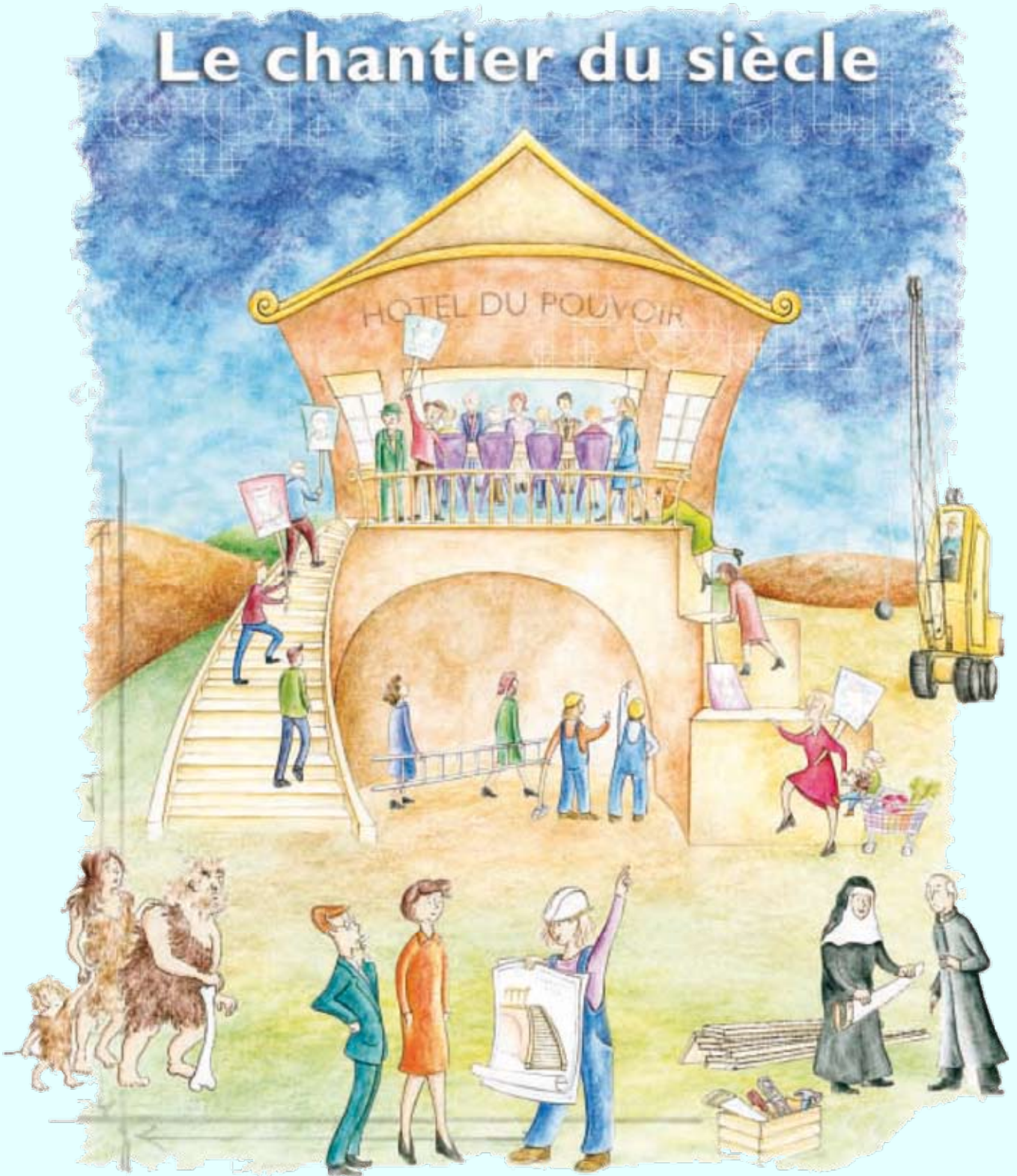


L'ÉGALITÉ POLITIQUE DES FEMMES

## Le chantier du siècle



N°15 Octobre-Décembre 2007

ISSN 1112-6108

**Dossier:** Projet CiDDEF*ij* -



«Femmes et politique en algérie»



# sommaire

P.02 > 05

## EVÉNEMENT

**P. 2 VISITE DE LA PREMIÈRE DAME D'ALLEMAGNE AU CIDDEF.  
SON EXCELLENCE MADAME EVA LUISE KÖHLER**

P.07 > 67

## DOSSIER



**P. 7 CONTRIBUTION DE SON EXCELLENCE ROBERT S.FORD  
AMBASSADEUR DES ETATS UNIS D'AMÉRIQUE EN ALGÉRIE**

**P. 8 A PROPOS DE L'INITIATIVE DE PARTENARIAT AU MOYEN ORIENT  
MEPI**

**P. 9 LE MEPI EN ALGÉRIE**

**P. 10 RÔLE DES FEMMES DANS LE PROCESSUS DE RÉFORME AU MOYEN-  
ORIENT ET EN AFRIQUE DU NORD**

**P. 12 PRÉSENTATION PROJET CIDDEF-MEPI 2006-2007  
«FEMMES ET POLITIQUE EN ALGÉRIE»  
QUESTIONNAIRE ADRESSÉ AUX PARTIS POLITIQUES**

## CONFÉRENCES

**P. 14 PLACE DE LA FEMME DANS LA SOCIÉTÉ ET LE DROIT**

**P. 18 DÉBAT ENTRE LES PARTIS POLITIQUES ET LA SOCIÉTÉ CIVILE AU FORUM  
DE LA RADIO NATIONALE CHAÎNE III.**

**P. 21 FAMILLE, LE CODE DE LA FAMILLE ET LA VIOLENCE À L'ENCONTRE DES  
FEMMES**

**P. 25 LE TRAVAIL ET LA SANTÉ DES FEMMES**

**P. 29 PARTICIPATION POLITIQUE DES FEMMES**

**P. 32 EVALUATION DU PROJET  
«CAMPAGNE DE SENSIBILISATION AUTOUR DES PROPOSITIONS DES PARTIS PO-  
LITIQUES CONCERNANT LES QUESTIONS FÉMININES» RÔLE DES FEMMES DANS  
LE PROCESSUS DE RÉFORME AU MOYEN-ORIENT ET EN AFRIQUE DU NORD**

## CONTRIBUTIONS

**P. 34 LES ALGÉRIENNES DANS LE CHAMP POLITIQUE  
SONT-ELLES POLITISÉES OU POLITIQUES?**

**P. 36 LA PARTICIPATION POLITIQUE DES FEMMES  
ET LEUR PRÉSENCE DANS LA HAUTE INSTANCE DE DÉCISION**

**P. 42 LE POUVOIR DE SUFFRAGE ET SON IMPACT SUR LES ÉLECTIONS LÉGIS-  
LATIVES DU 17 MAI 2007.**

**P. 52 الانتخابات التشريعية الجزائرية انتخابات استقرار... أم ركود ؟**

# Edito

Dans la majorité des pays, notamment arabes, l'espace politique est largement dominé par les hommes, voir dans certains, totalement investi par eux. Comment, pourtant ignorer un des principes fondamentaux de la démocratie consacré par la Constitution Algérienne dans l'article 51 dans les termes suivants: «L'égal accès aux fonctions et aux emplois au sein de l'état est garanti à tous les citoyens, sans autres conditions...»

C'est sur ce principe, qui n'existe que dans la forme, que le CIDDEF a défini les priorités de son projet en collaboration avec le MEPI en accordant une attention toute particulière à la participation des femmes à la vie politique et cela à tous les niveaux de décision.

Les objectifs de cette campagne de sensibilisation sont nombreux, mais ce qui nous semble être d'une nécessité impérieuse c'est de créer les conditions d'une réelle participation des femmes à la gestion de la cité dans tous les domaines : politique, économique et social. Aller au delà des intentions, il faut passer aux actes, informer les femmes sur leur droit, les inciter à s'intéresser à la vie politique et à ses enjeux, à s'inscrire sur les listes électorales, voter et voter pour d'autres femmes, se porter candidate, se former, travailler... Pour favoriser la participation politique des femmes et consolider ainsi la démocratie en Algérie.

Le CIDDEF préconise des actions concertées, qui s'inscrivent dans une démarche méthodologique, qui seront dotées de moyens à la mesure du défi.

Les Lois sont votées pour être appliquées et seront suivies par des mesures d'actions positives en faveur du quota à terme et de la parité à long terme. Il est impératif qu'une loi intérieure pour mettre les partis politiques dans l'entière obligation d'ouvrir le champ de la pratique politique aux femmes.

Nous préconisons un débat National sur le mode de scrutin, accepter que certains modes de scrutin puissent changer en politique, comme d'autres ont changé sur le plan privé depuis 45 ans; afin de faire évoluer le droit électoral dans le respect de la Constitution, des conventions et traités ratifiés par l'Algérie (CEDAW – BEIJING...).

Enfin nous proposons la mise en place de mécanismes de contrôle du respect du principe d'égalité par la nomination d'un médiateur ou la création d'un observatoire de l'égalité.

Contrairement à leurs frères, peu de femmes ont rêvé ou se sont imaginées, dans leur tendre enfance, présidente, générale ou chef du gouvernement, nous devons créer ces réussites car au-delà de leurs succès, elles assureront aussi la fonction de modèle. C'est en effet lorsque le débat et les décisions seront prises à deux que la société Algérienne progressera ■

**Nadia Aït-Zaï  
Directrice du CIDDEF**



Revue du Centre de l'Association.  
M'Barek Aït Menguellat.  
Agrément n°841 du 04/07/1990  
délivré par la wilaya de Tizi-Ouzou

N°15 - Trimestre 4  
Octobre-Décembre 2007  
La revue du CIDDEF rejoint plus  
de 5 000 lecteurs chaque trimestre.

Publié par le Centre d'Information et de  
Documentation sur les Droits de l'Enfant  
et de la Femme  
1, rue Alfred Letelier - Sacré coeur - Alger  
Tél. / Fax: (213) 21 74 34 47  
contact@ciddef-dz.com  
ciddefenfant@yahoo.fr  
Site web: www.ciddef-dz.com

PRODUCTION  
Conception:  
nbenhebouche@gmail.com  
Impression:  
Imprimerie Ed-Diwan  
Flashage:  
Espace Numérique

# EVÉNEMENT



# Visite de la première dame d'Allemagne au CIDDEF **Son Excellence Madame Eva Luise Köhler**



## Visite en Algérie de la première dame Madame Eva Luise Köhler au CIDDEF



**Dans le cadre de la visite d'Etat de quatre jours qu'effectue depuis dimanche le président de la République fédérale d'Allemagne, Horst Köhler, à l'invitation du président de la République, Abdelaziz Bouteflika. Le lundi 12 Novembre 2007, la première Dame d'Allemagne, Mme Eva Luise Köhler a visité à Alger, le centre d'Information et de Documentation sur les Droits de l'Enfant et de la Femme (CIDDEF).**

comme objectif principal la promotion et la vulgarisation des droits de l'enfant et de la femme qui sont intimement liés. Les informations y afférentes sont proposées par le CIDDEF dans un fond documentaire qui se constitue d'ouvrages, d'études, de revues et de nombreux travaux de recherche. Il est ouvert aux chercheurs, aux étudiants et à toutes les personnes soucieuses des problèmes de l'enfant et de femme.

A cet occasion, Mme Köhler a échangé des propos très joyeux avec les enfants qui sont venus comme à l'accoutumée s'adonner aux travaux de dessin, de jeux interactifs relatifs à leurs droits.

Mme Köhler s'est félicitée de cette rencontre avec les enfants et notamment de l'intérêt qu'accorde la société civile à la connaissance, à la vulgarisation des droits de l'enfant et les efforts accomplis pour la promotion de cette catégorie de la population la plus fragile de la société.

Après les enfants, Mme Köhler a rejoint un panel de femmes représentant les associations féminines pour s'enquérir de leurs difficultés à faire promouvoir leurs droits occultés ou souvent bafoués par les hommes. Après un bref rappel des activités du CIDDEF organisées dans ce sillage envers les femmes, notamment les séries de conférences et séminaires, des campagnes de sensibilisation et de vulgarisation pour la participation politique, sans oublier l'assistance juridique et psychologique qui sont offertes aux femmes qui en ressentent la nécessité. La parole fut donnée ensuite aux représentantes des associations.

- Intervention de Mme Malika Rémaoun.
- Intervention de Mme Imene Hayef.
- Intervention de Mme Karadja.
- Intervention de Mme Baya Zitoune Femmes Rurales...

Suite page 6

Mme Köhler a été reçue à son arrivée au CIDDEF, par Mme Nadia Ait Zai directrice du Centre, en compagnie de M. Amar Tou Ministre de la Santé, de la Population et de la Réforme Hospitalière. Elle était accompagnée par Mme Souad Bendjaballah Ministre Déléguée chargée de la recherche scientifique.

Mme Köhler s'est rendue aussitôt à la salle informatique réservée aux enfants où elle a reçu des explications sur le fonctionnement du CIDDEF, cet organisme de création récente, qui ne date que de 2002 a su comment s'assigner

de d'Allemagne le 12 Novembre 2007

### Intervention de Madame Remaoun, présidente de l'Association Féminine pour l'Epanouissement de la Personne et l'Exercice de la Citoyenneté - Oran.

Madame, je tiens d'abord au nom des militantes de l'AFEPEC à vous souhaiter la bienvenue dans notre pays. Nous nous félicitons de cette rencontre entre vous et les représentantes du mouvement des droits des femmes et espérons que l'échange entre nous soit fructueux.

L'AFEPEC qui mène son action sur le terrain depuis le 8 mars 1989 a initié, depuis 2003, un certain nombre de projets en faveur de la citoyenneté des femmes dont les plus importants sont:

- \* L'ouverture d'un Centre des droits des femmes visant le renforcement des capacités des femmes et leur autonomie à travers des guichets de consultations juridiques et psychologiques (écoute, conseils, suivi, orientation, et accompagnement), des ateliers d'alphabétisation juridique, des ateliers d'initiation artistique, des rencontres de sensibilisation, des conférences, des activités culturelles,....

Ce Centre est organisé en deux espaces: un espace dans un quartier populaire et cible les femmes de ce quartier (analphabètes, vivant des conditions très difficiles,...) et un espace au niveau du siège de l'association. Aujourd'hui des femmes bénéficiaires de ce Centre sont devenues à leur tour des actrices de la citoyenneté des femmes notamment dans le quartier populaire où un noyau d'une dizaine de femmes constitue un relais.

- \* La contribution à l'émergence d'un mouvement de jeunes actrices et acteurs de la citoyenneté et de la diffusion de la culture égalitaire. Ainsi, en 2003/2004, l'AFEPEC a organisé une action de formation «**Exercice de la citoyenneté des femmes**» pour une quarantaine de jeunes filles de plusieurs associations d'horizons divers.



En Avril 2006, l'AFEPEC en partenariat avec l'Espace Citoyen d'Oran, a initié une Université Populaire de la Citoyenneté visant la formation de jeunes actrices et acteurs de la Citoyenneté. Aujourd'hui, un des résultats concrets et prometteurs de cette Université est qu'il existe un Collectif Jeunes et Citoyenneté d'Oran, constitué par une cinquantaine de jeunes filles et garçons déterminés à s'engager dans les luttes menées localement en faveur des femmes et la sensibilisation. Ainsi, le riche et important programme des 16 jours de lutte contre les violences faites aux femmes, en cours de préparation et prévu du 25 novembre au 10 décembre, est mené en partenariat par l'AFEPEC et ce Collectif ■

EVÉNEMENT

## Intervention de Madame Imane Hayef, du collectif Maghreb Egalité 95

Depuis près d'une quinzaine d'années le Collectif Maghreb Egalité - réseau de femmes du Maghreb constitué de quelques associations et de femmes universitaires - à travers ses différents travaux, a donné la priorité à la question de l'égalité des droits dans la famille en produisant des analyses approfondies et spécifiques sur les législations inégalitaires qui minorent les femmes dans trois pays du Maghreb central, considérant, en effet, cette question comme un enjeu majeur et prioritaire.

**L**e plaidoyer pour l'Égalité dans le «Dalil» (du CME 95, publié en 2003) et les autres travaux qui le complètent: Violations flagrantes des droits et violences à l'égard des femmes au Maghreb. Les Maghrébines entre la violence symbolique et la violence physique, Sondage sur le degré d'adhésion aux valeurs égalitaires au sein de la population Algérienne, Auto-portrait d'un mouvement : Les femmes pour l'égalité au Maghreb, Le travail des Maghrébines l'autre enjeu, ont servi et contribué, entre autres, au débat sur les droits des femmes dans la famille au Maghreb. Mais le CME n'a jamais perdu de vue le fait que l'égalité juridique n'est pas la fin des inégalités entre les femmes et les hommes et que les discriminations des femmes dans la vie sociale et économique continuent, malgré l'égalité consacrée dans les textes relatifs aux droits économiques et sociaux. A cet effet, la situation économique et sociale des algériennes et même des Maghrébines, reste un enjeu essentiel, un autre enjeu de la décennie prochaine. Comme dans plusieurs régions du monde, l'Algérie est traversée par de grands mouvements de transition démographique, et technologique, par la mondialisation et la globalisation des marchés. Mais à la différence de bien d'autres régions, la position des femmes dans l'espace économique, demeure encore à conquérir.

Si le nombre de femmes qui travaille augmente en passant de 316.630 en 1989 à 1.497.000 en 2006 (chiffres de l'Office National des Statistiques) et que des femmes émergent dans des postes de décision ou dans la vie politique (Parlement), il n'en demeure pas moins que, pour un pays qui possède l'une des populations actives la plus instruite dans la région MENA, le taux d'activité demeure relativement faible comparativement à d'autres pays similaires.

Plusieurs facteurs déterminent la position des femmes dans la sphère économique marchande et leur place dans le marché du travail.

La transition démographique, l'éducation, le cadre juridique, les conjonctures et les mutations économiques et sociales ont pu parfois constituer de véritables opportunités à une plus grande insertion des femmes dans l'activité marchande, mais aussi d'inévitables contraintes tendant à la précariser.

Les grandes avancées en matière d'éducation, de droits économiques et sociaux et de maîtrise par les femmes de leur fécondité, en Algérie, ont indéniablement favorisé l'accès des femmes au marché du travail. Cependant, plusieurs évaluations et études montrent que la participation des algériennes à la population active demeure une des plus faibles participations au marché du travail dans le monde, y compris dans la région MENA.

Or, à l'ère de la généralisation des rapports marchands, le pouvoir économique des femmes et leur autonomie sont plus que jamais tributaires du travail rémunéré.

Cette question interpelle beaucoup le mouvement des femmes aujourd'hui, car dans cette phase d'embellie financière que connaît l'Algérie, il est plus que jamais opportun et urgent de travailler vite à faire en sorte que les chances d'accès à un emploi dans le secteur formel soient égales entre hommes et femmes et augmenter ainsi les chances pour les femmes d'accéder à un revenu qui, malgré tout, constitue un véritable outil de négociation de leur émancipation au sein de la sphère privée (famille)■

Suite de la page 4

... Comme il est de tradition en Algérie, Madame Aït-Zaï directrice du CIDDEF remet un cadeau, confectionné par deux artisans Algériens, à Madame Köhler qui a déclaré être ravi de sa visite en Algérie en signant le livre d'or du CIDDEF. Ce rendez-vous était l'occasion pour Mme Köhler de mieux connaître la situation de la femme Algérienne en termes de droits et de défis qu'elle doit encore relever à l'avenir. Mme Köhler a affirmé que la femme Allemande comme la femme Algérienne, lutte aussi pour faire promouvoir ses droits.

Mme Köhler se trouve en Algérie dans le cadre de la visite d'Etat de quatre jours qu'effectue depuis dimanche 12 Novembre 2007, le président de la République Fédérale d'Allemagne, M. Horst Köhler sur l'invitation du Président de la République M. Abdelaziz Bouteflika pour la création d'un consortium Algéro-Allemand pour la réalisation d'une centrale à énergie solaire à Adrar au Sud et la signature d'un accord fiscal sur la non imposition pour encourager les investissements Allemands en Algérie.

Dans sa tournée Africaine, le Président Köhler, où Alger constitue la première escale, a coprésidé avec Abdelaziz Bouteflika les travaux de la 9ème session du forum pour le partenariat avec l'Afrique en tant que président du G8■



## Contribution de Son Excellence Robert S. Ford Ambassadeur des Etats-Unis d'Amérique en Algérie

Il va sans dire que dans une année qui fut très riche en échéances électorales, un projet impliquant les femmes et la politique était une idée très judicieuse. Le projet du CIDDEF (Centre d'Information et de Documentation sur les Droits de l'Enfant et de la Femme), piloté par Mme Nadia Ait Zai s'inscrit justement dans cette logique. A travers des rencontres avec les partis politiques, incluant également la presse et d'autres associations et organismes nationaux tels que la radio nationale par exemple, le CIDDEF a réussi à produire une étude très intéressante.

Les différentes contributions et articles de ce numéro, spécialement dédié au projet avec l'Initiative de Partenariat au Moyen Orient (MEPI), montrent bien que la femme Algérienne n'est plus absente de la sphère politique. Cela constitue en soi une véritable avancée, mais il n'en demeure pas moins comme le diront pratiquement tous les chefs de partis politiques que: «la présence des femmes au sein du parti est non seulement souhaitée mais vivement encouragée.» Au-delà de jauger la participation des femmes en politique, l'une des thématiques de ce projet était également comment encourager les femmes à investir le champ politique.

L'Ambassade des Etats-Unis d'Amérique à Alger à été la courroie de transmission entre le CIDDEF et le MEPI. Nous avons tous travaillé ensemble afin que ce projet voie le jour, et soit une étape importante dans la vie des partis politiques, et des femmes qui exercent en politique. Car ce sont elles qui représentent une vraie force au sein de la société algérienne.

L'Initiative de Partenariat au Moyen Orient (MEPI) est une initiative présidentielle américaine, créée en 2002, dont l'objectif principal est de soutenir les efforts de réformes émanant des citoyens sur quatre piliers principaux : l'économie, la politique, l'enseignement et l'émancipation de la femme. Relevant du Bureau des Affaires du Proche Orient au Département d'Etat, le MEPI œuvre principalement à travers ses antennes régionales à Abou Dhabi et à Tunis. Au delà des relations bilatérales existantes entre les différents pays de la région Moyen-Orient/Afrique du Nord, le MEPI se présente comme un outil diplomatique exceptionnel car il favorise non seulement un grand nombre d'avancées dans les domaines économique et politique, mais il permet aussi de tisser des liens entre les peuples, et c'est là que réside toute la magie de la diplomatie.

Depuis sa création, le MEPI a consacré plus de 430 millions de dollars américains au profit de plus de 350 projets, et ce dans 17 pays différents.

En Algérie, le MEPI a entrepris une série de programmes incluant les femmes d'affaires du secteur privé et du secteur public, des cadres du Ministère de la Justice, ainsi que du Ministère de l'Education Nationale, des parlementaires, des journalistes, des avocats, des hommes d'affaires, les professeurs et sans oublier l'une des plus grandes richesses de l'Algérie : les étudiants. En effet, assister les jeunes et les femmes à avancer que cela soit sur le plan social ou économique est l'un des modestes objectifs du MEPI.

Je souhaite une bonne continuation au CIDDEF et beaucoup de courage à toutes les ONG et à tous les organismes étatiques qui œuvrent chaque jour pour que l'Algérie avance.

Amicalement votre,  
**Robert S. Ford**  
Ambassadeur des Etats-Unis d'Amérique en Algérie





## A propos de l'initiative de Partenariat au Moyen Orient **MEPI**

L'Initiative de partenariat avec le Moyen-Orient (MEPI) est une initiative présidentielle fondée afin de soutenir les efforts de réformes économiques, politiques, et éducatives entrepris dans la région du Moyen Orient et d'offrir des perspectives d'avenir pour toutes les populations de la région, notamment les femmes et les jeunes. L'Initiative vise à lier le secteur des affaires privées, les organisations non gouvernementales, les sociétés civiles, et les gouvernements arabes, américains, et internationaux afin de développer des politiques et des programmes innovateurs qui soutiennent les réformes dans la région. Comme l'a déjà soutenu le Président dans son discours du 6 novembre 2003 au siège de la National Endowment for Democracy, les Etats-Unis d'Amérique ont adopté une nouvelle politique, une stratégie avancée dans le domaine de la liberté dans la région du Moyen Orient.

Le MEPI représente la principale politique diplomatique de l'administration et le développement des outils programmatiques afin de soutenir cette nouvelle initiative américaine.

### Le MEPI se concentre sur le développement de quatre principaux piliers:

L'économie, la politique, l'enseignement, et l'émancipation de la femme. Dans le domaine économique, la politique et les programmes du MEPI renforcent la croissance de l'économie et de l'emploi illustré par l'expansion du secteur privé et de l'esprit d'entreprise à l'échelle régionale. Dans le domaine politique, le MEPI soutient le développement d'un espace public élargi afin de permettre aux voix démocratiques de s'exprimer sur le processus politique et de faire leur choix de gouvernance selon les principes de l'Etat de droit. Dans le domaine éducatif, le MEPI soutient les systèmes éducatifs qui permettent aux populations et notamment les femmes d'acquérir la connaissance et les compétences nécessaires pour faire face aux défis dans le monde de l'économie d'aujourd'hui et améliorer leur qualité de vie. Finalement, dans le domaine de l'émancipation de la femme, le MEPI œuvre pour des systèmes économiques, politiques, et parmi les activités qui sont dirigées sous les auspices du MEPI, on compte: le lancement de la formation de l'esprit d'entreprise dans le Moyen Orient aux Etats-Unis d'Amérique (le pilier économique), la création de l'institut de justice du Moyen Orient et des écoles de campagnes régionales pour femmes candidates (le pilier politique), 'Les Ecoles de Partenariats' offrant des alternatives créatives et innovatrices pour un enseignement de qualité pour les enfants et servant comme modèles aux gouvernements engagés dans la construction des écoles dans l'avenir (pilier éducatif), et des stages dans la micro entreprise et dans les affaires pour femme (pilier de l'émancipation de la femme).

A ce jour, le Congrès Américain a octroyé une somme avoisinant les 300 millions de dollars afin de financer le MEPI sur une période de quatre années fiscales. Ce financement du MEPI est accompagné par une assistance économique bilatérale qui est apportée annuellement au Moyen Orient.

Le Sous-secrétaire d'Etat est le Coordinateur du MEPI. Le Bureau de l'initiative de partenariat affilié au Bureau des affaires du Proche Orient auprès du Département d'Etat gère la politique et les programmes du MEPI et travaille en étroite collaboration avec des agences du gouvernement des Etats-Unis d'Amérique. Œuvrant à travers ses bureaux régionaux à Abou Dhabi et Tunis le MEPI finance des programmes qui aident à mettre en place les pierres angulaires pour un changement démocratique. En cinq ans, MEPI a alloué plus de 430 millions de dollars au profit de plus de 350 projets dans 17 pays et territoires.

### Bureau Régional de Tunis (RO de Tunis)

Hébergé au sein de l'Ambassade des Etats Unis à Tunis, le Bureau Régional de Tunis gère les programmes MEPI en Algérie, en Egypte, au Liban, au Maroc et en Tunisie, totalisant plus de 50 millions de dollars par an, destinés au financement des programmes.

### Le MEPI et d'autres Efforts de Réformes

MEPI fait partie d'autres efforts de réformes déployés dans la région. Tandis que le MEPI est un programme bilatéral des Etats Unis qui répond aux défis démocratique, économique, éducatif et en matière d'égalité des sexes, l'Initiative Elargie du G8 pour le Moyen Orient et l'Afrique du Nord (BMENA) est un programme multilatéral séparé entrepris par le Groupe des 8 nations les plus industrialisées (G8). Lancé au cours du Sommet de Sea Island abrité par les Etats Unis en 2004, le BMENA appuie plusieurs initiatives de réformes, tel que le Forum pour le Futur et la Fondation pour le Futur. Même si le MEPI demeure une initiative présidentielle des Etats Unis gérée par le Département d'Etat, il n'en travaille pas moins davantage à développer et à appuyer le BMENA et d'autres initiatives de réforme, ce qui, à son tour, aide à réaliser les buts du MEPI.





# Programmes du MEPI en Algérie

Ci-après une liste des programmes en cours et achevés en Algérie avec, entre parenthèses, le pilier de réforme MEPI.

## Programmes en cours

Les programmes suivants sont spécifiques à l'Algérie (sauf indication contraire). [Les piliers de réforme MEPI sont entre parenthèses].

### ABA

**Enquête judiciaire de base [Démocratie]** – L'Association Juridique Américaine (ABA) est sur le point de finaliser une enquête de base sur le système judiciaire dans le cadre d'un programme bilatéral avec le Ministère Algérien de la Justice, l'Institut de formation judiciaire et l'Association Juridique Américaine pour aider au développement de la programmation future.

### ASP Boudiaf

**Agir pour le Développement Social** – Ce projet est destiné à renforcer les capacités des ONG locales actives dans le domaine des réformes démocratiques en leur assurant des programmes de formation et des consultations spécifiques. Ce programme servira aussi à mettre en place des réseaux entre les ONG locales et les autres acteurs de la société civile, des agences gouvernementales, et de la communauté des affaires. La composante principale du programme comprend une formation en gestion et en techniques financières pour les responsables de 40 ONG travaillant dans les domaines des droits de l'homme et de la femme, et des activités des jeunes, avec un suivi en termes de consultations auprès de 10 ONG pour assurer leur efficacité sur leur lieu de travail.

### CARE

**Cercle pour l'Action et la Réflexion autour de l'Entreprise (CARE):** Sessions de formation pour les décideurs algériens sur les principes de la réforme économique et le marché mondial [Economie] – Cette subvention est prévue pour favoriser la compréhension et appuyer la réforme économique auprès des intervenants en tant que médiateurs dans la perception publique de la réforme économique. Ce projet comprend des séminaires, conduits par un économiste du Fonds Monétaire International ou de la Banque Mondiale, qui couvrent les principes de l'économie de marché, la mondialisation et le commerce en mettant l'accent sur les coûts de l'ouverture de l'économie algérienne.

### CENTRE D'INFORMATION ET DE DOCUMENTATION SUR LES DROITS DE L'ENFANT ET DE LA FEMME (CIDDEF)

**Campagne pour sensibiliser les citoyens aux positions des partis politiques concernant les problèmes liés aux femmes** – L'objectif de cette subvention est d'aider CIDDEF à mettre en exergue les positions des partis politiques algériens sur des thèmes tels que la violence conjugale, la santé des femmes ou les problèmes de l'emploi dans la perspective des élections 2007.

Au terme d'une enquête auprès des partis politiques utilisant un questionnaire sur mesure, CIDDEF coordonnera la diffusion radiophonique des messages de membres de différents partis et organisera une conférence de presse pour discuter des résultats. La subvention sera aussi utilisée pour produire et distribuer des posters et des brochures destinés à l'éducation des citoyens concernant les positions des partis, à stimuler l'intérêt des citoyens dans les élections et à fournir aux gens des raisons concrètes pour voter.

### Creative Associates

**Programme de Partenariat entre écoles [Education]** – En partenariat avec le Ministère Algérien de l'Education Nationale, ce projet qui s'étend sur plusieurs années vise à :

- 1) améliorer l'enseignement et l'apprentissage de l'anglais en tant que langue étrangère;
- 2) renforcer l'usage de la technologie d'information et de communication dans le secteur de l'éducation;
- 3) augmenter les opportunités de partenariat entre institutions éducatives. Le projet et les activités suggérées dans le cadre du Programme de Partenariat entre écoles sont complémentaires et sont conçus pour appuyer et faciliter les efforts continus de réforme qui sont déjà entrepris par le Ministère de l'Education Nationale et plusieurs parties prenantes, des responsables ministériels, des administrateurs, des inspecteurs, des enseignants, des parents, des étudiants sans oublier le secteur privé.

**NDI**  
**Création de coalition et formation en matière de management au profit des partenaires politiques [Démocratie]** – Dans le cadre d'un programme pour le renforcement des partis politiques, l'Institut Démocratique National (NDI) travaille afin de faciliter la coopération entre les partis politiques et les organisations de la société civile et d'expliquer au public le processus électoral en Algérie. Le but du programme consiste à rehausser la responsabilité et la transparence des partis politiques et des organisations de la société civile pour mieux représenter les intérêts des citoyens et plaider en faveur de la réforme politique.

### NDI

**Création de coalition et formation en matière de management au profit des partenaires politiques [Démocratie]** – Dans le cadre d'un programme pour le renforcement des partis politiques, l'Institut Démocratique National (NDI) travaille afin de faciliter la coopération entre les partis politiques et les organisations de la société civile et d'expliquer au public le processus électoral en Algérie. Le but du programme consiste à rehausser la responsabilité et la transparence des partis politiques et des organisations de la société civile pour mieux représenter les intérêts des citoyens et plaider en faveur de la réforme politique.

### Université de New York (NYU)

**Conseils en matière de gestion des médias [Démocratie]** – L'Université de New York s'est associée avec le Groupe de Développement du Journalisme (JDG) et des organisations locales d'informations pour lancer un programme de conseils en gestion des médias en Algérie et au Maroc. Ce programme innovant assistera la presse écrite locale dans l'amélioration des normes du journalisme et de la rentabilité. Il favorisera également l'indépendance et l'objectivité, pour répondre au besoin de créer un changement durable dans le milieu des médias au Moyen-Orient et en Afrique du Nord.

### Hocine Saadi

**Les Femmes Algériennes Aujourd'hui** – Le réalisateur algérien Hocine Saadi produit et assure la distribution d'un documentaire décrivant la vie et les réalisations de quatre femmes algériennes. Parmi ces femmes, la présidente d'une organisation non gouvernementale pour invalides, une rédactrice d'un journal d'expression arabe, la plus jeune élue à l'Assemblée Nationale Algérienne, et une des meilleurs éditeurs de journaux au pays. Saadi compte utiliser ce documentaire pour montrer comment le rôle des femmes algériennes a changé depuis la violence aveugle qui a secoué le pays au cours des années 1990, ainsi que la capacité de ces femmes et d'autres à engendrer le changement positif.

### Programmes régionaux

Des Algériens, individus ou groupes, ont participé aux programmes suivants qui ont eu lieu dans deux pays ou plus de la région. [Le pilier de réforme MEPI est mentionné entre parenthèses.]

### Programmes Régionaux en Cours

ABA – Réseau des femmes juristes arabes [Femmes]  
Arab Civitas – Projet Citoyen [Education, Démocratie]  
Beyster Institute – Programme MEET US [Economie]  
Beyster Institute – Etudiants leaders aux Etats-Unis [Education]  
CAWTAR – Participation de la femme à la gouvernance locale [Femmes, Démocratie]  
CEPPS – Projet pour le renforcement de la démocratie  
CLDP – Programme de développement du droit commercial [Economie]  
CLDP – Appui MEFTA à la FTA et à l'OMC [Economie]  
ECA – Mini bourse pour accéder à la langue anglaise [Education]  
ECA – Stages dans des entreprises américaines au profit de jeunes femmes arabes [Femmes, Démocratie]  
Freedom House - Nouvelles Générations  
FSVC – Partenariat pour l'Excellence financière, Partie II [Economie]  
ICNL - Centre International pour le Code Non Lucratif  
Internews – Initiative pour des médias ouverts et pluralistes [Démocratie]  
IREX – Alliance Moyen-Orient et Afrique du Nord pour les initiatives de développement des médias [Démocratie]  
NCSL – Assistance technique au personnel parlementaire [Démocratie]  
Programmes Régionaux Achevés  
ENGOSC – Ateliers de planification stratégique [Démocratie]  
Freedom House – Enquête sur la liberté des femmes [Femmes, Démocratie]  
University Partnerships – Programme de partenariat entre universités aux Etats-Unis et au Moyen-Orient [Education] ■



## Rôle des femmes dans le processus de réforme au Moyen-Orient et en Afrique du Nord

Département d'Etat des Etats-Unis

Bureau du coordonnateur en chef pour les questions internationales liées aux femmes

L'engagement des Etats-Unis vis-à-vis des femmes du Moyen-Orient

L'Initiative de partenariat avec le Moyen-Orient (MEPI) donne aux femmes les outils nécessaires pour réussir.

Les questions touchant les femmes sont l'un des quatre principaux piliers de l'Initiative du gouvernement Bush pour un partenariat avec le Moyen-Orient (MEPI), qui a été lancée en 2002.

**«Nous vivons à une époque extraordinaire, à un moment marquant de l'histoire. Nous avons vu tomber des tyrans brutaux. Nous constatons la montée de la démocratie au Moyen-Orient. Nous voyons des femmes assumer la place qui leur revient de droit au sein de sociétés qui étaient jadis incroyablement oppressives et fermées. Nous observons la puissance et l'attrait de la liberté dans toutes les cultures sans exception. Et nous sommes à nouveau fiers - ce pays est fier - de faire avancer la cause des droits de l'homme et de la liberté.»**

Le président Bush, le 12 mars 2004 à la Maison-Blanche

En vertu du vif attachement que les Etats-Unis portent à la réforme dans le monde arabe, le président Bush a lancé, en décembre 2002, l'Initiative de partenariat avec le Moyen-Orient (MEPI), qui fait des questions liées aux femmes l'un des quatre principaux piliers sur lesquels doit reposer la réforme dans la région, les trois autres étant les progrès aux plans politique, de l'éducation et de l'économie. Sur les 129 millions de dollars que les Etats-Unis ont prévu pour financer la MEPI, 9 millions de dollars ont déjà été consacrés à l'élément «femmes» de l'initiative. Les femmes bénéficient aussi pleinement de programmes mis en oeuvre dans les trois autres domaines. Les projets énumérés ci-après sont représentatifs des programmes organisés pour les femmes dans le cadre de la MEPI. De plus amples informations figurent sur le site internet de la MEPI à l'adresse suivante : <http://mepi.state.gov/mepi/>

**La participation politique et les écoles régionales appuyant la société civile et l'organisation de campagnes électorales**

- Les Etats-Unis apportent leur aide à la création d'écoles qui offriront une formation en matière de prise de responsabilités et d'organisation aux femmes qui souhaitent briguer une fonction électorale. L'Institut international républicain et l'Institut national démocrate, avec l'appui de la MEPI, ont organisé, en février 2004 à Doha, le premier de ces ateliers de formation à l'aptitude politique à l'intention de femmes du Bahreïn, du Koweït, d'Oman, du Qatar, des Emirats arabes unis et du Yémen. Les partenaires au programme visant la participation politique, dont l'école de Doha a été le premier projet, ont organisé un second projet au Maroc en juillet et prévoient un troisième dans la région dans les mois à venir.

**Le Forum des femmes arabes** - L'Egyptian Center for Women's Rights (Centre égyptien en faveur des droits de la femme, ECWR) a organisé son premier forum annuel des femmes arabes au Caire en mai 2003 afin de surmonter les obstacles auxquels se heurtent ces dernières. Le MEPI fournit un financement à l'ECWR pour qu'il organise d'autres ateliers de formation et activités en collaboration avec les organisations non gouvernementales (ONG) de l'ensemble de la région.

**Emanciper les organisations féminines en Jordanie et en Egypte**

- Deux ONG - l'American Near East Refugee Aid (Organisation américaine d'aide aux réfugiés du Proche-Orient) et la General Union of Voluntary Societies of Jordan (Union générale des sociétés de bénévoles de Jordanie) - vont travailler de concert afin d'améliorer les moyens des organisations féminines locales de petite et moyenne tailles pour qu'elles puissent participer de façon efficace au dialogue politique et à la réforme démocratique. Le Center for development and Population Activity (Centre pour le développement et les activités en matière de population) va mettre sur pied un programme semblable à l'intention d'organisations féminines locales dans quatre circonscriptions d'Egypte en travaillant dans le cadre d'un partenariat avec le Conseil National des femmes.

**Programme pilote de conseils locaux dans les zones tribales du Yémen**

- Des ONG aident à développer des conseils locaux fonctionnant de façon démocratique dans les zones tribales. Le programme aidera aussi les femmes à participer à la vie politique au Yémen.

**Echanges internationaux**

- Dans le cadre du programme des visiteurs internationaux du département d'Etat, des centaines de femmes, notamment des responsables d'ONG, des journalistes, des enseignantes et de hautes fonctionnaires sont venues aux Etats-Unis afin de participer à un programme d'échange. Les programmes ont porté sur un vaste éventail de sujets, notamment la gestion d'ONG, le rôle des parlementaires, l'appareil judiciaire et la primauté du droit. Certains programmes ciblent spécifiquement les femmes, notamment «Femmes d'affaires» et «Le rôle des femmes dans les affaires sociales et politiques».

**Enquête sur la liberté des femmes**

- Le Freedom House Rights Consortium (Consortium pour les droits de Freedom House), s'est livrée, au nom des Etats-Unis, à une vaste enquête sur le statut de la liberté de la femme au Moyen-Orient, qui a été rendue publique en décembre 2005.

Site internet : <http://www.freedomhouse.org>



## Les femmes et la loi

La MEPI et le gouvernement de la Jordanie ont, en février 2004 à Aman, organisé un atelier sur les femmes et la loi. Près de 90 femmes venues de 16 pays du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord se sont réunies afin de discuter de sujets relatifs aux femmes exerçant une profession juridique et pour mettre au point des plans en vue d'une collaboration future. A la fin de la conférence, la MEPI a annoncé qu'elle appuierait deux activités de suivi : l'établissement d'une association régionale pour les femmes exerçant une profession juridique et une campagne d'éducation juridique portant sur les droits des femmes et la notion d'égalité. Ces activités entrent dans le cadre d'un programme conjoint de deux ans financé à hauteur de 6,5 millions de dollars sur la primauté du droit et les femmes et le droit que mettra sur pied l'Association du barreau américain. (Pour plus d'informations, voir le site internet: <http://www.arabjudicialforum.org/>)

## Les droits juridiques des femmes au Maroc

Avec l'appui de la MEPI, des ONG organisent des ateliers de formation visant à renforcer les compétences dans le domaine de la défense des droits, renforcer les capacités institutionnelles, renforcer le savoir en matière de questions juridiques et établir une collaboration entre les organisations dans diverses collectivités marocaines, en mettant l'accent sur le nouveau code de la famille (Moudawana).

## Débouchés économiques pour les femmes

Stages en entreprise pour les jeunes femmes du Moyen-Orient. Au début du mois d'août 2004, 42 femmes sont arrivées aux Etats-Unis afin de participer au premier programme de stages. L'Initiative, en collaboration avec le Bureau des affaires éducatives et culturelles (ECA) du département d'Etat, a organisé pour ces jeunes professionnelles des cours d'un mois aux universités Duke et Emory, et des stages de trois mois dans des grandes entreprises, des cabinets d'avocats et des petites et moyennes entreprises. Le programme est conçu de façon à offrir à ces jeunes professionnelles la chance d'acquérir des compétences administratives et commerciales tout en apprenant plus sur les Etats-Unis.

Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter la circulaire intitulée «A U.S. Business Internship for Young Arab Women» (Stages en entreprise aux Etats-Unis pour les jeunes femmes arabes).

## Middle East Entrepreneur Training (MEET, Formation pour les chefs d'entreprise du Moyen-Orient)

Ce programme vise à promouvoir l'esprit d'entreprise et le développement des petites entreprises au Moyen-Orient et en Afrique du Nord. En juin 2003, des entrepreneurs et chefs de petites entreprises ont reçu une formation grâce à ce programme. En septembre 2003, des hommes et des femmes des administrations des hôpitaux y ont participé. Sont également prévus une conférence pour les femmes d'affaires et la mise en place d'un réseau d'anciennes participantes au programme.

## Programmes d'éducation et de prise de conscience du rôle des femmes

Bourses pour les écolières marocaines. L'Initiative finance le Comité de soutien à la scolarisation des filles (CSSF), grâce auquel 100 écolières peuvent fréquenter l'école pendant trois ans, ce qui leur permet de finir le collège. Le CSSF et des ONG marocaines vont créer cinq nouveaux internats de façon à s'assurer que les filles résident dans des établissements sûrs et culturellement acceptables près de leur école. Ce programme a été renforcé en 2004 et soutient financièrement 100 autres étudiantes.

## Alphabétisation fonctionnelle des femmes

CARE Yemen coopérera avec plusieurs collectivités locales pour concevoir des programmes d'alphabétisation fonctionnelle qui aideront les femmes dans les domaines de la production agricole, de l'épargne et des prêts, de la protection de l'environnement, de la santé maternelle et infantile (y compris la lutte contre le VIH/sida), la participation politique et les droits de la femme. Helen Keller International a fourni des cours d'alphabétisation à 20.000 femmes dans le sud du Maroc. L'Initiative financera un programme de deux millions de dollars visant à concevoir des moyens pour mieux faire connaître le nouveau code de la famille marocain.

**Pleins feux sur les mérites des femmes par le truchement des médias.** L'Initiative financera la production

et la distribution de vidéos montrant comment des femmes, dans l'ensemble de la région, ont surmonté des obstacles sociaux et comment leur communauté tout entière en a profité, afin d'encourager les filles et les femmes arabes à suivre leur exemple. Des interviews seront réalisées dans l'ensemble du Moyen-Orient et distribuées dans un premier temps en Jordanie par le truchement de l'Initiative jordanienne en faveur de l'éducation et, dans un deuxième temps, par le biais des stations régionales de télévision.

## Partenariats avec d'autres programmes

Plusieurs projets communs, auxquels participent les Etats-Unis et les partenaires de l'Initiative, soutiennent les femmes au Moyen-Orient. En voici quelques exemples :

### Formation politique

Au Koweït, le Fonds américano-moyen-oriental pour la démocratie finance un programme visant à former des militantes à la conception de stratégies pour l'obtention de droits politiques pour les femmes, notamment le droit de vote et celui de se présenter à des élections.

### Formation journalistique

Internews, une ONG internationale, a offert des cours de perfectionnement à des journalistes jordaniennes, palestiniennes et saoudiennes. L'Initiative prévoit en outre de coopérer avec des commentatrices et journalistes arabes à la conception de programmes illustrant le rôle des femmes et son évolution au cours de l'histoire.

### Santé

Ce programme permet de fournir pendant 40 jours des soins, après l'accouchement, à la mère et à l'enfant en Tunisie, en Jordanie et en Cisjordanie. Les Egyptiennes, les Yéménites, les Jordaniennes et les Marocaines peuvent bénéficier de programmes sur la maternité et la survie infantile, de soins prénatals et postnatals, d'aide à l'accouchement et de traitements des complications obstétricales.

### Programmes de microcrédits

Depuis 1996, les Etats-Unis ont accordé plus de 34.000 microcrédits d'une valeur supérieure à 13 millions à des Palestiniennes désireuses de se lancer dans les affaires. Ces programmes ont aidé des milliers de femmes à créer des entreprises stables ■

## Projet CIDDEF-MEPI année 2006-2007

# « Femmes et Politique en Algérie »

**Le CIDDEF est un centre qui promouvait les droits des femmes et des enfants:**

- en offrant un Fond documentaire composé d'ouvrages spécialisés, de thèses, de mémoires et de périodiques pour les étudiants et les chercheurs,
- en organisant des colloques, des séminaires et conférences relatifs aux axes définis par notre Centre. Les actes de nos journées d'études font l'objet systématiquement de publication dans notre Revue trimestrielle,
- en offrant sur le plan pratique une assistance juridique composée de: conseils, de consultations et d'accompagnement pour les plus nécessiteux,
- en offrant également sur le plan pratique une assistance psychologique gratuite,
- en menant des campagnes de sensibilisation, de plaidoyer sur des questions précises.

### Contexte Général

S'il y a des droits en faveur des femmes qui sont explicitement reconnus ce sont bien les droits politiques. Les articles 29-31-34-36-50-51 de la Constitution stipulent que «l'homme et la femme jouissent de droits politiques égaux». L'Algérie a même ratifié la CEDAW et la Convention sur les Droits politiques des femmes sans émettre de réserves. Pourtant, cela n'a pas pour autant permis aux femmes d'arriver aux postes de décisions politiques.

Cette exclusion conduit à l'absence et à la marginalisation des femmes dans la société et a des conséquences négatives sur le développement des pays.

La combinaison de nombreux facteurs d'ordre socioculturels, économiques et politiques a fait que la situation de la femme est telle qu'elle est aujourd'hui, absente dans les postes électifs.

L'un des facteurs qui ne contribue pas à l'introduction des femmes en politique est le mode du scrutin majoritaire ou à la proportionnelle.

Constituant l'ossature même du processus électoral, la loi électorale actuelle ne prévoit aucune mesure discriminatoire positive pour rectifier et corriger partiellement le processus qui a éloigné les femmes du vote. De plus, le mode de scrutin adopté ne favorise pas l'élection des femmes que ce soit au Parlement, aux APW et aux APC.

Aujourd'hui, la loi électorale est un sujet d'actualité, une révision prochaine est probable.

Le CIDDEF, a fait une étude comparative maghrébine avec un atelier

de sensibilisation, des recommandations ont été faites, pour aboutir éventuellement à la modification de la loi électorale ou de la loi sur les partis ou de la Constitution afin d'introduire un système de quotas avoisinant les 40% au profit des femmes. Cette étude a démontré la sous-représentation des femmes en politique au Maghreb parfois même leur exclusion et particulièrement en Algérie.

L'action engagée par le CIDDEF pour le changement de la loi électorale n'est pas isolée. Elle s'inscrit dans le programme global du mouvement associatif des femmes algériennes depuis 1980, des femmes maghrébines et des femmes du Monde Arabe.

### Objectif général

En faisant le point sur l'actualité de la question de la représentation des femmes dans les institutions des Etats du Maghreb, l'étude comparative a recueilli les données existantes sur les principaux problèmes que pose la question de la représentation des femmes dans les institutions politiques au Maghreb et particulièrement en Algérie; l'objectif du projet est d'arriver à une meilleure représentativité des femmes dans notre système politique en tant que droit démocratique vu l'importance et le poids de l'électoral féminin. Pour cela nous proposons d'organiser une campagne de plaidoyer auprès des partis politiques, des pouvoirs publics, du Parlement, des militantes politiques, du syndicat en vue d'introduire un changement de lois concernant le quota pour améliorer la participation des femmes aux fonctions électives.

### Actions/ Moyens

**1ère Action: Impression de l'Etude déjà réalisée en français et en Arabe.**

- Distribution de l'Etude aux partis politiques, aux pouvoirs publics au Parlement, au syndicat (UGTA), aux universités, aux pays arabes (Parlement, associations, militants et institutions nationales et internationales).

**2ème Action: Elaboration d'un Mé-morandum.**

- Distribution du Mé-morandum aux partis politiques, aux pouvoirs publics au Parlement, au syndicat (UGTA), aux universités, aux pays arabes (Parlement, associations, militants et institutions).

**3ème Action: Elaboration d'un Dé-pliant** dans lequel il sera démontré pourquoi le quota est important pour les Partis Politiques et dans lequel sera vulgarisée la notion de quota afin qu'elle devienne plus accessible.

**4ème Action: Elaboration et impres-sion d'affiches.**

**5ème Action: 2 ateliers «Focus Group»** réunissant les militantes des partis politiques, la presse afin de discuter de la notion de quota du point de vue de chaque participant.

### Groupes cibles:

- Président de la République, Chef du Gouvernement et Ministres.
- Parlementaires.
- Partis Politiques: Décideurs, Secrétaire Général, et militants (femmes et hommes).
- Médias, journalistes, presse écrite et radio.
- Syndicat (UGTA), cellule féminine du syndicat.



Détails des activités de la campagne de sensibilisation autour des propositions des partis politiques concernant les questions féminines.

### 1- Organisation de conférences débat

Des conférences débat seront organisées avec les représentants de partis politiques elles porteront sur des thèmes directement liés à la situation de la femme. Un observateur indépendant (chercheur, sociologue, médecin, politologue...) prendra part au débat.

Le débat se déroulera en présence de la presse et d'un public constitué de représentants de la société civile et de personnalités nationales.

La rencontre durera environ trois heures réparties en deux parties :

La 1<sup>er</sup> partie (1h30) consacrée au débat dirigé par un animateur professionnel.

La 2<sup>ème</sup> partie (1h30) consacrée aux questions ouvertes du public aux quelles répondront les représentants des partis.

### Thèmes retenus pour les conférences.

- 1- Place de la femme dans la société et le droit.
- 2- Code de la famille.
- 3- Travail des femmes.
- 4- Santé de la femme et de l'enfant.
- 5- Femmes et enfant dans la rue.
- 6- Violence à l'égard des femmes.
- 7- Participation politique des femmes.

L'organisation de ces conférences débat permettra de créer l'événement et de faire l'actualité sur les positions des partis politiques concernant les thèmes à débattre.

### 2- Questionnaire

Un questionnaire sur les positions et propositions des partis politiques concernant la situation de la femme leur sera adressé (voir ci-dessous les 16 questions posées).

### 3-Affiche et dépliants

Les réponses à ce questionnaire ainsi que les propositions qui se dégageront des conférences débat feront l'objet d'affiches et de dépliants.

Ces activités mettront à jour les positions de chaque parti politique sur la situation des femmes et permettront de dégager les propositions des partis sur ces questions.

Ainsi le jour du scrutin les citoyens et citoyens pourront voter en connaissance de cause pour le parti qui prendra le mieux en charge les problèmes des femmes ■

## «Femmes et Politique en Algérie» Projet CIDDEF-MEPI année 2006-2007 QUESTIONNAIRE ADRESSÉ AUX PARTIS POLITIQUES

1- Quelle appréciation porte votre Parti aux Droits socio-politiques, économiques des femmes en Algérie? Sont-ils à votre avis respectés dans les programmes politiques, ou doivent-ils faire l'objet d'une attention particulière et pourquoi?

2- Comment votre Parti conçoit l'égalité homme/femme? Quelle est sa conception de la famille? Faut-il tenir compte des évolutions sociales et adapter les lois à ces évolutions?

3- Comment votre Parti perçoit la réalité de la femme au sein de la famille? Doit-on particulièrement légiférer dans ce domaine en matière pénale?

4- Sur quel(s) plan(s) les femmes sont-elles les plus lésées?

#### Politique.

- Au sein du Parti.
- Instances Elues locales, nationales.

#### Social.

- Accès à l'espace public.
- Accès au logement.
- Accès au prêt bancaire.

#### Travail.

- Recrutement.
- Salaire.
- Carrière.
- Pouvoir de décision.

#### Famille.

- Mariage.
- Divorce.
- Héritage, succession.

#### Santé.

- Soins, prise en charge de la femme.

5- Connaissez-vous les subterfuges utilisés par les algériens pour contourner le Code de la Famille? Quels sont ces subterfuges? Comment faut-il y remédier?

6- Quelle est la position de votre Parti relative au Code de la Famille? Répond-t-il à la réalité sociale? Est-il en adéquation avec le modèle de Famille nucléaire qui émerge dans la société?

7- Quels sont les articles les plus discriminatoires du Code de la Famille?

8- Etes-vous pour l'amendement ou l'abrogation du Code de la Famille? Selon l'une ou l'autre position pourquoi?

9- Où situez-vous les Droits des femmes par rapport aux Droits de l'homme?

10- Nombreuses sont les femmes qui ont investi les domaines de la santé, d'éducation et autres mais n'ont pas les postes de décision dans ces secteurs, à quoi attribuez-vous cela?

11- Etes-vous pour la création d'un Ministère souverain en matière des Droits des femmes.

12- Dans votre programme politique élaboré en vue des élections locales et nationales, que proposeriez-vous aux femmes et quelle place leur accorderiez-vous dans ce programme en matière politique sociale et économique?

13- Seriez-vous prêts à accorder plus d'attention à leur compétence? Augmenteriez-vous leur nombre à des postes supérieurs et de décision?

14- Elles sont 7,5 millions d'électrices, comment feriez-vous pour les attirer à votre programme?

15- Dans le cas où votre Parti est majoritaire aux élections, seriez-vous prêts à proposer une composition égalitaire hommes/femmes dans votre exécutif?

16- Etes-vous pour la création d'un mécanisme qui contrôlerait l'application des principes égalitaires et de non-discrimination consacrés dans la Constitution et les Lois? Comment concevriez-vous ce mécanisme?

## Première conférence débat le 14 février 2007 à l'INSP (Institut Place de la femme dans la Société et le Droit



La conférence débat a commencé par une brève introduction de Madame Nadia Aït-Zaï directrice du CIDDEF qui a déploré l'absence du FLN, du PT, du MSP et de El-Islah.

Elle a expliqué l'objectif du débat à savoir: connaître la place que réservent les partis politiques, dans leur programme, aux besoins des femmes.

Le débat animé par Lynda Bouadma a duré près de 3 heures. Dans un premier temps les représentantes des partis politiques ont répondu aux questions de l'animatrice et dans un deuxième temps les déléguées des partis se sont prêtées au jeu des questions réponses avec le public présent dans la salle.

Le débat a tourné autour de l'image de la femme dans la société et des problèmes de mentalité rétrograde, du concept d'égalité, de la politique des quotas et de la prise en charge des besoins spécifiques de l'électorat féminin.

### Le concept d'égalité.

Le débat a été lancé sur la perception de chaque formation politique du concept d'égalité.

Pour le MDS le principe d'égalité est plein et entier, selon Mme Aouicha Bakhti, dans son parti le combat est mené pour une égale citoyenneté entre les hommes et les femmes, cependant la citoyenneté de la femme est amoindrie par les textes.

Le CIDDEF a organisé une première conférence débat le 14 février 2007 à l'Institut National de Santé publique (INSP) à Alger sur le thème : place de la femme dans la Société et le Droit. La conférence entre dans le cadre de la campagne de sensibilisation que lance le CIDDEF, avec le soutien du MEPI, en direction des partis politiques sur les questions féminines. Sur les 8 formations invitées (FLN, RND, MDS, MSP, Islah, PT et FNA) 4 seulement ont répondu à l'invitation, il s'agit du RND représenté par Mme Fatma Zohra Flici député de la wilaya d'Alger, du RCD représenté par Mme Samia Kaïd secrétaire nationale chargée de la condition féminine, du FNA représenté par Mme Fatma Zohra Belhadi secrétaire nationale chargée de la structure féminine et du MDS représenté par Mme Aouicha Bakhti membre du collectif femmes MDS. Des membres de la société civile, des universitaires ainsi que de nombreux journalistes ont assisté au débat.

Se battre pour la citoyenneté c'est surtout se battre pour l'abrogation du code de la famille.

Pour le RCD, le principe de la citoyenneté de la femme est acquis et inaliénable, il fait parti des textes fondateurs du parti.

Mme Kaïd expliquera que le D de RCD veut dire Démocratie et cela suppose une représentation équitable de la société; hommes et femmes.

La constitution algérienne consacre l'égalité, mais il faut se rendre à l'évidence, dans la réalité ce n'est pas le cas, notamment en politique et au RCD, dira sa représentante «l'on se bat pour que ce principe fasse parti de la réalité».

Pour la représentante du RND Mme Fatma Zohra Flici le principe d'égalité se confond avec la représentation féminine au sein de son parti.

Pour le FNA, Mme Fatma Zohra Belhadi estime que l'égalité passe par le militantisme et le professionnalisme des femmes.

### Représentativité féminine au sein des partis.

Cette question a souvent été évoqué dans le débat malgré les promesses de l'animatrice que ce thème sera l'objet d'une autre conférence.

Mme Flici du RND a longuement évoqué le combat des femmes de son parti pour s'imposer comme le leur réclame le Secrétaire Général du parti. Aujourd'hui dans chaque bureau de wilaya il existe une femme, au bureau d'Alger elles sont 3 femmes. Dans la wilaya de Bechar, une femme est à la tête du bureau et le Conseil National compte 2 femmes.

Cette représentativité ne satisfait pas pour autant Mme Flici qui l'estime loin de l'égalité souhaitée. Il y a 2 raisons à cela explique la députée d'Alger «les hommes du parti n'acceptent pas de voir les femmes au devant de la scène» et les femmes de l'intérieur du pays n'accèdent pas au parti en raison des mentalités. Cependant les femmes du parti ont le soutien du SG qui a exigé une représentation de 20% de femmes au Conseil National.

Quand aux prochaines échéances électorales, Mme Flici dira «**nous allons nous battre pour présenter des femmes tête de listes**».

Mme Belhadi du FNA a parlé de la récente mise sur pied d'une structure féminine indépendante représentée dans chaque wilaya. L'initiative a eu un écho favorable auprès des populations de l'intérieur du pays. De nombreuses femmes, soutient la représentante du FNA, ont adhéré à cette structure. Pour Mme Belhadi «**ces résultats satisfaisants nous ont permis de prouver le sérieux du travail que nous menons**».

Mme Belhadi dira que c'est grâce au travail entrepris par le CIDDEF sur la question que la cellule féminine a été créée dans son parti.

Pour le RCD, la situation étant ce qu'elle est en Algérie, l'effectif féminin n'est pas important au sein du parti. Malgré les efforts consentis pour sensibiliser et mobiliser les femmes, très peu se sont portées candidates au dernier Conseil National.

Pour les prochaines élections, Mme Kaïd dira «**nous nous contenterons de présenter un maximum de femmes et en bonne position pour qu'elles puissent être éligibles**».



## National de Santé publique) à Alger animée par Lynda Bouadma

Au MDS, elles sont 2 femmes au bureau national. Dans ce parti aussi, le nombre de femmes n'est pas très important. Mme Bakhti estime que les femmes du MDS subissent les mêmes contraintes que toutes les femmes de la société.

Même dans les milieux les plus progressistes, dit-elle les femmes après une journée de travail rentrent pour s'occuper de leur famille et de la maison, contrairement aux hommes qui peuvent militer et mieux s'investir politiquement. Mme Bakhti a également parlé du collectif femme MDS, une structure créée pour investir le mouvement associatif féminin.

### Image et statut des femmes.

A la question de savoir comment contribuer à changer le statut des femmes en tant que formations politiques, question souvent abordée dans les deux parties de la conférence, la représentante du RCD estime que l'image de la femme est dévalorisée dans la société, le respect dont elle jouissait autrefois est perdu et cela est dû à la perte des repères. Lorsqu'une femme est agressée ou insultée dans la rue, elle n'est pas encouragée à déposer plainte, contrairement à ce qui se passe chez nos voisins tunisiens. A une question du public sur la considération de la femme au sein même du parti Mme Kaïd dira que le changement des mentalités est une initiative de longue haleine qui implique la participation aussi bien des pouvoirs publics

à travers le système éducatif que des partis politiques à leur niveau propre. et à la question de la contribution des partis pour faire évoluer les mentalités, Mme Kaïd estime que c'est déjà une contribution que de dénoncer l'Etat des mentalités et si son parti accédait au pouvoir, il contribuerait de manière plus concrète en appliquant son programme basé sur l'égalité homme/femme. **«Pour faire avancer les choses, il faut avoir le pouvoir entre les mains»** ajoutera Mme Kaïd.

La représentante du RCD a évoqué par ailleurs l'organisation par son parti le 11 janvier dernier d'une journée de réflexion intitulée : **«femmes démocrates: hier dans le combat, aujourd'hui dans le débat, demain dans l'état»**. L'objectif de cette rencontre est de faire un état des lieux du mouvement féminin algérien.

Pour Mme Bakhti du MDS **«il y a une régression féroce due au discours intégriste»**.

L'agressivité envers les femmes est justifiée à la télévision, dans les médias et à l'école, **«il faut être vigilant»**.

Un parti ne peut contribuer que par son discours. La représentante du MDS préconise l'encouragement de la culture de dépôt de plainte. A propos des mentalités, elle estime que lorsque des lois et l'Etat de droit existent, **«les mentalités lorsqu'elles ne sont pas conformes, et bien elles sont réprimées»**.

Mme Flici du RND estime pour sa part que l'éducation commence par la cellule de base qui est la famille et les partis doivent sensibiliser à ce niveau. Notre société est une société d'hommes considère-t-elle et malgré tout ses efforts la femme n'a pas le droit de cité. Mme Flici réclame l'application des textes en faveur de la femme.

Pour Mme Belhadi du FNA le statut de la femme découle de l'image donnée dans les manuels scolaires et l'inégalité entre filles et garçons dans la famille. Tout commence par l'éducation estime-t-elle ou il faudra redéfinir la place et la valeur de chacun.

### Mémorandum/quotas.

La question des quotas a été très peu abordée dans la première partie, en revanche ce point a été soulevé par plusieurs intervenantes lors de la deuxième partie. Les interrogations ont porté sur la position de chaque parti sur la politique des quotas, les intervenantes ont également demandé si le mémorandum élaboré par le CIDDEF en débat avec les partis politiques et la société civile a été discuté par les directions des partis puisqu'il leur a été adressé.

La position du MDS est catégorique. La politique des quotas n'a pas de sens et n'est pas une solution estime Mme Bakhti **«on sait que cela fait des ravages dans le processus électoral en Algérie»**. **«Je ne suis pas pour le quota, je suis pour la parité directe»**.







«Je suis d'abord pour donner les conditions à la femme pour accéder à une parité réelle».

«Parce que le quota sans conditions, c'est mettre, effectivement, des femmes alibis».

La représentante du RND s'est déclarée aussi contre la politique des quotas. «La constitution est claire, les femmes et les hommes sont égaux, je suis pour la parité».

La représentante du FNA rejoint la position de la représentante du RND.

Quand à la représentante du RCD, elle explique que sa formation est partie prenante du mémorandum qui a été discuté au niveau de la direction du parti. **Le RCD n'est pas contre la politique des quotas mais «ce n'est pas de gaîté de cœur», cette mesure «juste transitoire»** permettra à la femme d'investir la scène politique.

Pour ceux qui disent que les femmes des quotas sont des femmes alibis, Mme Kaïd s'inscrit en faux, elles sont aussi compétentes que les hommes si non plus soutient-elle. Cependant explique Mme Kaïd plus loin, **«nous sommes gênés par les 30%, nous ne sommes pas sûres d'arriver à ce taux».**

### Electorat féminin.

A propos des 7,5 millions d'électrices la question est de savoir si cet électorat bénéficie d'une attention particulière et si ses besoins spécifiques sont pris en compte dans les programmes des partis politiques.

Pour la représentante du FNA, c'est à travers la structure «femmes» du parti que les militantes pourront sensibiliser les femmes des régions reculées où la femme dira Mme Belhadi **«est toujours**

**subordonnée à son père, son frère ou son mari».**

Pour la militante du MDS, c'est en défendant les droits des femmes que le parti compte attirer cet électorat. Tout en déplorant la fermeture des médias lourds à son parti, la représentante du MDS dira **«qu'elle demanderait aux femmes de réfléchir sur leur droits» «la femme est capable, elle l'a prouvé» «aujourd'hui la femme est visible aussi bien dans le travail que dans la société mais elle n'est pas majoritaire dans la vie active pourquoi?».**

Afin d'intéresser l'électorat féminin notamment aux prochaines élections la représentante du RCD a évoqué pêle mêle un certains nombre de points :

- L'abrogation du code de la famille et tout texte discriminatoire,
- L'interdiction de la polygamie,
- La levée de toutes les réserves émises par l'Algérie à l'encontre des Conventions Internationales notamment la CEDAW,
- La ratification de tous les textes internationaux relatifs aux droits de la personne humaine,
- L'encouragement des femmes à adhérer aux partis politiques,
- L'élimination de tous les obstacles à la promotion de la femme à des postes de responsabilités,
- La promotion du mouvement associatif féminin autonome,
- De sévères sanctions à l'encontre d'auteurs de violences conjugales,
- L'élimination de toute forme de discrimination à l'emploi, au logement et à l'instruction,

- Une politique publique de régulation des naissances et la revalorisation de l'image de la femme dans les manuels scolaires.

La représentante du RND pour sa part considère que c'est par le travail de terrain que mènent les militantes de son parti quotidiennement dans toutes les wilayas en expliquant aux femmes qu'elles doivent se battre pour gagner leur place.

Lors du débat plusieurs intervenants ont interrogé les déléguées des partis sur le contenu concret de leurs programmes, à l'exemple de **Mr Abrous qui a qualifié ce qu'il avait entendu de discours politique général et de slogans génériques à tous les partis, il a interrogé les présentes sur la manière d'intéresser l'instimable potentiel de l'électorat féminin.**

Un autre intervenant, Mr Zoubir Arous chercheur au CREAD a relevé que ce qu'il retenait du débat, c'est que **les partis n'ont pas de vision ou de programmes clairs concernant la problématique de la femme.**

Mme Bakhti du MDS a réagit à ces propos en disant que son parti se bat pour un projet de société moderne où les femmes et les hommes sont citoyens à part entière, il est vrai ajoute-t-elle qu'il n'existe pas de programme spécifique en dehors de l'abrogation du code de la famille. Mme Bakhti a en outre expliqué que son parti n'élabore pas de programme parce qu'il ne se présente pas aux élections.

Mme Kaïd renvoie au programme de son parti **«il ne concerne pas uniquement la question féminine mais englobe tous les aspects de la société» ■**



## Couverture médiatique

**Le lendemain de la rencontre, à savoir le 15 février 5 quotidiens ont consacré des articles à la manifestation. Il s'agit du Jeune indépendant, d'Horizons, de la dépêche de Kabylie, du quotidien Liberté, el Ahrar (en arabe) et d'Info soir, celui-ci en a même fait sa une.**

Sous le titre «**élections législatives et communales : quelle place pour les femmes**», le quotidien Info Soir a annoncé la tenue la veille de la conférence débat et du lancement de la campagne de sensibilisation, l'article a surtout mis en exergue la partie du débat consacrée à la participation politique des femmes et à la politique des quotas.

Sous le titre «**débat sur la place de la femme dans la société : primauté du social sur le politique**», le jeune indépendant est revenu sur la place des femmes dans la société et les problèmes de mentalité soulevés lors du débat de la veille, l'article a également signalé le lancement de la campagne de sensibilisation.

Le quotidien Horizon a intitulé son article «**droits des femmes vus par les partis politiques : seule la loi.**» Après l'annonce de la tenu de la conférence et du lancement de la campagne, le journal a tenté de synthétiser la position de chaque parti sur l'ensemble des aspects abordés lors du débat.

La dépêche de Kabylie a titré son article «**A l'initiative du CIDDEF : débat sur la place de la femme dans la société**» le quotidien a abordé 2 aspects du débat celui relatif à la représentativité des femmes et celui du statut de la femme dans la société.

Pour sa part, le quotidien Liberté a intitulé son article «**Participation des femmes en politique : beaucoup d'électrices et très peu de militantes**» le journal après avoir annoncé l'initiative du CIDDEF avec le soutien du MEPI a consacré la totalité de son article à la représentativité féminine en politique.

Le quotidien arabophone El Ahrar a titré «**les représentantes des partis politiques reconnaissent unanimement l'importance de la participation de la femme en politique**».

Le quotidien consacre son article à la participation politique des femmes et l'intervention des représentantes du RND et du FNA.

Le dernier quotidien à avoir évoqué la campagne de sensibilisation et la 1ère conférence débat est El-watan. L'article est paru le 20 février sous le titre «**la femme dans la société et le droit: une égalité non acquise**» l'article a synthétisé l'essentiel du débat en abordant aussi bien l'aspect lié au contenu des programmes des partis politiques sur les question féminines

que le statut de la femme, sa représentativité dans les partis ainsi que la question de l'égalité. Le quotidien a aussi annoncé le lancement de la campagne de sensibilisation avec le soutien du MEPI.

Suite à la conférence débat nous avons réuni les participantes pour une séance d'évaluation, elles ont déploré l'absence des autres partis en revanche leur appréciation était très positive sur le déroulement de la conférence. Elles ont estimé que la conférence était bien organisé, que l'exercice des questions réponse était dur mais très intéressant pour elles en tant que militantes ainsi que leur parti qui bénéficie d'un canal pour faire connaître une partie de son programme. Elles ont considéré cela comme une formation aux débats publics, chose qu'elles n'ont pas l'habitude de faire ou jamais.

Nous avons par ailleurs contacté les formations politiques qui n'étaient pas présentes le jour de la conférence, elles regrettent leur absence, reconnaissent qu'elles ont raté une occasion de faire parler de leur parti notamment à travers la presse. Elles nous ont assuré de leur présence aux prochaines conférences.

Le public a aussi bien réagit sa participation a enrichi le débat, nous considérons sa participation comme impact immédiat de la conférence.



# Deuxième conférence débat du 21 Mars 2007

## Débat entre les partis politiques et la société civile

Le CIDDEF et la chaîne III de la radio nationale ont organisé au forum de la dite institution un débat entre les partis politiques et la société civile qui a eu lieu le 21 mars 2007.

**Les partis politiques sont représentés par Mesdames:**

Mme BEKHTI Aouicha pour le MDS; Mme BELHADJAR Aicha pour le MSP; Mme BOUKRIF Nouara pour le RCD; Mme CHELLOUCHE-BELKACEM Fatiha pour le FLN et Mme HAFSI Nouria pour le RND.

Ce débat était animé par Mme Ghenia Chérif.

**L**a première question posée à toutes les représentantes était: «**Que propose les partis politiques en faveur des femmes? Que pensent-elles? Et qu'attendent-elles?**»

**Mme CHELLOUCHE BELKACEM Fatiha:** Au FLN nous avons toujours œuvré pour l'émancipation des femmes dans tous les textes officiels et philosophiques que l'Algérie indépendante avait publié. Nous pouvons énumérer quelques-uns. La démocratisation de l'enseignement à tous les paliers, l'accès au travail, l'accès aux services médicaux. La femme aujourd'hui est consciente de sa situation et de la place qu'elle doit prendre dans la société et dans les institutions.

Depuis le 8ème congrès rassembleur, l'engagement des femmes est plus important. Nous comptons 125 femmes dans les instances du Parti dont 9 élues, il est vrai que par rapport à 1997 où il y avait plus de femmes élues, nous reconnaissons qu'il y a eu une régression en 2002.

Mais, il reste une possibilité le Président de la République peut réserver un Quota pour les femmes sur le tiers présidentiel.

Au FLN, chaque été nous organisons une université d'été, durant cette rencontre, nous organisons des formations adéquates aux femmes.

La dernière en date fut celle organisée au Centre des travailleurs du BTP à El-Achour qui a porté sur les différents codes notamment de la commune et de la willaya. Au FLN, nous avons retenu le principe du Quota avec un taux de 20%. Nous sommes conscients que c'est insuffisant.

Mais le Quota est un mal nécessaire, mais il lui faut des modalités pratiques pour son suivi, par exemple la position d'égalité sur les listes électorales.

Il y a aussi un autre aspect de la question, les femmes ne votent pas forcément pour les femmes par solidarité. D'ailleurs au dernier séminaire que nous avons tenu à Zéralda, nous avons soulevé ce problème. Nous pensons développer une stratégie pour sensibiliser les femmes à voter utile. Aujourd'hui, la femme algérienne investit tous les secteurs d'activité sauf celui de la prise de décision, elles sont rarement représentées.

Pour les échéances prochaines nous demandons un amendement de la loi électorale ou le président de la République fixe le pourcentage du Quota et la position d'éligibilité sur les listes.

Car, une femme qui figure sur la 6ème ou 7ème place sur une liste de 32 candidats à Alger n'a aucune chance d'être élue. Sauf, si son parti obtient la majorité absolue.

**Mme HAFSI Nouria pour le RND:** Pour le RND La participation politique des femmes est indissociable de la citoyenneté. La femme ne peut défendre ses droits que dans les institutions. Le taux de participation politique dans les institutions n'est que de 7%.

Nous n'avons pas atteint le Quota nécessaire pour être un groupe de pression. J'avoue aussi, qu'au sein des partis politiques, il y a beaucoup de résistance pour la participation politique des femmes, les mentalités, les conservatismes, qui sont autant d'obstacles et de préjugés. Mais malgré cette situation difficile, la femme arrive toujours à s'imposer.

**Au RND on dit que le Quota est contradictoire avec la démocratie.** Mais, en période transitoire il est nécessaire de préparer tous les acteurs à cette pratique. Il faut établir des priorités pour faire évoluer les mentalités. Les femmes ont payé un lourd tribut pour la lutte démocratique.

D'un autre côté toutes les femmes ne sont pas prêtes pour faire de la politique; il faut les former et surtout les inciter dans un cadre responsable de la démocratie, nous avons deux femmes au bureau politique. Aux élections de 2002 nous avons mis en deuxième position 37 femmes, mais malheureusement notre parti n'avait pas obtenu beaucoup de sièges. Aux prochaines législatives, nous serons le parti qui mettra des femmes comme tête de liste. Et, pour ma part, je militerai pour le rassemblement des femmes en dehors de toute lutte partisane, la Tunisie, le Soudan et la Syrie nous dépassent. La femme algérienne a joué un grand rôle dans l'histoire, maintenant, elle doit jouer le même rôle en participation politique.

**Mme BOUKRIF Nouara:** Au RCD nous avons un projet de société qui a été adopté à notre dernier congrès. Un chapitre est réservé à la femme, mais pour caractériser cet objectif, il y a un lent travail à faire en partenariat avec le monde associatif.

Cette prise de conscience est née aussi grâce aux pressions internationales. Le Quota est un passage obligé, mais la parité reste un objectif à atteindre. Les femmes ne doivent plus être des figurantes sur des listes électorales. Il faut les mettre en position d'éligibilité. Pour la santé nous avons le cumul des maladies des pays développés et des pays sous-développés. Le plus urgent reste le dépistage du cancer utérin vient ensuite le cancer du sein. Vous savez aujourd'hui faire une mammographie dans le secteur public relève de l'impossible.

**Pourquoi la contraception reste toujours une affaire de femmes uniquement?**

La tuberculose est revenue ces dernières années avec des proportions alarmantes à cause de la pauvreté. Mais, aussi à la prévention qui demeure au dessous de la norme.

# au Forum de la Radio Nationale Chaîne III

Il faut renforcer les dispositifs de prise en charge dans les PMU. Remettre en cause le politique des centres de santé en salle de soin, au lieu de les ériger en polyclinique.

**MSP: Est-ce que les femmes viennent d'elles-mêmes au niveau de votre parti?**

**Mme BELHADJAR Aïcha répondit:** du moment qu'une femme adhère à un parti, c'est pour une participation effective. Le statut de notre parti permet aux femmes d'accéder à tous les postes.

Un Quota de 10% leur est réservé au niveau de toutes les instances du bureau régional, au bureau national et à l'instance exécutive.

Il y a des femmes qui sont responsables dans d'autres sections à des postes importants, indépendamment de la section féminine. C'est une volonté d'activer en politique comme l'homme.

Il y a même, des femmes membres au Madjeliss CHOURA. Je tiens à préciser à ma collègue du FLN que le programme du Président de la République, est le programme de la coalition. Au MSP, nous considérons que l'activité politique de la femme est plus élargie, il ne faut pas qu'elle s'arrête aux échéances électorales. Aujourd'hui, je me pose des questions. **Est-ce que les femmes acceptent les femmes? Est-ce qu'on se bat pour les femmes?** J'avoue qu'il y a des discordances entre femmes même au sein d'une même formation politique.

C'est un problème culturel, rien que l'éducation qui pourra le faire évacuer pour émanciper les mentalités. Pour le Quota, nous sommes persuadés que l'algérienne est capable d'accéder à tous les postes. Il y a plusieurs façons de présenter le Quota.

**Mme BEKHTI Aouïcha: pour notre parti (MDS) le projet de société moderne c'est l'égalité entière. La première discrimination c'est le code de la famille, nous demandons son abrogation pure et simple.**

A la question **qu'est ce que vous faites pour faire adhérer les femmes en politique?**

Après discussions au sein de notre instance, nous avons décidé de ne pas aller aux élections.

Par contre, nous nous battons pour instaurer l'égalité, on se bat comme on peut dans la société pour les femmes pour les jeunes etc.

Nous avons peu accès aux médias, pour le Quota nous sommes contre par principe, nous adhérons pour la parité. Qui décide du Quota? Car, ce débat est en train de réduire les femmes à un chiffre.

**Moi, je ne peux être solidaire avec les femmes que si nous partageons les mêmes idées, les mêmes combats.**

## DÉBAT

C'est **Nacera MERAH** (Militante féministe) qui a inauguré ce débat de la part de la société civile, pour elle les arguments des partis politiques ne sont pas fondés, les femmes n'attendent pas les formations politiques pour faire de la politique, c'est le cas de Fatima OUZEGANE et de toutes les militantes qui ont intégré le mouvement national dans les années 30 et 40.

Mais le problème essentiel aujourd'hui c'est le partage du pouvoir. C'est vrai le Quota est anti-démocratique parce qu'il est de moins de 50%. On exige des femmes qu'elles soient compétentes pour y accéder à une quelconque élection, mais on ne demande pas aux hommes d'être compétent, ce sont des discours discriminatoires, les femmes demeurent pour chaque échéance électorale un réservoir de voix.

**Mme MAMERI (Présidente de la Fédération Algérienne des Handicapés Moteurs FAHM) : Comment intéresser les femmes à faire de la politique?**

Moi, personnellement je n'attends rien de l'APN, il faut se battre à l'extérieur des institutions. Mais, cela n'empêche pas de réhabiliter les institutions, car les algériens sont assez désabusés de cette institution (APN).

Nous envisageons de créer un comité des mamans des enfants handicapés. Un autre aspect **pourquoi la cause des femmes n'est défendue uniquement que par des femmes?**

Les handicapés par exemple ce n'est pas aussi leur problème et pourtant c'est le problème de tous parce que un jour ou l'autre ils peuvent se retrouver sur un fauteuil roulant.

**AZZOUZ Fadhéla : est ce que les questions féminines sont les préoccupations des partis? Par exemple le harcèlement sexuel et les violences?**

**SALHI Soumia de la Commission Féminine de l'UGTA:** le pouvoir est entre les mains des hommes et on délègue les femmes pour les tâches secondaires et domestiques. En ce qui concerne, la problématique du Quota; à l'UGTA nous n'avons pas encore tranché, certes dans l'urgence, le Quota est un moyen de rétablir l'injustice.

En attendant la parité, c'est le Quota, d'ailleurs nous avons des expériences dans d'autres pays, je suis une militante du Quota et à l'UGTA nous avons notre propre expérience.

Même, Louiza HANOUNE réserve des places pour les femmes non obligées de passer par des représentations symboliques pour y accéder.

**FAQ (Association Féminine):** c'est le circuit fermé, la cause des femmes, elle est défendue par des femmes sous la férule des sections féminines.

Le Quota n'a jamais été la priorité des partis politiques, c'est grâce aux pressions extérieures qu'on en parle aujourd'hui; qu'est ce qu'ils font les partis politiques pour faciliter l'accès aux femmes en modalités pratiques de proximité: les réunions aux heures convenables, les crèches, les aménagements d'horaires, les congés parentaux... etc.

Le développement durable est à la base de la santé, de l'éducation. Les partis politiques travaillent mal en partenariat social avec la société civile.

**OUZEGANE Fatima:** Il y a une politique de Quota qui se généralise partout, donc le Président de la République doit instituer un pourcentage, il ne faut pas oublier que nous les femmes, nous représentons plus de 50%.

**Professeur BELKHODJA:** cet antagonisme entre femmes dans les programmes des partis politiques n'est pas bon. Le Quota est une étape nécessaire pour la parité de demain.

**Pourquoi on exige des femmes des compétences qu'on n'exige pas pour les hommes?** Aujourd'hui, la participation politique des femmes est très réduite aux institutions. Pour le volet santé, le projet de loi sanitaire de 2003 est resté dans les tiroirs pour causes des lenteurs administratives et un changement de Ministre qui avait intervenu entre temps. Aujourd'hui, il faut le réactualiser, je demande aux partis politiques qu'elles sont leurs intentions concernant cette loi? Elle présente beaucoup d'avantages sur la protection de la femme et de l'enfant, comme nous constatons depuis 2001, il y a une remontée de la natalité. La réponse des représentantes des partis politiques était unanime. Pour le FLN les problèmes de santé découlent du manque de logement et toutes les femmes au sein de notre parti sont mobilisées pour cette question.

Pour le RND à Tlemcen nous avons fait une campagne de sensibilisation sur le cancer, beaucoup de femmes ignorent totalement qu'est ce qu'une mammographie. Nous souhaitons que des mammographes soient installés dans toutes les régions pour une couverture sanitaire efficace des femmes.

**Mme MAMERI :** propose aux partis politiques une couverture des PMU, vous savez bien que la plus part des causes du handicap des enfants sont d'origines cérébrales lors des accouchements.

La représentante du MSP, je rejoins toutes les propositions discutées aujourd'hui relatives à la santé.

**M. GHILES (Association du Planning Familial),** nous, au sein de notre association nous avons la parité et la politique de Quota est un moyen et non une fin.

**La députée MOUALFI Samia (FLN),** nous rêvons tous de la parité, mais il faut trouver des mécanismes intermédiaires, le Quota ou autres. Notre pays est classé à la 104ème place sur la représentation politique des femmes. Chaque pays a ses mécanismes à l'exemple de la Jordanie, de Djibouti, du Maroc et du Rwanda qui a carrément aménagé sa constitution.

### Couverture médiatique.

Le Soir d'Algérie a consacré le 22 mars 07 un article, titré «**L'homme n'est pas prêt à partager le pouvoir politique**».

Ce quotidien a développé la position des partis politiques quant à la participation des femmes en politique et a repris les différentes interventions notamment celles en lien avec la question des quotas.

Pour l'amendement de la loi électorale, j'ai initié un projet de loi qui a été déposé en 2004, mais malheureusement, il n'a pas été adopté.

Mais, on peut changer les choses de l'intérieur des institutions, mais aussi à l'extérieur avec les partis politiques et la société civile. Aujourd'hui, il faut s'entendre sur le SMIG pour les femmes, il faut continuer le combat■

## Quelques Succès du MEPI

### POLITIQUE

\* A augmenté la transparence des élections historiques du Liban en 2005 au travers de l'appui technique et matériel pour la formation des agents chargés des élections, éducation des électeurs, des journalistes, et des candidats.

\* Appui à plus de 2.000 moniteurs domestiques d'élection impliqués dans la première élection multi-candidat de l'Egypte.

\* Support des seules émissions satellites de phase des sessions parlementaires arabes.

\* Soutient des organismes politiques nationaux et locaux de partie et leurs membres dans les pays qui auront de nouvelles élections municipales et parlementaires en 2005-2007.

\* Renforcement du rôle de la société civile dans le processus démocratique en facilitant le dialogue parmi les activistes, des O.N.G.S, et des ministres des affaires étrangères lors des réunions du G8 et en attribuant plus de 70 organismes civils indigènes de société avec des concessions directes.

### ÉCONOMIQUE

\* Formation entrepreneuriale pour plus de 180 participants du Moyen orient et de 16 pays de l'Afrique du nord. Presque la moitié étaient des femmes. Au moins 150 nouveaux emplois ont été créés.

\* Degré de solvabilité et services à de petites et moyennes entreprises par la consultation de pair et formation se prolongeant pour les banques régionales et les organismes financiers.

\* Capacité commerciale augmentée de pays arabes avec la formation et l'assistance technique; un certain nombre de pays du Golfe rédigeant de nouvelles lois du travail et mettent à jour des normes agricoles d'import/export.

\* A créé le premier sommet de femmes d'affaires pour des femmes d'affaires moyennes orientales. 200 femmes de 16 pays du Moyen-Orient et de l'Afrique du nord et huit femmes d'affaires américaines étaient présentes. Un nouveau réseau de femmes d'affaires du Moyen-Orient et de l'Afrique du nord a été créé par les participants.

### ÉDUCATION

\* Un programme de micro-bourse est mis en place en direction de plus de 1.500 apprenants de la jeunesse de 13 pays du moyen-orient. En raison du succès initial du programme, la taille du programme est augmentée pour atteindre 13.000 personnes avec une formation supplémentaire sur la responsabilité civique.

\* Traduction de plus de 80 titres de livre pour enfants en arabe et fourniture de plus d'un million de nouveaux livres au Moyen-Orient à la disposition des bibliothèques, et des écoles pour développer la lecture indépendante, la pensée critique, et les qualifications analytiques des jeunes.

\* Développer l'anglais comme deuxième langue étrangère et introduction de programmes d'études civiques en ligne, d'éducation pour les catégories des moins de 12 ans en associant les entreprises publiques et privées, les gouvernements, et les O.N.G.S régionales et locales.

\* Organisation de stages intensifs de cinq semaines, en direction des jeunes motivés hommes et femmes arabes, à la création et à la gestion d'entreprise. Plus de 135 étudiants ont participé et beaucoup ont lancé leurs propres projets.

### HABILITATION DES FEMMES

\* Organisation dans les écoles régionales innovatrices de campagne de formation sur les problèmes politiques des femmes, les qualifications de communication des femmes candidates. Plus de 300 femmes du Moyen-Orient et de l'Afrique du nord ont suivi ces formations.

\* Mise en place d'internats régionaux de micro-entreprise et d'affaires pour les femmes qui incluent un programme exécutif de MBA d'un mois et un internat de trois mois aux entreprises; 42 femmes de 16 pays de la région ont été présentes jusqu'ici.

\* Établissement d'un réseau professionnel, en direction des femmes juristes arabes, qui offre des programmes de formation professionnels de développement, des séminaires en politique et un annuaire de ressource.

\* Edition de l'aperçu et l'analyse complète sur le statut de la liberté des femmes dans 17 pays et territoires du Moyen-Orient.

\* Aide aux O.N.G.S Féminines de bases à travers la région par des formations visant à établir les bases pour la réforme démocratique.

\* Organisation de formation en direction des juges et personnels judiciaires, sur les questions du code de la famille, et sensibilisation aux questions de violences subies par les femmes.

## Troisième conférence débat le 28 Mars 2007 à l'INSP Famille, le code de la famille et la violence à l'encontre des femmes

Sur les 7 formations politiques invitées (FLN, RND, MDS, MSP, PT et FNA), trois seulement ont répondu à l'invitation le FLN représenté par Maître Chelouche Fatiha, le RCD représenté par Maître Sadat Fetta et le MSP représenté par Maître Fatima Benchama.

Madame Nadia Ait Zaï a donné le coup d'envoi de la conférence. Elle a rappelé l'objectif du projet à savoir: interpellier les partis politiques sur leur position par rapport aux questions féminines et la place qu'ils accordent aux femmes dans leur programmes politique. Elle a également interpellé les femmes des partis politiques sur leur place au sein de leur formation, leur statut et leur rôle.

Le débat a tourné autour de 3 grands axes: la perception de la famille algérienne d'aujourd'hui et son évolution, le code de la famille et la violence à l'égard des femmes.



### Perception de la famille

Pour le FLN la famille algérienne est une famille classique, traditionnelle «telle que nous l'avons tous connue avec une affirmation du rôle de la femme à l'intérieur de la famille» la représentante de ce parti estime par ailleurs que la famille a évolué en raison des règles économiques tout en affirmant que «les règles morales et les valeurs sont les mêmes que ceux de 1950 ou même avant, nous avons deux éléments: les valeurs morales et les règles économiques qui constituent la famille algérienne. Ce sont 2 éléments dont le FLN tient compte nécessairement pour regarder, pour légiférer et pour faire ses propositions».

Cependant Maître Chelouche va plus loin en disant qu'actuellement **«on peut dissocier deux catégories de familles, d'après ce que nous observons, il y a à l'urbanisation qui a engendré la famille nucléaire et à l'intérieur du pays nous avons encore le schéma de la famille traditionnelle, c'est-à-dire le jeune ménage qui vit avec les parents».**

Pour le RCD le modèle traditionnel de la famille a «carrément éclaté pour moult raisons: l'impératif économique, l'exode rural et toutes les répercussions qu'a impliqué l'indépendance de l'Algérie» **«il est clair que le nouveau modèle familial est la famille nucléaire».**

La famille est la cellule de base de la société et par conséquent de l'Etat dira Maître Sadat **«nous voulons aboutir à la construction d'un Etat fort, exempt de tout maux sociaux, nous voulons arriver à une famille où il y a des rapports d'égalités, basés sur le respect mutuel».**

Les deux partis sont longuement revenus sur la crise de la famille algérienne. La représentante du FLN a parlé d'instabilité de la famille, d'une hécatombe de divorces dûs essentiellement, selon elle, au problème du logement. Elle a évoqué également les problèmes de santé, du travail, de l'école et du manque de loisirs.

La représentante du RCD, elle a parlé de problèmes de transitions économiques.

Interrogées sur les aspirations égalitaires des femmes et les effets des inégalités comme élément supplémentaire de cette crise familiale, la déléguée du FLN dira **«que lorsque la femme a une activité à l'extérieur, son pouvoir peut être égale à celui de l'homme et si elle est limitée aux tâches domestiques, son pouvoir reste limité aux tâches domestiques c'est pour cela que dans notre programme au FLN, on a prévu d'élever le revenu de la femme au foyer»** l'indépendance économique de la femme est très importante pour le FLN. Cette indépendance doit être consacrée par la révision d'un certain nombre de points dira Maître Chelouche, le code de la famille mais pas seulement. **«Il faut attirer l'attention de la femme sur la nécessité d'être propriétaire de certains moyens, du patrimoine de la cellule familiale.»**

Pour Maître Sadat son parti insiste sur 3 points:

- le partage de l'autorité parentale: elle est entre les mains de l'époux, la mère est exclue elle n'a pas de



pouvoir d'ordre juridique concernant l'éducation de ses enfants,

- la communauté des biens entre les époux.
- un traitement préférentiel de la femme divorcée.

A la question de savoir si les partis prennent en compte l'émergence de modèles de familles monoparentales avec la divorcée et la mère célibataire comme chefs de familles, la représentante du RCD estime que le législateur ne s'est pas encore penché comme il se doit, sur le problème de la femme divorcée chef de famille et que son parti lors de son congrès du 08 et 09 février 2007 **«a lourdement insisté sur le fait qu'il faille solutionner les problèmes liés aux femmes divorcées, travailleuses et chargées de familles».**

Maître Sadat avant d'aborder la question des mères célibataires a préféré parler d'abord des femmes célibataires en générale pour dire que le célibat prend de l'ampleur et que le RCD **«œuvre en vue d'une reconnaissance et d'une consécration pleine et entière de la femme célibataire en tant que citoyenne»** **«nous oeuvrons pour leur permettre d'avoir un accès à l'emploi et au logement».**

En ce qui concerne les mères célibataires Maître Sadat déplore davantage le statut des enfants nés hors mariage, son parti milite, dit elle, pour l'établisse-

ment de la filiation, pour ne plus limiter la recherche en paternité aux seuls enfants nés dans le cadre du mariage légitime **«notre formation souhaite arriver à ce qu'on puisse forcer un homme à reconnaître qu'il est le géniteur de cet enfant né hors mariage»** **«en ayant recours aux mesures scientifiques qui sont consacrées par le code de la famille»** **«le père géniteur aura des obligations d'ordre morales, financières et matérielles concernant l'enfant qu'il a conçu».**

Pour la représentante du FLN le code de la famille a été amendé mais **«pas suffisamment»** la femme divorcée **«sort les mains sur la tête, elle n'a pas de domicile elle n'a pas ou aller»** **«c'est pour cela que j'ai parlé du problème du patrimoine, de la propriété des biens, la femme participe à la construction des biens et du patrimoine de la famille et elle peut se retrouver totalement exclue, nous prévoyons de mettre en place une réglementation, parce que si nous protégeons la femme économiquement, le reste va suivre».**

Pour ce qui est des enfants nés hors mariage Maître Chelouche s'insurge contre la situation de ces enfants **«ça ne devrait pas être permis à cette époque ça n'aurait jamais du être permis»** elle préconise **«la mise en place d'examen d'ordre génétique pour établir la relation père, mère, enfant, puis le cadre juridique qui fait que le père devienne un père légitime et cet enfant ait un statut social tout à fait normal».**

Pour la question des mères célibataires, la représentante du FLN estime **«que c'est plus un tabou qu'il faudrait casser qu'a un cadre juridique a mettre en place, parce qu'elle est citoyenne a part entière».**

### Code de la famille.

A la question de savoir si le code de la famille répond aux exigences de la famille algérienne et son corollaire, faut-il l'amender ou l'abroger pour répondre aux besoins de la famille? Le FLN répond **«la société va plus vite que le texte et donc il est appelé à être revu pour s'adapter à une société qui est en perpétuel développement»** Maître Chelouche estime que la révision de 2005 était une révision ponctuelle et qu'il faudrait réviser le code en fonction des données nouvelles. **«A mon sens la révision principale tourne autour du patrimoine de la famille «le problème essentiel réside dans l'attribution du domicile conjugal à la femme et aux enfants» «et puis le patrimoine doit être déterminé précisément par des actes juridiques pour savoir qui est propriétaire de quoi. Parcequ'au moment du divorce le partage des biens pose problème et souvent c'est en défaveur de la femme et des enfants»** la déléguée du FLN a également posé le problème de la pension alimentaire qui est **«un véritable parcours du combattant»** dira Maître Chelouche en expliquant toutes les péripéties de la femme divorcée, qui peut rester des mois sans ressources. Son parti propose la création d'un fond spécial **«la femme ira prendre ses revenus au fond et le fond va poursuivre l'ex-époux pour le versement des pensions, avec pénalités de retard».**

Maître Chelouche a abordé également la question de la quote-part, que la femme demandant le divorce, est obligée de verser pour se libérer. Elle estime que **«le khol' est dépassé».**

En réponse à une question sur la polygamie Maître Chelouche dira que le sujet est en débat au sein du parti mais que son parti n'est pas contre la polygamie en cas de nécessiter en raison de maladie de l'épouse par exemple. Concernant la question de la tutelle parentale la représentante du FLN estime que cette question **«a été réglé par l'ordonnance, en ce sens que la mère peut signer différents documents qui concernent les enfants».**



Pour ce qui est du divorce unilatéral, Maître Chelouche dira que «c'est un sujet qui est en débat, la question n'est pas encore tranchée» mais elle estime que lors de la révision du texte souhaitée par son parti **«on va être obligé de revenir vers les dispositions du code civil, à partir du moment où le mariage est un contrat entre 2 parties».**



Pour le RCD le code de la famille occulte les réalités algériennes «ce que nous constatons c'est qu'il y a encore d'énormes réticences dans l'esprit du législateur algérien, ce qui fait que le texte malgré qu'il ait été amendé, reste en deçà et ignore malheureusement les réalités socio-économiques de la société algérienne» le RCD réclame l'abrogation pure et simple du code de la famille «de part les dispositions de la constitution de l'Etat Algérien et de part les moult conventions que l'Etat Algérien a ratifié, nous oeuvrons en vue de l'abrogation du code de la famille. Il n'y a pas de disparité, il n'y a pas de discrimination de la femme. Donc, elle a des droits inhérents à la personne humaine» par quoi le remplacer et comment organiser les relations familiales?

Maître Sadat répondra **«toutes les dispositions relatives au fonctionnement de la famille seront consacrées dans le code civil, cela se fait ailleurs dans les autres pays du monde, pourquoi pas chez nous».**

Pour la représentante du RCD, un certain nombre de dispositions sont particulièrement choquantes dans l'actuel code notamment: le divorce par volonté unilatéral de l'époux, maître Sadat **estime que «c'est une forme pudique de dire répudiation. Donc, nous sommes contre la répudiation».**

L'autorité parentale. le RCD réclame un véritable partage de la tutelle dans le cadre du mariage.

La polygamie, le RCD réclame l'abrogation de la polygamie.

Autre élément: le domicile conjugal: «le logement devrait revenir de droit à la femme, si elle a la garde des enfants» et enfin le problème de la pension alimentaire le parti propose la création d'un fond de garantie pour le paiement de la pension alimentaire «libre à ce fond de recouvrer son dû en exerçant des actions récursoires contre les époux récalcitrants».

A une question sur la réforme des droits de succession, la représentante du RCD répondra «on ne peut pas demander l'abrogation d'une partie et pas de l'autre» «il faut aboutir à un régime égalitaire entre l'homme et la femme si on dit que la femme est un être humain, un citoyen, il faudrait qu'elle ait les mêmes droits que l'homme et donc sur le chapitre des successions également».

Pour le FLN, cette question est également débattue au parti. Pour maître Chelouche «cette question touche à la charia islamique, il faudrait peut être attendre une avancée des exégèses, un débat de société ou peut être un referendum».

La représentante de ce parti a également annoncé que sa formation travaillait sur la mise en place d'une charte de la famille dans laquelle, il sera question de la création d'un juge spécial chargé des affaires familiales.

### La violence à l'égard des femmes.

Pour le RCD, c'est un problème de société et de santé publique auquel il accorde le plus grand intérêt. ce qui nous interpelle dira Maître Sadat «c'est que les dispositions existent dans le code pénal, à savoir le délit, des coups et blessures volontaires et il n'est pas dit dans le code de la famille que le mari a le droit de frapper sa femme» «donc la femme a le droit de déposer plainte contre son mari, là où il y a entrave c'est dans sa tête, de peur des conséquences, de peur de perdre sa stabilité, la femme souffre en silence. Très peu de femmes arrivent devant les tribunaux». Pour combattre la violence conjugale Maître Sadat estime «qu'il faut aggraver la peine lorsque c'est le mari qui porte les coups, je crois que cela pourrait avoir un effet dissuasif» et d'ajouter «le viol dans le cadre des liens du mariage devrait être sanctionné».

Pour la représentante du FLN, il y a deux types de violence, la violence morale que subissent les femmes a différents endroits: dans la famille, sur les lieux de travail et dans la rue.

Maître Chelouche a également parlé du mauvais accueil dans les commissariats lorsqu'une femme se présente pour déposer plainte. Le FLN préconise le développement des centres d'écoutes psychologique ce qui conduira les femmes à déposer plainte.

### Le débat.

La réaction du public lors du débat constitue pour nous une première indication sur l'intérêt porté au sujet.

Les présents ont en effet été nombreux à interpeller les représentantes des 2 formations politiques sur leurs positions respectives, ou encore à exprimer leurs opinions.

Une intervenante a estimé que les deux partis sont d'accord sur le fond malgré l'abrogation demandé par le RCD.

Elle les a interrogé sur le sort de la mère divorcée après la majorité de ses enfants. Cette question est revenue plusieurs fois dans le débat.

Deux autres intervenantes ont noté que la perception de la famille a évolué tout au long de la discussion en partant de la famille traditionnelle pour arriver à la famille monoparentale et la mère célibataire. L'une des deux a exprimé ses vues sur la situation de la mère célibataire. Elle a demandé l'arsenal juridique qui permette à cette mère d'exister en tant que telle. Elle a également interpellé la représentante du FLN pour définir la notion de valeurs familiales. Elle a par ailleurs noté «une extraordinaire avancée dans le discours du FLN».

D'autres questions ont porté sur l'article du code de la famille concernant le tuteur matrimonial (le wali). Sur la prise en charge des orphelins placés en institutions, l'adoption par les femmes célibataires. Certains se sont prononcés pour l'abrogation du code de la famille et d'autres ont estimé le débat abrogation/amendement dépassé. Il faudra parler de refondation du code de la famille dans le sens de l'égalité estime l'une des intervenantes.

Une autre observation a porté sur l'absence de débat autour du code de la famille lors de son amendement en 2005 «les partis démocrates et les partis nationalistes, dont je fais partie, ont brillé par leur absence en 2005. Il n'y avait que les deux partis islamistes sur le terrain».

La question de la violence a également intéressé le public, l'on est revenu sur les constats et on a déploré le manque de prévention et de prise en charge.



La représentante du MSP a pris la parole au cours de cette deuxième partie, après s'être excusé de son retard.

Le point essentiel du débat de notre société aujourd'hui, dira Maître Fatima Benchama «est de savoir si les amendements apportés en 2005 conviennent à la réalité algérienne» «nous sommes d'accord pour dire qu'il y a des articles qui ne correspondent pas à la réalité de la société d'aujourd'hui. La société a évolué et la mentalité des femmes algériennes a aussi évolué». Sur les questions relatives au wali et la polygamie, la représentante du MSP indiquera que le code de la famille souffre de vide juridique. En islam il n'est pas question que le wali contraigne la femme à choisir un mari, ceci est proscrit dira Maître Benchama. De même pour la polygamie. L'islam dira-t-elle **«n'a jamais dit que le mari peut se remarier à sa guise, le prophète a exigé l'accord de l'épouse»**.

Revenant sur la question des valeurs la déléguée du MSP dira **«nos valeurs sont inspirées de notre référence fondamentale qui est l'islam. Les valeurs de notre société d'origine arabo-berbère s'inspirent de l'islam»**.

Pour ce qui est des mères célibataires «est ce qu'on veut encourager l'adultère et avoir des enfants illégitimes et répandre la débauche? Je pense que personne ne sera d'accord avec cela» affirme la militante du MSP **«Par contre pour les femmes célibataires qui veulent adopter, notre parti encourage cette démarche» quant à la situation des mères divorcées, la représentante du MSP estime que «c'est la faute à toute la société qui ne protège plus les liens familiaux»**.

En réponse aux interventions du public les 2 représentantes du FLN et du RCD ont globalement réaffirmé leurs positions développées lors de la première partie, cependant la question du wali n'avait pas été abordée dans la première partie voici les réponses. Le RCD réaffirme sa position concernant l'abrogation du code et donc de l'article sur le wali.

Le FLN se prononce nettement contre l'amendement de l'article relatif au wali «on revient aux valeurs, moi je ne verrais pas ma fille se marier sans la présence de son père ou de son frère».

Pour les valeurs justement, la représentante de ce parti explique **«c'est les valeurs islamiques, c'est les valeurs amazighs, c'est des valeurs méditerranéennes»** et d'ajouter **«mais nous attendons des définitions de la part des sociologues dans le cadre d'un travail d'ensemble»** ■

## Couverture médiatique

La conférence a été couverte par six quotidiens dont un journal arabophone. Celui-ci «El Ahdathe» a titré «L'Algérie au 3<sup>ème</sup> rang dans la représentativité politique de la femme: les représentantes du FLN et du RCD réclament une loi pour l'égalité en politique». Selon ce journal les représentantes des 2 partis demandent l'instauration d'une loi égalitaire concernant la participation politique en utilisant le système des quotas en tant que solution provisoire. Le journal revient plus loin sur la situation des mères célibataires invoquée lors du débat. Le journal écrit «les partis et à leur tête le RCD réclament la protection des enfants en forçant le père à reconnaître son enfant, et ceci en utilisant les moyens scientifiques».

Le quotidien Liberté titre «Code de la famille: Le FLN demande d'autres amendements». Le journal n'a traité que de l'intervention de la représentante du FLN. Il écrit «le FLN qualifie les amendements du code de la famille comme insuffisants et demande l'introduction de nouvelles modifications de l'article, revient sur les propositions présentées par la militante du FLN tel que l'octroi du logement à la femme qui a la garde des enfants, la revalorisation des pensions alimentaires et la création d'un fond de garantie à cet effet».

Le quotidien «Horizon» intitule son article «Le RCD et le FLN discutent de la situation de la femme algérienne: De la maltraitance à la sous-représentation politique» l'article traite d'abord de la question de la violence, en rapportant les propos de la militante du RCD qui recommande l'organisation de campagne de sensibilisation indique le journal en soulignant «que le RCD plaide pour l'aggravation des peines envers les maris violents» le quotidien indique que «Me Fatiha Chelouche du FLN souligne que les violences à l'égard des femmes sont vécues au quotidien dans la rue sans que la société n'intervienne» concernant le code de la famille selon le journal «pour la représentante du RCD, le code doit être modifié et refléter la réalité du vécu de la société algérienne».

Le journal La Nouvelle République titre «Conférence débat à l'INSP: Créer un fond de garantie pour les femmes» le quotidien annonce la tenue de la conférence organisée par le CIDDEF avec le soutien du MEPI, note l'objectif de la rencontre: interroger les formations politiques sur leurs programmes. A propos du code de la famille le journal rappelle la position du RCD» Me Sadate a estimé que le code, malgré les amendements apportés en 2005, doit être abrogé» le journal a rapporté la position du FLN concernant la pension alimentaire. le quotidien a noté «les participantes ont abordé d'autres thèmes portant sur le code de la famille. Il s'agit entre autre du modèle de la famille algérienne que ces formations proposent pour servir de référent à l'élaboration d'une politique familiale et de la prise en charge préconisée pour les femmes victimes de violence».

Le journal, Le Courrier intitule son article «La prise en charge de l'enfant et de la famille: Ou sont les partis politiques?» L'article a traité de la vision des deux partis de la famille algérienne. le journal note «dans les programmes du FLN et du RCD, il y a la création d'un fond de pension alimentaire». Concernant la violence, le quotidien écrit «les deux partis ont également proposé qu'il y ait plus de sanction en cas de violence dans le code pénal».

Enfin le journal el Watan titre «Les partis politiques et le code de la famille: La réalité du terrain occultée». Le journal rappelle la position du RCD d'abroger le code de la famille. Le quotidien rapporte les positions des deux partis sur le divorce, la polygamie, la pension alimentaire et le domicile conjugal ainsi que la violence à l'égard des femmes. Le journal écrit «les intervenantes, sont d'accord sur le fait que le code amendé ne reflète nullement la réalité».

## Quatrième conférence débat le 21 Avril 2007 à l'INSP Le travail et la santé des femmes

Trois partis politiques ont participé sur les sept formations invitées (FLN, RND, MDS, MSP, PT et FNA); le FLN représenté par Docteur Farida Ilimi membre de l'assemblée de la wilaya d'Alger et candidate aux législatives 2007, le FNA représenté par Fatma Zohra Belhadi secrétaire nationale chargée de la structure féminine et du RCD représenté par Mme Samia Kaïd secrétaire nationale chargée de la condition féminine et candidate aux législatives 2007.



### Emploi féminin.

Madame Ilimi a été la première à prendre la parole pour présenter des statistiques sur l'évolution (relative) de l'emploi féminin et la scolarisation des filles, avant d'essayer de développer la vision de son parti sur le travail des femmes, elle dira **«dans notre parti plusieurs cadres militent pour l'égalité» «la vision de notre parti est progressiste et émancipatrice vis-à-vis de la femme et du travail»**. Madame Ilimi a parlé de lutte contre l'analphabétisme, l'amélioration des conditions d'accès à l'université et l'accès des femmes aux postes de responsabilités. Elle a par ailleurs noté qu'il n'existe pas d'écart dans les salaires. Le FLN encourage la participation des femmes à l'activité économique nationale particulièrement dans les domaines où elle n'est pas présente tel que la création d'entreprises affirme-t-elle.

Madame Belhadi du FNA est revenu sur la création par son parti de la structure féminine avec ses relais dans les 48 wilayas. La question de l'emploi féminin est discutée au sein du parti affirme Madame Belhadi.

Madame Kaïd du RCD soutien de son coté que son parti s'intéresse à la condition féminine à travers tous ses aspects y compris le travail. La représentante du RCD note «on constate que la présence féminine sur le marché du travail est très en deçà de ce que l'on pourrait attendre par rapport à la scolarisation massive des filles et leur réussite scolaire» Madame Kaïd note toutefois que la législation du travail n'est pas discriminatoire à l'égard des femmes et que le problème se situe à un autre niveau «d'abord l'accès au marché du travail, les filles sont moins enclines à aller travailler pour des considérations diverses notamment sociales» la représentante du RCD a parlé des difficultés des mères travailleuses **«il y a un déficit chronique en terme de structures d'accueil des enfants»** Madame Kaïd a également parlé de résistances familiales qu'elle attribue en partie aux dispositions du code de la famille **«la femme pour aller travailler, a besoin de l'accord de son mari» «Dans l'élaboration du contrat elle ne stipule pas son droit au travail»** la candidate du RCD soutient toute-

fois **«sous la pression des difficultés économiques et sociales, de plus en plus, ces résistances familiales sont en train de s'éroder, de s'user»**.

Pour ce qui est de l'évolution de carrière Madame Kaïd déplore la lenteur dans l'évolution de la carrière professionnelle des femmes **«à compétence égale, très souvent même, lorsque la femme est plus diplômée que l'homme, l'on favorise l'émergence des hommes à des postes de responsabilités»**.

**A la question de savoir ce que représente le travail pour les partis politiques présents?** la déléguée du RCD dira le travail va permettre à la femme de **«s'émanciper, elle va devenir citoyenne à part entière. Sur le plan économique, elle va contribuer au développement et à l'essor du pays et sur le plan social, c'est la moitié de la population qui va accéder à un statut plus valorisé et cela va se répercuter sur la qualité de vie de l'algérien en général et sur la bonne gouvernance»**.

En réponse à cette question la représentante du FLN réaffirme que son parti **«œuvre pour la parité des**



**sexes au travail» «il œuvre pour que la femme contribue au développement de notre pays. Ceci dit, ce n'est pas uniquement aux partis d'œuvrer dans ce sens, c'est à toute la société, la société civile et le mouvement associatif».**

**En réponse à la question Quelles sont les mesures à proposer pour permettre une meilleure accessibilité des femmes à l'emploi?** La représentante du FNA dira «puisque la femme est connue pour sa persévérance et sa stabilité, nous, nous militons pour qu'elle accède aux postes de responsabilités» le FNA peine pour l'instant affirme sa représentante à trouver des militantes.

Pour le FLN, les raisons de la faible représentativité des femmes sur le marché du travail sont d'ordre traditionnelle et culturelle, elle ajoute que son parti «œuvre à la promotion de la femme, c'est un parti émancipateur». Pour le RCD il faut faire évoluer les mentalités «cela doit passer aussi par l'école». Au niveau des manuels scolaires, l'on doit changer la façon de présenter la femme». La militante de ce parti soutient que l'Etat doit intervenir en introduisant «des mesures incitatives en direction des entreprises et des employeurs pour permettre l'évolution et la progression de la femme.» Le RCD propose également la création de structures d'accueils pour les enfants.

Les représentantes du FLN et du RCD sont toutes les deux candidates à la députation à la Wilaya d'Alger.

Une question leur a été posée directement concernant le nombre de femmes travailleuses de la wilaya, **quel est le nombre de structures d'accueils, en fonction, pour les enfants? Que comptent-elles proposer en ce sens une fois élues?**

Pour Madame Ilimi du FLN, son mandat sera national donc elle s'attellera à proposer «la création d'emplois dans les zones rurales ou la femme n'évolue pas, ne progresse pas» «il faut encourager l'accès à la formation professionnelle, multiplier la construction des écoles professionnelles partout à travers le pays et ne pas rester concentré dans les grandes villes».

Pour le RCD les problèmes de la femme sont les même à Alger ou ailleurs. Le RCD compte se faire entendre à l'Assemblée Nationale «on ne passera pas inaperçu, notamment en ce qui concerne les propositions en direction de la promotion, de l'évolution et de l'émancipation de la femme algérienne».

Concernant le travail informel des femmes, Madame Kaïd déplore l'absence de données chiffrées ainsi que l'absence de protection envers ces femmes, cependant pour elle «compte tenu du taux de chômage, le travail informel peut rendre service aux femmes du fait qu'elles peuvent travailler chez elles, à leurs rythmes. C'est moins contraignant sur le plan social, peut être que cela répond mieux à leurs attentes» pour ce qui est des employeurs qui ne déclara-

rent pas la totalité de leur personnel«il faut absolument sanctionner ces organismes qui se mettent en porte à faux par rapport à la loi» cependant, la représentante du RCD considère que les petites entreprises doivent bénéficier du soutien de l'Etat.

La militante du FNA se dit en accord avec les propos de Madame Kaïd.

Le FLN trouve regrettable la prolifération du travail informel en général et davantage, le travail informel des femmes qui les prive de protection contre le harcèlement et les violences.

Pour sortir les femmes de l'informel le FLN ne voit d'autre solution que la création d'emplois réels.

En ce qui concerne l'entrepreneuriat féminin, Madame Kaïd du RCD affirme qu'il y a une injustice au départ à cause de l'apport initial «les familles font davantage d'efforts lorsqu'il s'agit du garçon, et que l'on considère que la fille est appelée à se marier et c'est à son mari de la prendre en charge» «l'Etat devrait apporter davantage d'aide à la fille, peut être trouver un montage financier différent».

La représentante du FLN annonce qu'au sein de la commission femme cette question est à l'étude pour tenter de trouver les mesures incitatives à l'entrepreneuriat féminin.

Le travail du FNA consiste à sensibiliser les femmes à se lancer dans l'entrepreneuriat.

**Quand à la question du harcèlement sexuel,** le FNA encourage les femmes à le dénoncer.

Pour le FLN et le RCD il faut mener des campagnes de sensibilisation et d'information pour briser le silence. Le harcèlement est puni par le code pénal, les deux formations veulent aller plus loin. Les deux représentantes réclament l'introduction de la pénalisation contre le harcèlement dans le code du travail.

### La santé de la femme.

Madame Kaïd du RCD a fait un Etat des lieux très succinct, mais très sévère sur le système de santé algérien «le système de santé algérien est dans un Etat de délabrement très avancé, il y a plusieurs raisons à cela, d'abord l'insuffisance des fonds publics, la mauvaise gestion et la corruption» pour la candidate du RCD «l'Etat doit réagir en apportant un certain nombre de solutions».



Concernant la santé de la femme en particulier, la représentante du RCD citera en exemple le cancer des seins et le cancer du col de l'utérus, elle préconise la prévention «il en coûtera bien moins cher à l'Etat». Madame Kaïd propose, en l'absence de nombre suffisant de Centres de santé, notamment dans les zones enclavées, la mise sur pied de structures mobiles pour assurer le dépistage précoce de ces pathologies.

Le FNA suggère l'instauration du carnet de santé à vie «en prévoyant des contrôles tous les 6 mois, le carnet doit contenir l'historique de santé de la personne».

La représentante du FLN a abordé deux volets du chapitre accordé à la santé dans le programme de son parti. La cancérologie avec le cancer du sein et celui du col utérin et le volet protection maternelle et infantile. Abordant le premier volet, le docteur Ilimi a dressé un tableau de l'évolution des maladies et des procédés de dépistage. Le FLN appelle à la mise en place d'une politique primaire de dépistage et diagnostique précoce, au lancement des campagnes de sensibilisation à travers les médias et l'Internet, la candidate du FLN dira encore: «il faut construire d'autres Centres anti-cancéreux et les doter en équipement et en ressources humaines spécialisées en oncologie».

A propos de la protection maternelle et infantile Docteur Ilimi affirme que le programme national de la protection de la mère et de l'enfant reste insuffisant, il ne couvre pas la totalité du pays. Le FLN propose donc «de multiplier les efforts afin d'augmenter les structures materno-infantiles: les PMI surtout dans les zones rurales» la représentante du FLN propose encore de «médicaliser les PMI pour les problèmes de dépistage».

A la question sur la position de chacun des partis quant à la distribution gratuite de la contraception aux femmes célibataires, le RCD n'y voit aucun inconvénient «**nous sommes pour, incontestablement, cela rentre dans le cadre de la politique d'espacement des naissances**».

La représentante du FLN avoue que la question n'a pas été discutée au sein du parti «parce que nous restons un pays musulman, démocratique, tout ce que vous voulez, mais nous ne pouvons pas encourager cela».

La représentante du FNA dira «c'est un médicament comme un autre si cela est nécessaire, on le délivre».

Quand à la question concernant la dépenalisation de l'avortement, Madame Belhadi du FNA affirme «**nous, nous suivons ce qui est édicté par l'Islam et l'Islam interdit l'avortement**» et elle ajoute «**sauf en cas de nécessité médicale**».

Docteur Ilimi du FLN déclare que son parti est favorable à l'avortement uniquement dans le cas où la vie de la mère et de l'enfant sont en danger.

Pour la représentante du RCD «**c'est une question extrêmement sensible, je crois que nous ne sommes pas préparés à affronter cela de manière franche, il faut travailler la chose pour pouvoir arriver à un compromis**» cependant Madame Kaïd dit qu'il y a des situations où l'avortement s'impose, au cas où la vie de la mère ou de l'enfant est en danger et dans le cas des viols terroristes.

### Le débat

Le débat a démarré sur la question de la distribution gratuite de la contraception, sans discrimination dans les Centres de protection maternelle et infantile. De nombreuses personnes appartenant au corps médical, étaient en effet présentes parmi l'assistance: médecin, assistante sociale, professeur en gynécologie et membres du mouvement associatif **ont dénoncé la discrimination dans la distribution des moyens de contraception**.

Certains ont témoigné de leurs expériences dans le planning familial ou celui de la protection de l'enfance abandonnée.

Plusieurs interventions ont porté sur la défaillance du système de santé une des participantes a posé le problème de la parité à l'accès aux soins «les femmes ne consultent qu'une fois c'est trop tard».

Elle a demandé également aux représentantes des partis si leurs formations réfléchissent à la question de la violence à l'encontre des femmes «les femmes sont victimes de violences multiples même économiques, le mari ferme le frigidaire à clef avant d'aller au travail» Une autre a proposé des journées gratuites pour le dépistage des cancers.

Une autre intervenante a posé une question sur le projet de loi sanitaire proposé en 2003 par le gouvernement et qui devait couvrir le volet social notamment la protection de la femme et de l'adolescent, ce projet n'a jamais vu le jour. L'intervenante a interpellé directement les candidates sur la possibilité de le présenter à l'Assemblée.

En réponse à ces réactions la représentante du RCD a réaffirmé la position de son parti concernant la contraception «cela relève des libertés individuelles et collectives» Madame Kaïd a partagé les avis des intervenantes sur la défaillance du système de santé.

Elle a, encore une fois, pointé du doigt l'état, responsable de cette situation. Selon la candidate du RCD l'Etat doit intervenir pour multiplier les structures de santé de proximité, il doit également intervenir selon Madame Kaïd «au niveau de la santé mentale, les femmes sont très exposées de par leur condition de vie, de par les contraintes culturelles, économiques etc.»





Sur la question de la contraception, la représentante du FNA expliquera que pour son parti «la liberté de la fille ne consiste pas à avoir recours à la contraception, parce que, nous, en tant que peuple et nation musulmane avec ses traditions, la liberté des uns s'arrête là

ou commence celle des autres et les autres, c'est la société dans laquelle elle vit» «pour éviter que les filles aient recours à la contraception, nous préconisons le mariage précoce».

La représentante du FLN réaffirme sa position concernant la contraception

«nous n'appelons pas la jeune fille à venir prendre la pilule» pour ce qui est de l'accès aux soins Madame Ilimi a rappelé ses propositions en ajoutant «il y a un problème socioculturel, si la femme ne va pas chez le médecin, ce n'est pas parce que le politique l'en empêche ! Il faut mener des campagnes de sensibilisation et d'information, cela chacun de nous peut le faire dans son domaine, que ce soit le politique, le mouvement associatif ou la société civile».

A propos du projet de loi sanitaire de 2003, la candidate du FLN affirme soutenir parfaitement l'idée du projet, espère travailler sur le programme «mais je ne peux pas faire de promesses pour le moment» dira-t-elle.

La question de l'emploi féminin n'a pas vraiment été relancée lors du débat. Toutefois l'échange a été intense et de nombreux présents ont exprimé leur satisfaction d'avoir participé à cette conférence débat■

## Couverture médiatique

Six quotidiens nationaux ont couvert la manifestation. Un quotidien arabophone «El Adjoua» et cinq francophones.

Sous le titre «CIDDEF : programme des partis politiques sur la femme et l'enfant en débat», le journal «El Adjoua» a annoncé la tenue de la conférence débat en citant les trois représentantes des partis et le thème débattu. Le journal a relevé que Madame Ilimi du FLN a annoncé que son parti s'est toujours intéressé à la question féminine notamment le travail de la femme et la lutte contre le harcèlement sexuel. «El Adjoua» a noté également la revendication du vieux parti à multiplier les Centres de soin afin d'assurer une plus large couverture sanitaire. Le quotidien arabophone a cité Madame Kaïd du RCD qui a interpellé l'Etat pour améliorer le niveau de vie de la femme et de l'enfant. Madame Kaïd selon le journal a appelé à une meilleure prise en charge de la santé mentale de la femme travailleuse. Le journal a cité Madame Belhadi du FNA qui demande de porter un intérêt plus accru à l'emploi à domicile. «El Adjoua» est revenu sur le débat qui a suivi la conférence en indiquant la position de chacun des partis sur la question de l'avortement, la distribution gratuite de la contraception aux femmes non mariées et la prise en charge des mères célibataires.

«Le Courrier d'Algérie» a intitulé son article «Le FLN, le FNA et le RCD animent un débat» le journal a annoncé la tenue de la conférence organisée par le CIDDEF avec le soutien du MEPI. Il a rappelé la position et les propositions de chacun des partis, développées lors de la conférence.

Le journal «L'expression» a titré «promotion professionnelle de la femme : Que les partis s'impliquent». Le journal a déploré l'absence des formations non présentes (MSP, RND, MDS) et a rappelé l'objectif de la conférence à savoir «impliquer les formations politiques activant sur la scène national et les interroger sur les questions de leur programmes liées à la femme» l'article a surtout traité de l'entreprénariat féminin en revenant sur les positions de chacun des partis.

Quant au journal «Horizon», il a titré «les partis évoquent les difficultés de la femme au travail : De la lenteur dans l'évolution des carrières au harcèlement sexuel» cet article a été consacré aux déclarations des partis sur le travail et le harcèlement sexuel. Comme il a rappelé, par ailleurs, les propos des participantes sur l'intérêt des campagnes de dépistage précoce des cancers.

Sous le titre «Des candidates du FLN, du RCD, et du FNA évoquent la condition

féminine : La présence de la femme sur le marché du travail est en deçà de la moyenne», «Le Jeune Indépendant» a consacré son article au travail des femmes. Il a écrit : «des candidates aux prochaines élections législatives, invitées à débattre du contenu des programmes de leurs partis et de la place de la femme, convergent pour dire que celle-ci reste tout de même absente de la vie active comparativement aux pays voisins». Le quotidien a rappelé quelques unes des déclarations des partis présents.

«Le Soir d'Algérie» a intitulé son article «Santé de la femme : Les associations préconisent une loi qui couvre le volet social» le journal s'est intéressé uniquement au volet santé de la conférence, il a rappelé la proposition de l'une des intervenantes au débat «d'exhumer» le projet de loi sanitaire de 2003. Le journal a évoqué l'objectif de la conférence et a noté le caractère libre du débat : «aucun sujet n'est tabou, y compris celui de l'avortement thérapeutique et l'accès aux moyens contraceptifs aux jeunes filles et aux femmes non mariées». Plus loin: « au cours de cette rencontre qui fait ressortir le fait que les partis politiques n'ont pas d'avis tranché, ni de démarche en ce qui concerne un certain nombre de situation aux prétextes que nous sommes dans un pays musulmans».



## Cinquième conférence débat le 05 Mai 2007 au CIDDEF La participation politique des femmes

La dernière conférence de la campagne de sensibilisation en direction des partis politiques sur les questions féminines a eu pour thème la participation politique des femmes. Elle s'est tenue le 05 mai 2007 au siège du CIDDEF. Huit partis politiques ont été invités (FLN, RND, MDS, MSP, PT, PST et FNA) deux seulement ont répondu le FLN représenté par Madame Saliha Djeflal candidate aux élections législatives et le MSP représenté par Madame Fatima Belhadjar ancienne députée et membre du secrétariat national. La conférence débat a commencé par une brève introduction de Madame Nadia Aït Zaï directrice du CIDDEF. Elle a rappelé l'objectif de la campagne à savoir interpellier les partis politiques sur la place qu'ils accordent à la femme. Madame Aït Zaï a, également, rappelé tous les thèmes développer lors de ce cycle de conférences.

La première partie de la conférence a démarré sur un rappel de l'implication des femmes au sein de ces deux formations, Madame Djeflal a évoqué la participation de la femme à la lutte armée sous la bannière du FLN ensuite la présence de 10 femmes à l'Assemblée constituante de 1962, mais elle a avoué que la progression de la représentativité des femmes dans son parti a été en effet en dent de scie. A l'Assemblée de 1977 elles étaient toujours 10 femmes pour disparaître complètement dix ans après avant le retour en 2002 de 19 députées FLN dans une Assemblée pluraliste. La candidate du FLN estime que «c'est insuffisant, le parti du FLN a fait de la participation féminine une de ses préoccupations majeures au niveau

des textes, au niveau de la pratique, cela ne se concrétise pas toujours et nous sommes les premières à le regretter». Pour Madame Djeflal **«la responsabilité est partagée entre les hommes et les femmes «elles ne s'impliquent pas suffisamment et c'est tout pain béni pour les hommes»** il faut comprendre dira-t-elle **«que dans la sphère politique les hommes ne voient pas les femmes**

**comme des partenaires. Ils nous voient comme des concurrentes.**

**Et c'est peut être là qu'il faut situer le débat»** il y a également l'environnement qui n'est pas toujours favorable **«s'il y avait davantage de crèches, de moyens de transport, les femmes seraient plus libérées et auraient davantage de temps pour militer»** Madame Djeflal appelle les femmes à rejoindre les structures de base de son parti **«parce qu'elles sont en contact avec la société, elles sont au courant de ce qui intéresse directement les citoyens. Elles sont une parfaite courroie de transmission avec l'Assemblée qui légifère».**

La militante du MSP est revenue sur l'historique du mouvement, de la clandestinité à nos jours. Elle a également parlé de la place de la femme au sein du mouvement depuis sa création.

Elle a affirmé que «la femme a toujours été associée aux activités du parti et à l'élaboration de ses programmes. Elle a toujours été dans les sphères de prise de décisions, c'est à dire les bureaux régionaux et le Conseil consultatif». Au lancement du mouvement les femmes militaient au sein d'une structure spécifique et cette structure dira Madame Belhadjar «était parmi les plus importantes au point ou même le président du mouvement ne pouvait prendre de décision sans la consulter» la représen-



tante du MSP a noté toutefois que cette structure présentait quelques inconvénients tel que l'isolement des femmes à des activités spécifiques. Madame Belhadjar explique **«on est donc passé de la structure féminine à un secrétariat de la femme et des affaires familiales»** ainsi donc les militantes pouvaient intégrer toutes les autres structures du parti le Conseil et les autres secrétariats avance-t-elle.

La représentante du MSP affirme que le mouvement a toujours encouragé les militantes et qu'il n'y a jamais eu de régression de la volonté politique.

Madame Belhadjar explique que si la parité n'est pas assurée notamment aux postes de responsabilités, ce n'est pas la volonté politique qui est mise en cause **«cela revient à l'hésitation de nombreuses militantes à assumer des responsabilités en raison de leurs activités professionnelles et familiales. Parce que le combat politique nécessite de la disponibilité».**

Concernant la représentativité des femmes sur les listes de candidatures aux élections législatives la représentante du MSP se dit insatisfaite.

Elles sont 21 candidates à se présenter et aucune tête de liste. Madame Belhadjar nous apprend que globalement les femmes n'ont pas été nombreuses à présenter leurs candidatures et de

rajouter **«dans notre mouvement, de manière générale, il n'y a pas cet engouement à se porter sur les listes de candidatures».** D'ailleurs elle dira que **«la plus part d'entre elles ne se sont pas présentées d'elles mêmes, elles ont été choisi»** cependant Madame Belhadjar nous annonce que **«dans certaines wilayas les femmes qui n'étaient pas tête de listes,**

**ont retiré leur candidatures. C'est arrivé à Souk Ahras, Alger, Blida et ailleurs...**

Nous avons respecté cette position et personnellement, je la soutiens» la militante du MSP nous expliquera tout de même qu'elle avait tenté de convaincre les candidates insatisfaites de revenir sur leur position, en vain, sauf avec la candidate de Bejaia classée en 2ème position sur la liste.

La représentante du FLN s'est dite elle aussi insatisfaite de la représentativité des femmes sur les listes de son parti. Elles étaient plus de 300 à prétendre à la candidature 72 ont été retenues et aucune en tête de liste.

Madame Djeflal nous apprend: «Nous avons encouragé nos militantes à accepter leurs positions quel'elles soient, parce que c'est un acte militant, elles déclarent devant tous les militants qu'elles aspirent non seulement à représenter leur parti, mais à représenter la société».

A la question de savoir quels sont les mécanismes qu'il faut mettre en place pour promouvoir la représentativité féminine, la militante du MSP considère **«qu'il faut trouver en effet de nouveaux mécanismes modernes pour permettre une plus grande participation des femmes en politique, et pas seulement leurs présence sur les listes des législatives»** parmi ces mesures, Madame Belhadjar insiste pour encourager les femmes à investir les Assemblées communales et wilayales, ce passage est une «véritable école de formation» selon la représentante du MSP.

Madame Djeflal du FLN de son côté a parlé de formation et de sensibilisation des militantes. Elle a évoqué également la volonté politique. La candidate du FLN nous a expliqué qu'au 8ème congrès, cette volonté s'est concrétisée: chaque mouhafadha (structure de wilaya du FLN) était représentée par au moins une femme au Conseil National **«la volonté politique a dit 5 représentants dont au moins une femme, si non la wilaya ne sera représentée que par 4 personnes» «cela a été en effet une forme de quota appliqué partout».**

Par rapport à cette question des quotas, la militante du MSP a d'abord annoncé qu'elle était **«franchement contre parce que ce système favorise la médiocrité»** pour ensuite nous expliquer sa conception du quota «la femme doit être élue et non désigné, parce qu'il y a la méthode de désignation et il y a la méthode de l'élection» **«moi je suis pour le quota qui consacre la démocratie et non pas le quota des femmes alibis».**

Pour ce qui est de la généralisation de la politique des quotas aux Assemblées élues, Madame Belhadjar appelle à un consensus autour de la question, pour que cela ne bénéficie pas uniquement aux femmes du parti majoritaire. «Il faut donc trouver le moyen qui permette l'équité entre toute les formations politiques».

Pour Madame Djeflal les militantes de son parti ont avancé sur la question du quota «nous refusons le système de quota brut» «nous sommes pour un quota qui prenne en compte les compétences, le militantisme et l'engagement des femmes qui passeraient au titre de ce quota». la militante du FLN a rappelé par ailleurs la position du S/G de son parti «il a été clair, si c'est un mal nécessaire, nous opterons pour ce mal nécessaire» la question est en réflexion au sein du parti indiquera Madame Djeflal «nous sommes preneur de toute piste qui arrivera à faire émerger davantage de femmes pas uniquement dans les instances du parti mais dans tout les postes de décision» «il peut y avoir des incitations financières pourquoi pas, mais pas de sanctions négatives». La candidate du FLN demande l'implication de toutes les parties: formations politiques et pouvoirs publics. «On peut très bien penser à des mesures au plan législatif».

### LE DÉBAT

Nous retiendrons quelques remarques et observations du public, celles qui ont particulièrement relancé le débat.

La première intervention a porté sur le retrait des femmes du MSP des listes électorales parce qu'elles n'étaient pas en tête des listes «ce refus est-il considéré comme des actions individuelles ou est ce un mouvement de protestation? Une action politique à l'intérieur du parti pour changer la mentalité et les pratiques». En direction du FLN l'intervenant estime que le fait de demander aux candidates d'accepter leurs positions sur les listes consacre l'archétype de la femme alibi électoral.

Une autre intervenante a noté, suite à cette discussion, le manque de la volonté politique des partis pour une plus grande visibilité des femmes dans le domaine politique «pourquoi le FLN n'a-t-il pas retenu les 310 femmes candidates» pour cette intervenante la solution du quota permet aux femmes non pas d'être des concurrentes mais des partenaires, c'est une mesure temporaire pour éliminer le déséquilibre flagrant entre l'homme et la femme.

Les modifications de la loi électorale ainsi que la loi sur les partis ont également été suggérées par la même personne.

Une autre intervenante est revenue sur le manque de structures «qui cloître la femme dans un minima politique. Est-ce que cela ne serait pas la priorité au lieu de parler de quota?».

En réponse aux observations des participants au débat, Madame Djeflal du FLN dira que «la femme n'est pas considérée comme un instrument pour faire émerger les hommes parce qu'il n'y a pas de femmes positionnées en queue de listes» les militants se doivent d'être disciplinés précise-t-elle. «La première chose qu'on demande à quelqu'un qui adhère au parti c'est de faire connaître le programme du parti, d'élargir la base militante, d'aller au sein du mouvement associatif» elle explique également qu'après l'élaboration définitive des listes électorales, il y a eu des discussions avec les candidates qui n'ont pas été retenues. Il leur a été recommandé, pour les plus jeunes d'entre elles, de passer d'abord par une expérience dans les Assemblées Locales «cela ne signifie pas, que les prétendantes qui n'ont pas été retenues n'avaient pas les compétences voulues» «vous savez rien n'est plus difficile que de choisir des hommes et des femmes. Le parti a essayé de faire pour le mieux sur les 310, il en a retenu 72, cela fait plus de 13%, le double de ce qu'il y avait en 2002, nous ne sommes pas satisfaites mais nous disons qu'il y a un pas d'accompli».

La représentante du MSP en réponse aux différentes observations, affirme que le changement est l'objectif même de son mouvement «beaucoup pense, à tort, que le MSP est un parti conservateur et cela parce qu'il est lié à la mouvance islamiste» «le MSP a un grand rôle à jouer, avec les autres formations, la société civile...dans le changement du regard de la société sur la participation des femmes que ce soit dans le domaine politique, économique ou autre et la réalité et l'histoire en sont témoins».

Madame Belhadjar soutient que son parti est réputé pour sa discipline **«je n'ai pas de fidélité par rapport aux erreurs du parti».**

Ma discipline n'est pas soumise au président ou à un autre responsable du parti, ma fidélité est envers le programme du parti, le jour ou je considérerais



que l'on s'éloigne du programme du parti, je serais la première opposante à l'intérieur du parti» «la position des militantes est un acte politique» **«nous voulions transmettre le message suivant: nous restons vigilantes au cas où il y aurait des dérapages».**

Madame Belhadjar à tenu a dire que **«ces femmes n'ont pas été sanctionnées» «pour nous quelqu'un qui ne défend pas ses positions à l'intérieur du parti, il ne pourra pas les défendre devant les institutions de l'Etat».**

Quand à la question sur la volonté politique la militante du MSP affirme que

la volonté politique existe» mais cela reste une volonté humaine susceptible d'erreur. Aujourd'hui il faut aller vers un débat sur ces questions et non pas faire du copier, coller de mesures venants de pays, d'organismes et d'idéologies qui nous sont étrangères, il faut sortir avec une solution algéro -algérienne»■

## Couverture médiatique

Huit journaux ont réservé des articles à la conférence au lendemain de sa tenue. Le jour d'Algérie a titré «Participation politique: Les femmes mises sur la touche» après avoir annoncé l'organisation de la conférence débat l'article c'est intéressé aux raisons invoquées par les représentantes à la faible présence féminine en politique, il s'agit du manque de volonté politique et «la tendance à les (les femmes) percevoir non pas comme partenaires mais comme des concurrentes» arguments avancés par la militante du FLN. Citant la militante du MSP le journal écrit «elle explique la faible représentation féminine par une série de contraintes liées d'abord, à leur refus de militer et de vouloir s'impliquer».

Le quotidien «Info-Soir» a intitulé son article «FLN et MSP/listes électorales: Les militantes en colère». Le quotidien est revenu essentiellement sur le constat fait par les militantes politiques à propos de la sous représentativité des femmes le journal écrit «les militantes du mouvement de la société pour la paix (MSP) et du front de libération national (FLN) s'estiment marginalisées et sous représentées dans les listes électorales en prévision des prochaines législatives».

Sous le titre «Femme et politique: Pour une meilleurs participation» le quotidien Le courrier d'Algérie annonce la tenue de la conférence et revient sur le constat fait par les intervenantes sur la faible présence des femmes en politique. Le journal écrit «sur le plan politique et s'agissant des législatives l'exclusion des femmes en matière de représentativité est parfaitement ressentie».

Le journal Le Jeune Indépendant intitule son article «Présence des femmes sur les listes des candidatures: Les militantes du FLN et du MSP peu satisfaites». Le quotidien revient sur l'essentiel des points développés lors du débat à savoir le constat de la faible représentativité féminine en politique, les causes et les mesures à mettre en place pour une meilleure présence des femmes sur la scène politique c'est ainsi que le journal écrit «la rencontre a été une occasion pour cerner les obstacles que rencontre la femme dans l'exercice politique. Réitérant leur insatisfaction quand à la présence des femmes dans les listes de candidatures» concernant les mécanismes à prévoir pour redresser cette tendance.

Le Jeune Indépendant écrit «un accord de principe sur le système dit des quotas a été exprimé par les intervenantes. Rejeté il y'a quelque temps, le débat a fini par rendre ce mécanisme transitoire, plus claire aux yeux de ces militantes engagées, vu notamment la possibilité de son adaptation».

Le quotidien L'authentique titre «conférence au CIDDEF sur la participation des femmes en politique: La qualité y est, en attendant la quantité» le quotidien annonce la tenue de la conférence avec le soutien du MEPI, son objectif et la situe dans le contexte de la campagne de sensibilisation en direction des partis politiques. Enfin le journal a rapporté quelques propos des intervenantes concernant les raisons de la faible présence des femmes en politique ainsi que la configuration de la présence des femmes sur les listes des législatives.

Le quotidien d'Oran écrit sous le titre «Les femmes, le sachet de lait, la crèche et la politique» «bien que les conférenciers ont émis des réserves quand à la volonté politique pour impliquer la femme en politique et dans les postes de décision, elles ont tout de même, reconnu que les femmes et l'ensemble de la société ont une grande responsabilité dans les obstacles qui entravent l'épanouissement des femmes en politique» le journal est revenu sur les différentes raisons de cette situation invoquées par les deux militantes.

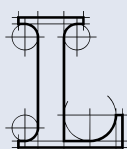
Le quotidien Horizon a intitulé son article «Femmes en politique: L'action féminine a reculé» le journal a annoncé la tenue de la conférence. Il a rapporté les propos de la représentante du FLN qui explique l'évolution de la participation de la femme au sein de sa formation. Le quotidien a noté l'insatisfaction des deux militantes quand à la représentativité de la femme en politique.

Enfin sous le titre «La participation de la femme en politique: Le FLN et le MSP mettent l'accent sur le système des quotas», le quotidien la Nouvelle République a présenté la position de chacune des participantes sur la question des quotas. Le journal a rapporté les propos de la représentante du MSP sur la place et la considération accordées aux militantes dans son parti. Pour la représentante du FLN souligne le journal «la question de la femme en général et celle activant dans la vie politique sont des questions de société et sur lesquelles tout le monde doit débattre»



## EVALUATION DU PROJET

### «Campagne de sensibilisation autour des propositions des partis politiques concernant des questions féminines»



Les conférences débats initiées avec le concours du Mepi ont permis de mettre à jour les avantages de la participation des femmes en politique mais aussi les inconvénients et les obstacles qui entravent la pleine intégration des femmes dans ce processus.

Ces débats ont permis d'interpeller la classe politique qui n'est pas restée sourde à la question mais qui n'a pas concrétisé ses velléités de faire participer plus de femmes à ces échéances.

Les résultats finaux ont surpris plus d'un, entre l'absentéisme importante affichée des électeurs et le peu de femmes élues, les partis regrettent la démarche et le choix qui a été fait par les comités de wilaya de leur organisation. Le Hamas qui n'a aucune femme élue et le RND qui n'en a qu'une rejettent la faute sur les comités de wilaya de leur parti considérés comme misogynes. Une cause peu crédible de l'exclusion des femmes qui aurait pu être évitée si la volonté politique des dirigeants de ces partis ou autre était réelle.

Nous n'avons pas cessé de dire aux responsables des partis que leurs organisations sont les vecteurs de la représentativité des femmes. Apparemment cela ne fait pas encore partie de leur priorité, c'est pourquoi ce genre de débat doit perdurer parce qu'il a des points positifs qui permettent à la militante politique d'avoir un cadre en dehors de son parti où elle peut s'exprimer et être visible, la presse est là pour répercuter ses dires.

#### Points Positifs :

Initier un débat entre femmes de partis politiques de sensibilités différentes, a été une initiative unique en son genre en Algérie, ce processus de débat a été lancé, premier maillon d'une construction d'une société démocratique.

Le débat entre les représentantes des partis a été d'un haut niveau.

Ce genre de débat permet aux journalistes de s'initier à la culture démocratique.

Des thèmes d'actualité sur la condition de la femme ont été développés.

Le débat a permis aux femmes :

- d'être visibles et de porter leur avis à la presse,
- de prendre conscience de leur rôle et place dans le parti,
- de s'interroger sur leur avis et position au sein du parti,
- de s'interroger sur leur poids dans le parti, que valent-elles, que vaut leur avis et leur présence, sont elles considérées comme des alibis ou pas?

En matière de présence certains partis ont été constants: FLN-RCD-FNA

La présence des autres partis s'est faite selon le thème MSP-MDS

Ces débats ont mis en avant une revendication et la spécificité femmes à prendre en charge

Les partis politiques ont réagi au quota, le FLN qui après nos débats et la pression de leurs militantes a fini par admettre que le quota est un mal nécessaire, alors que le parti des travailleurs qui était contre le quota a été le seul à mettre en place le principe de l'égalité des chances dans la confection de ses listes, un homme, une femme dans listes électorales.

Les militantes ont apprécié la démarche du débat interactif et contradictoire, elles se sont exprimées sans censure.

L'animatrice a bien géré les débats en évitant les écueils des participantes.

#### Points négatifs :

Les partis ne répondaient pas toujours aux invitations; soit ils désignaient une personne qui n'avait pas le temps de venir, soit ils ignoraient l'invitation (le RND n'a participé qu'une seule fois et toutes les fois que ce parti a été relancé, il nous affirmait qu'une personne a été désignée, même réponse pour hamas.

Les femmes ne maîtrisaient pas le programme politique de leur parti; on peut s'interroger si les partis en ont un ou si les militantes ne prennent pas le temps de s'imprégner de la démarche et du programme de leur parti?

Les femmes n'ont pas une vue globale ou d'ensemble de la politique des grands dossiers.

Les réponses aux questions sont pour certaines d'entre elles démagogiques.

L'avis personnel des militantes prédominait sur celui du parti. Les militantes ne sont pas imprégnées de la cause des femmes.

#### Société civile

La société civile présente a joué le jeu en interpellant les partis politiques à travers leurs représentantes – quel programme pour les femmes pour un éventuel choix de leur part aux élections?

Toutes les militantes qui ont participé au débat ont été candidates aux élections législatives: 3 du FLN ont été élues.

Le constat est amer Le FLN n'a plus que 10 femmes élues, soit moins de la moitié des présentes en 2002, le parti des travailleurs de Louiza hanoune est celui qui a plus de femmes au Parlement au moins une dizaine sur quarante élus, ce parti a réalisé la parité.



### Elections

Vu l'avancement de la date des élections législatives (17 mai) les 8 débats programmés ont été réduits à cinq avec deux thèmes par débat, sauf la dernière conférence débat (05 mai 2007) réservée à la participation politique des femmes qui nous semblait la plus importante. Ce après la confection des listes et le peu de femmes présentes dans les listes et aligner à de mauvaises places (non éligibles). Les militantes du FLN et du MSP ont exprimé à ce propos leur mécontentement.

### Affiches

Les affiches ne sont pas l'expression d'avis des partis vu le court délai imparti entre le commencement du projet et la date des élections et vu le manque de contenu cohérent, valable, proposé par les militantes.

Les affiches représentent le résultat des élections et la faiblesse de la représentativité des femmes au Parlement 29 sur 389 et le désintérêt des partis quant à la question de l'égalité et de l'égal accès des femmes aux fonctions politiques. C'est une affiche qui va perdurer dans le temps jusqu'au changement de cet état de fait.

### Un questionnaire a été distribué au cours des forums débats à toutes les représentantes des partis politiques.

Ce questionnaire comprend 16 questions englobant tous les aspects touchant à la condition féminine pouvant servir de base de travail aux partis politiques pour concevoir un programme politique en direction des femmes.

Les questions ont porté sur l'appréciation que se font les partis des droits socio-économiques et politiques des femmes, sur leur conception de l'égalité, sur leur conception des discriminations faites aux femmes, sur les subterfuges utilisés par les femmes pour contourner les lois discriminatoires, sur l'impact du code de la famille sur la société, sur les articles discriminatoires du code de la famille, sur le peu de représentativité des femmes en politiques, sur l'existence du ministère de la condition féminine, sur leur conception de la parité et de son applicabilité, sur la création éventuel d'un mécanisme qui contrôlerait l'application des principes égalitaires et de non discrimination consacrés dans la constitution et les lois.

Les réponses des partis sont représentatives de la pensée dominante en Algérie qui oscille entre la modernité et le conservatisme. Les réponses du MSP parti islamiste nous auraient permis de confirmer la position de ce dernier sur les droits des femmes.

Le FNA est proche de l'idéologie du FLN quant au RCD, il exprime une approche totalement différente dans le discours politique.

Au niveau du discours politique le RCD s'inscrit totalement dans la démarche des grands principes de l'égalité et de la parité ainsi que dans les principes des droits de l'homme. Le RCD a identifié les nombreux problèmes et discriminations que subissent les femmes dans leur vie. Il est pour l'abrogation du code de la famille actuel et veut le remplacer par une législation moderne qui tiendra compte des intérêts particuliers des femmes.

Le RCD est également persuadé que c'est la volonté politique qui fait défaut pour faire évoluer la situation. Globalement son engagement envers les femmes reste faible, les listes électorales du 17 mai le prouvent, les résultats également, une femme sur 19 députés a été élue.

Les réponses du FNA à ce questionnaire sont très évasives et contradictoires. Le FNA se plaint du manque de statistiques fiables, il dit ne pas pouvoir répondre à certaines questions notamment celles concernant les droits socio-économiques et politiques des femmes, car il ne connaît pas les programmes gouvernementaux. Le FNA ne conçoit l'égalité homme/femme que sous le prisme religieux et conservateur, les us et coutumes.

Ce parti ignore totalement certaines pratiques sociales utilisées par les citoyens pour contourner les lois régissant les successions: la donation ou vente masquée.

Leur engagement pour la participation politique des femmes reste apparemment timide. Au sein de ce parti; les représentants pensent qu'un travail de fond reste à faire afin de sensibiliser davantage les instances dirigeantes.

Les deux questionnaires ont été remplis par les militantes de ces partis et portent la griffe du parti.

Une observation est à relever, la question féminine n'est pas encore prise réellement en charge par les partis et ne fait pas partie intégrante de leur programme. Les débats engagés sur la question ne les laisseront pas insensibles à la question d'autant qu'ils regrettent tous le peu de représentativité des femmes aux instances élues. Nous n'avons pas manqué de leur rappeler qu'ils étaient les premiers vecteurs de la représentativité féminine dans notre pays■

**NASSÉRA MERAH.**

Militante féministe, Chercheuse sur la mémoire des luttes des femmes.

## LES ALGERIENNES DANS LE CHAMP POLITIQUE

### SONT-ELLES POLITISÉES OU POLITIQUES?

**L**e sujet de la politisation des femmes et leur engagement politique est très vite expédié. L'argument qui semble convenir et donner bonne conscience à tous les partis et organisations politiques est l'absence des femmes de la scène politique. Ainsi, l'effet de leur non-reconnaissance devient la raison.

pour les exclure davantage de la sphère politique en leur interdisant leurs listes électorales. Les femmes sont considérées comme non politisées, non mobilisées et incompetentes. Cependant, qui s'interroge sur leur absence et leur exclusion?

En mai 2007, les élections législatives ont soulevé un début de débat. Les représentantes des partis, dirigeantes de surcroît, ont déclaré que la candidature des femmes leur était préjudiciable. C'est dire à quel point ces organisations sont loin des réalités et pratiques de la société. La société, qualifiée d'arriérée par les dirigeants politiques les a contredit en élisant, quand même, le peu de femmes présentes sur les listes.

#### Alors, pourquoi les partis véhiculent-ils ces clichés concernant l'engagement des femmes et la société?

L'occultation du rôle et de la place des femmes dans les luttes politiques est universelle. Si leur présence sur les lieux de combat s'avère indispensable pour la cause générale, elles peuvent être tolérées à condition qu'elles acceptent leur marginalisation. Toute participation à des révolutions, guerres et luttes émancipatrices est considérée comme une transgression de leur part. Cette transgression des valeurs et de l'ordre patriarcal occulte leur véritable rôle et les dessert souvent. A la fin des conflits, elles sont souvent confrontées à une hostilité sourde, elles s'effacent d'elles-mêmes car conscientes que leur présence sur la scène publique est indésirable. En fait, elles sont conscientes que les hommes n'accepteront jamais de partager avec elles le pouvoir.

En Algérie, les femmes sont occultées mais toujours instrumentalisées. Ceux qui les ont exclu osent se questionner sur leur effacement «après avoir si bien secondé leurs frères combattants»!

On les rend responsables de leur exclusion alors que les hommes se sont partagé, entre eux, le pouvoir au nom de leur lutte contre le colonialisme.

Implicitement, leur participation est reconnue mais elle doit rester propriété de l'histoire officielle et à son seul service. Elle sert à tuer toute velléité de revendication de droit à l'émancipation. Le régime en place n'hésite pas à confondre participation à la guerre et émancipation des femmes. On déclare que leur engagement aux côtés des hommes les a pleinement émancipé.

L'histoire officielle ne retient que la transgression et l'intrusion des femmes dans le monde traditionnellement réservé aux hommes. Les partis, organisations, historiens, sociologues, journalistes et autres producteurs de discours perpétuent souvent l'occultation du rôle politique des femmes en se prévalant de leur absence de la scène publique. Une seule question, qui se veut déjà contenir la réponse, est posée:

**A l'indépendance, y avait-il assez de femmes capables de s'imposer et d'endosser de telles responsabilités?**

Sans chercher la réponse dans l'histoire on pense: «non». Et si par hasard, il y en avait et qu'elles n'ont pas su, ou pas osé, prendre le pouvoir, tant pis pour elles, cela prouve qu'elles ne sont pas faites pour la politique!

**Or, et contrairement aux idées préconçues, l'histoire de l'Algérie est riche en événements et actions menées par des femmes dans le domaine politique. Souvent, on retrouve plus de femmes que d'hommes dans les engagements politiques.**

Et si les femmes sont peu, ou pas citées, dans l'histoire officielle, l'analyse des écrits et des témoignages des acteurs de l'époque, nous révèle leur rôle éminemment politique. L'occultation volontaire ou «naturelle» de leur rôle par l'histoire officielle ne devrait pas effacer ou minimiser leur participation.

Si elles n'ont été tolérées que comme moyens et instruments du politique, elles doivent se revendiquer de cette instrumentalisation pour reconquérir la place politique d'où elles ont été éjectées.

## En quoi consiste cette instrumentalisation par le politique?

Depuis le XIX<sup>ème</sup> siècle, déjà, lors du traité de 1830, signé par le Dey d'Alger, elles ont servi d'enjeu politique par l'exigence du respect du statut personnel (entendre par là, maintien de la polygamie). Depuis, leur statut n'a pas cessé d'être le point consensuel de tous les partis et organisations nationalistes. S'attacher au statut personnel devenait le principe de résistance à l'occupation coloniale et à l'acculturation imposée. Les partis nationalistes ne se sont pas inquiétés du sort des femmes. Même La Plate-forme de la Soummam<sup>1</sup> énonce clairement que : «Le peuple a fait le sacrifice suprême, la femme». Le sacrifice des femmes n'est pas considéré comme un acte volontaire propre à elles, mais comme le sacrifice consenti par le peuple.

Comme toutes les femmes qui ont participé à toutes les insurrections populaires et toutes les manifestations, Lalla Fadhma N'soumer est effacée de l'histoire. Cette héroïne, à la tête de son armée d'hommes<sup>2</sup> a tenu en échec, sept années durant, l'armée française loin des montagnes de Kabylie. Elle est occultée alors qu'elle était politisée, mobilisée, combattante et s'est avérée plus déterminée que les hommes, pourtant, reconnus et honorés par l'histoire? Cette femme ne s'est jamais rendue à l'ennemi, elle a été arrêtée. Exclues du champ politique, les Algériennes sont ignorées par les partis qui ne se sont pas intéressés à leur condition ni à leur statut. L'unique mot d'ordre des nationalistes était l'indépendance. L'adhésion des femmes au combat a été une entorse au patriarcat, car, même hermétiques, les partis et associations n'ont pas pu empêcher les femmes de participer aux révoltes et à la politique.

Leur simple présence a suffi à ébranler le système patriarcal. Elles ont été, souvent, embrigadées dans des associations dont la tâche unique était de mobiliser les femmes en fonction des objectifs du parti. La guerre les a, encore une fois, sorti de l'espace domestique. Elles ont utilisé leurs propres méthodes dans la lutte et même les hommes ont été contraints de s'y soumettre. La Bataille d'Alger est riche en exemples où les femmes ont imposé leurs caches, leurs haïks et ont réussi à inverser les rôles pour les nécessités de la survie dans la guérilla.

Malheureusement, le FLN, en ignorant et en niant le mouvement nationaliste dans sa globalité, a ignoré aussi, toute activité politique des femmes. Elles ont été, pourtant, assez courageuses pour abandonner le confort de leur famille pour rejoindre le maquis. L'indépendance les a, bien entendu, reléguées aux rôles et places qu'on imaginait pour elle: le domestique.

## Ont-elles rejoint les foyers après l'indépendance ou ont-elles été exclues par le politique?

Quelques dates et événements, loin d'être exhaustifs, sont effacés de l'histoire par les officiels et les hommes et doivent être rappelés pour la mémoire et l'histoire de l'Algérie.

- A l'indépendance, les femmes sont intervenues pour faire cesser la guerre civile engagée par les hommes pour la prise du pouvoir. Elles sont sorties, encore une fois, dans la rue pour manifester<sup>3</sup>.

- Elles ont offert leurs bijoux pour renflouer les caisses de l'Etat.

- Elles ont manifesté le 8 mars 1965 contre leur statut qui n'a pas changé avec l'avènement de l'indépendance.

En citant ces événements on ne devrait pas occulter la participation

des femmes aux manifestations des années 40 et 50.

Le discours actuel méconnaît l'histoire. Les événements des années 70 et 80 et les luttes menées contre le projet de Code de la famille ne sont pas pris en considération. Pourtant, les militantes de cette époque appartenaient, dans leur quasi-totalité, à des partis politiques et ne servaient que leur programme au détriment de leurs revendications propres et d'un féminisme assumé.

Pourquoi à ce jour, les femmes sont ignorées dans leur dimension politique réelle? Pourquoi sont-elles plus imaginées que vues et décrites? Que doivent-elles faire pour être acceptées dans le monde politique et accéder au pouvoir?

Rien de plus qu'elles n'ont déjà fait, surtout, cesser de considérer que leurs actes ne sont que des devoirs accomplis. Elles ont contribué à leur occultation par le silence et la culpabilité d'avoir transgressé. Si les hommes ont pris le pouvoir parce qu'ils ont lutté contre le colonialisme, les femmes ont payé assez lourdement l'accès à l'indépendance. La seule revendication qui reste aux femmes est le droit au partage du pouvoir au nom de l'égalité et de la parité. La méconnaissance de l'histoire et le mépris des femmes ne doivent pas s'ériger en règle, même si le discours est porté par des militantes soumises à l'ordre patriarcal et qui doutent de la compétence des femmes. En Algérie, les femmes ont fait irruption dans le politique, elles l'ont servi et ont été exclues du champ politique par le politique.

1. Plate forme qui reste révolutionnaire et d'actualité dans les autres domaines.

2. Avec l'aide de Boubeghla, après avoir été considérée comme folle pour avoir transgressé les règles sociales concernant le mariage.

3. Le mot d'ordre «7 ans barakat»

## LA PARTICIPATION POLITIQUE DES FEMMES ET LEUR PRESENCE DANS LA HAUTE INSTANCE DE DECISION

### A – Le contexte actuel.

**L**es femmes sont très peu représentées dans les instances élues et aux postes de décision. La faible représentativité des femmes en politique ne reflète pas la réalité socio-économique. En Algérie le nombre des femmes avoisine les 16 millions de personnes soit 51% de l'ensemble de la population. Malgré le principe d'égalité et de non discrimination inscrits dans la constitution (art 29 constitution de 1996) qu'aucun obstacle juridique n'empêche celles-ci de poser leur candidature à des élections, et que le droit d'élire et d'être élue est consacré par la loi fondamentale, les femmes sont aujourd'hui peu nombreuses au Parlement 7%, et de 4% au Sénat, soit un seuil au dessus de la moyenne du classement mondial.

La participation des femmes à la libération de l'Algérie n'a eu aucune conséquence sérieuse sur leur poids politique. Il est vrai qu'en 1963 plusieurs femmes avaient été élues à l'Assemblée Constituante. Mais depuis, leur nombre n'a cessé de diminuer, pour connaître une légère augmentation en 2002 aux législatives (27 élues sur 389 et de gagner un point en 2007, 30 députées sur 389).

En 1977, dix (10) femmes avaient été élues à la première Assemblée issue de la Constitution de 1976.

En 1982, quatre (4) femmes seulement figuraient parmi les députés de la deuxième Assemblée.

Deux années plus tard en 1984, la même Assemblée vota la loi sur la famille, communément appelée code de la famille consacrant l'incapacité juridique de la femme dans la famille.

Sur la décennie 80, 90, cinquante femmes ont été élues aux Assemblées de wilaya et soixante aux Assemblées Populaires Communales.

En 1986, sept femmes sont députées sur 295, une femme est ministre, une autre vice ministre.

En 1989, l'Algérie opère un tournant libéral dans le choix d'une économie libérale et dans sa conception des droits de l'homme. Elle consacre, entre autre dans la Constitution, la liberté de la presse, la liberté associative et le multipartisme. Du fait d'une activité politique trop mouvementée et violente, en 1991, l'Algérie a connu l'arrêt du processus électoral.

Le Parlement est dissous et remplacé par le Conseil National de Transition au sein duquel siègèrent 12 femmes.

En 1995 les élections présidentielles eurent lieu.

En 1996 le texte constitutionnel a été soumis au référendum.

En 1997 aux législatives de juin, et aux élections locales d'octobre, sur 15.817.306 électeurs, 7.368.605 sont des femmes, soit un taux de 46,59%. Les femmes constituant environ la moitié du corps électoral, l'exercice du suffrage peut théoriquement leur faire acquérir une influence politique fondamentale.

Pourtant seules 13 femmes issues de différents partis politiques ont été élues au Parlement. sur les 322 candidates qui se sont présentées, soit 3,2% de l'ensemble des députés élus.

Pour la même année 1997, Soixante dix huit (78) femmes ont été élues aux Assemblées Populaires Communales sur 1281 candidates. En 2002 sur 3679 candidates, 147 femmes ont été élues aux communales. En ce qui concerne les Assemblées de Wilayas sur 905 candidates en 1997, 65 ont été élues, en 2002 sur 2684 candidates, 113 ont été élues.

En Mai 2002, aux législatives, sur 694 candidates, 27 femmes ont été élues. Parmi elles, trois ont été désignées au sein du gouvernement. Il en restait 24 au Parlement soit 6,2%. Au Sénat, quatre femmes siègent sur un nombre de 144 membres soit 2,78%, l'une d'entre elles occupe un poste de Vice Présidente du Conseil.

Malgré les principes d'égalité et de non discrimination (art 29 constitution de 1996), malgré le droit d'être élue et éligible consacré par la constitution, malgré la politique volontariste de certains partis à favoriser la candidature féminine, le nombre de femmes n'a que légèrement augmenté aux dernières élections législatives de 2007 ; de 6,94% en 2002 il est passé en 2007 à 7,75%

#### LES FEMMES AU PARLEMENT - Entre 2002 et 2007

##### Répartition selon le Genre des sièges de Parlementaires (Assemblée Populaire Nationale)

Législatives	1997	2002	2007
Hommes – députés	376	362	359
Femmes – députées	13	27	30
Nombre total de sièges	389	389	389
Pourcentage de femmes députées	3,34	6,94	7,75

## FEMMES MEMBRES DU CONSEIL DE LA NATION (ENTRE 1997 ET 2007)

ANNEE	EFFECTIFS	NOMBRE
1997	144. Elues: 3. Désignées: 5	8
2006	144. Toutes désignées	4

Les partis en 2006 n'ont pas présenté de candidates à l'élection au Sénat, il ne reste que celles qui ont été désignées dans le cadre du tiers présidentiel. Le président a maintenu celles qu'il a choisi mais n'en a plus désigné d'autres alors qu'il y avait des postes encore à pourvoir en 2007.

### En parcourant ces chiffres, Peut-on parler d'une augmentation du nombre d'élues entre 1977, 2002 et 2007?

Certes le chiffre a augmenté, il a doublé depuis 1962, mais il ne faut pas perdre de vue que la population féminine en âge de voter a aussi augmenté de façon considérable. C'est pourquoi, il est erroné de croire que la participation de la femme à la vie politique s'est développée. Hélas le chiffre auquel on accorde la relative augmentation n'a fait que du sur place. Il augmente et diminue à la fois.

La participation politique s'entend ici comme le droit pour la femme d'être électrice et éligible. Mais participer à la vie politique c'est aussi participer à la vie du cercle gouvernemental. Ici le cercle gouvernemental n'est pas entendu au sens juridique (Parlement, gouvernement établi par la Constitution et les lois organiques) mais dans un sens sociologique: On entend par là, l'ensemble des personnes qui dans un pays donné, à un moment donné, participent à l'exercice de l'autorité en droit ou en fait, et concourent à l'élaboration des décisions.

Soit indirectement, en prenant part aux élections, soit directement en étant intégrées à ce cercle de décision.

### A. Présence des femmes dans la haute administration.

Le nombre des femmes dans les fonctions supérieures de l'Etat est dérisoire par rapport à celui des hommes. En 1995, 3823 hommes occupent une fonction supérieure pour 131 femmes. En 2002, l'écart est important, pour 40 489 hommes occupants de hautes fonctions seules 367 femmes émergent.

Depuis 1982, dix sept femmes ont occupé des postes ministériels. Une femme a été nommée Wali, (préfet) trois secrétaires générales de ministères, quatre inspectrices générales et sept chefs de Daïra (sous préfectures).

### Le Nombre des Femmes dans les Fonctions Supérieures de l'Etat

Années	1995	2002
Hommes	3 823	40 489
Femmes	131	367
Total	3 954	40 856
Pourcentage de femmes	3,31	0,9

En 2002, cinq femmes ont fait leur entrée au gouvernement dont une ministre déléguée chargé de la famille et de la condition féminine.

En 2007, il ne reste qu'une femme ministre et trois ministres délégués, l'une chargée de la famille, l'autre chargée de la recherche scientifique et la troisième chargée des finances.

Il n'y a pas de constante dans la désignation des femmes aux postes ministériels.

Le tableau en page 40 le montre bien, la volonté politique fluctue selon le bon vouloir des partis politiques. Même la volonté politique affichée par le président de la république n'arrive pas à s'ancrer dans les moeurs, ni à être prise en compte. Par ailleurs les femmes n'arrivent pas à s'imposer. Très peu nombreuses, elles n'arrivent même pas à s'unir et à adopter une politique commune face à cette désertion et indigence en participation politique et nomination des femmes aux postes ministériels.

Le tableau en page 40 montre le peu de femmes désignées depuis 1962 aux postes ministériels. Le déséquilibre est flagrant. Au niveau de la justice en 2004 sur un total de 2.897 magistrats, 957 sont des femmes. Mais même si l'on s'accorde à dire qu'elle sont 33% de l'effectif, très peu occupent des postes de décision, seules 34 femmes sur un total de 56 sont présidentes au niveau des tribunaux, une femme est procureur de la république, deux sont présidentes de Cour.

En 2005 il y a eu une légère augmentation peu représentative et peu appréciable car le nombre de magistrats a augmenté.

Le sur place dans les chiffres dont il était question pour les fonctions électives l'est également pour les postes occupés par les femmes dans la magistrature. Les chiffres le démontrent, en 2005, sur 2351 magistrats hommes, 100 occupent des postes de présidents de tribunaux, sur 1179 magistrates, 29 sont des présidentes de tribunaux. Nous remarquons qu'à ce niveau les femmes ont perdu des points par rapport à 2004. Pour ce qui est de l'occupation des Cours, 33 hommes sont présidents pour 3 femmes.

### Cadres Supérieurs de la Magistrature

#### 35, 33% des femmes sont présentes dans le système judiciaire en 2006

Fonction	2005		2006	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Magistrat	1 985	1 056	3 088	1 091
Présidents de tribunaux	100	29	-	33
Présidents de cour	33	3	-	03
Magistrat instructeur	220	83	-	83
Président de conseil de l'Etat	-	1	-	05
Président de chambre au niveau du conseil d'Etat	4	1	-	01
Magistrats au niveau des présidents de sections de cours suprême	9	6	-	04
Total	2 351	1 179	-	1 220

Source CNES

Il n'en demeure pas moins que les femmes sont totalement exclues des organes de décisions politiques et administratifs qui dirigent l'Etat. Elles ne peuvent exercer sur ces instances qu'une pression indirecte, soit par le jeu des élections, soit par l'intervention de certains groupes de pression particuliers, telles les associations féminines quand celles-ci ne sont pas défaillantes.

### B. La représentativité des femmes n'est pas prise en compte.

Force est de reconnaître que le droit d'être électrice et éligible accordé à la femme connaît des hauts et des bas. Les partis politiques ne jouent pas le jeu de la représentativité des femmes dans les instances élues. Force est de reconnaître qu'il n'existe pas de volonté politique affirmée pour que les femmes puissent bénéficier des postes de décisions qui leur reviennent de par leurs compétences, diplômes et expérience.

### Le nombre de Femmes dans la Fonction Publique

Année	2002	2006
Hommes	195 400	1 102 318
Femmes	90 691	424 402
Total	286 091	1 526 710
Pourcentage de femmes	31,70	27,80

On remarque une légère baisse de la présence féminine dans la fonction publique, néanmoins la répartition par niveau de qualification des effectifs féminins en 2006 se répartissent de la façon suivante:

**Encadrement :** 94.716 agents, représentant un taux de 22,3% de l'effectif féminin global et 6,2% des effectifs de la fonction publique

**Maîtrise :** 199 201 agents, représentant un taux de 46,9% de l'effectif féminin global et 13% des effectifs de la fonction publique.

**Exécution :** 130.485 agents représentant un taux de 30,7% de l'effectif féminin global et 8,5 des effectifs de la fonction publique.

Les professions se féminisent, elles sont près de 80% dans l'éducation nationale où le degré de parité a atteint les 50% en 2003-2004, elles sont de plus en nombreuses dans l'enseignement supérieur en qualité de professeur, maître de conférence, chargées de cours, maîtres assistantes; Dans la santé l'effectif féminin est de 58%. En 2002, La carrière hospitalo-universitaire enregistre 24% de professeurs femmes, 35% de docents, 48% de maîtres assistants et 55% de résidentes.

### Combien occupent elles des postes de direction ou de chef de service d'un hôpital?

Ce n'est pas tant dire que la femme Algérienne n'est pas consciente de son rôle dans la société ou n'est pas compétente pour occuper des postes de responsabilité. Un retour à quelques années dans le passé récent va nous démontrer le contraire.

Nous ne pouvons pas nier que le vote des femmes a été déterminant dans la victoire du FIS, front islamique du salut, dissout, en 1991 comme il l'a été également dans la victoire de Liamine ZEROUAL en 1995 aux présidentielles. Mais le scrutin de 2002 s'est caractérisé par un taux d'abstention le plus élevé depuis 1962. Sur les 47% de votants, 66 % sont des hommes et 32 % seulement sont des femmes.

Pour comprendre ce phénomène, et ce désintéressement, des brigades de femmes composées de 4500 agents de la DGSN ont été mobilisées pour comprendre les raisons de l'abstention.

Mais les résultats n'ont jamais été divulgués. Cette démarche avait été contestée, notamment, par les formations politiques et le mouvement féminin.

**Pourquoi les femmes n'usent-elles pas de leur droit de vote quand il le faut? Pourquoi se désintéressent-elles de la chose politique? Et si les femmes ne voulaient pas de ce pouvoir politique?** Pour certains il faut être fou comme le dit Anne marie Dassault «dans le goût du pouvoir» pour se lancer en politique/ le cynisme ambiant, les exigences de transparence, le regard critique des médias, tout un contexte qui ne donne pas le goût du politique» in femmes et Parlements, un regard international, **Pourquoi une telle attitude, pourquoi le nombre d'éluës n'augmente pas, alors que les femmes sont à peu près la moitié du corps électoral? Pourquoi ont-elles du mal à se faire une place en politique et dans la haute administration? Serait-ce culturel? Serait-ce l'expression de la misogynie? Y aurait t'il une fatalité? Serait-ce la tradition? La femme vote t'elle comme le mari; ou donne t'elle une procuration au mari pour qu'il accomplisse son droit de vote à sa place?** Il est vrai qu'il fut un temps, lorsque la vie politique n'était dominée que par un parti politique de 1962 à 1989, (FLN), l'utilisation des procurations par un seul membre de la famille était d'usage. Mais à l'ouverture démocratique en 1989, l'espérance était telle que les femmes au même titre que les hommes exerceraient individuellement leurs droits politiques, sociaux et culturels. **Et si seulement les femmes n'en voulaient pas de ce pouvoir politique et de cette responsabilité dans les hautes fonctions de l'administration?**

Elles ne veulent pas jouer ce jeu, avec ces règles qu'elles trouvent très souvent inacceptable, inadéquates, irritantes, tant pour le recrutement des candidates que le financement des campagnes électorales en plus des contraintes familiales. Pourtant aux questions posées précédemment, des réponses ont été données par le sondage entrepris sur 1.220 personnes, 610 hommes et 610 femmes, par la section Algérienne du collectif Maghreb égalité, sur le degré d'adhésion aux valeurs égalitaires, réponses qui démontrent qu'au moins la population n'est pas l'esprit de l'exclusion des femmes aux postes politiques et dans la haute fonction.

A la question «**Vous personnellement, voteriez-vous pour une femme à des élections municipales (pour qu'elle soit maire)**», plus de 71% des individus interrogés répondent favorablement. La ventilation par sexe montre que les femmes ont apparemment moins d'a priori que les hommes à élire une femme à la

tête de leur commune (83% contre 60% pour les femmes). Pour la même question, concernant les élections législatives La même tendance se retrouve que pour celle des communales.

Par contre pour les élections présidentielles le recul est net, la part des réponses se situe à un peu plus de 56%.

La ventilation par sexe montre que les femmes sont plus favorables que les hommes (71% contre 42%).

Vingt-neuf pour cent (29%) de femmes disent non à une candidature d'une femme présidente et 58% d'hommes partagent cet avis. Cette réticence a été souvent justifiée par des considérations religieuses. (Hadith qui maudit la communauté des croyants commandée par une femme).

Le sondage démontre bien que ni le fait culturel ni la tradition ne peuvent être mis en avant pour justifier la faiblesse de l'engagement politique de la femme.

Il est impossible d'accepter ces arguments car toutes les fois que l'Algérie a eu besoin des femmes, elles ont répondu présentes au péril de leur vie. L'expérience de la vie politique des 10 dernières années l'a aussi démontré. La femme Algérienne a été au devant de la scène politique, comme l'a été la Moudjahida qui s'est engagée dans la lutte pour l'indépendance. Malheureusement, l'Algérienne d'aujourd'hui est confrontée aux mêmes phénomènes d'exclusion exercés sur la Moudjahida en 1962, pour qu'elle quitte l'espace public et réintègre l'espace privé, la famille.

Par ailleurs malgré la politisation très poussée du mouvement associatif féminin, malgré l'engagement politique des femmes ces dix dernières années contre le terrorisme, cette réalité n'a eu aucune conséquence sur leur poids politique, ni eu de reconnaissance effective de la part des autorités encore moins des partis politiques qui auraient pu renforcer leur rang. Le peu de femmes qui émarge dans les partis politiques ont du mal à se faire entendre comme elles ont du mal à être dans les instances dirigeantes de leur parti. Parfois elles n'ont pas conscience de la notion de genre et n'ont aucun lien avec le mouvement associatif féminin qui pourrait leur servir de support. Pourtant le mouvement associatif le Ciddef s'est impliqué notamment dans le jeu du plaidoyer en direction des partis politiques pour améliorer la représentativité des femmes. Des universités d'été sur une période de trois ont été organisées par le NDI et le CIDDEF pour apprendre aux femmes à mener une campagne électorale. Mais la sous-représentation des femmes aux postes électifs et de décision ne semble pas préoccuper ni la classe politique ni les gouvernants ni même les femmes des partis politiques.

Les sections féminines des partis, quand elles existent, manquent d'autonomie et ne jouent aucun rôle dans le processus de prise de décision, car les partis ne leur accordent aucune importance, elles sont simplement utilisées pour mobiliser les femmes pendant les campagnes électorales (Hamas, RND, FLN, RCD).

Ce qui fait de l'Algérie la mauvaise élève du monde arabe et de l'Afrique lorsqu'il s'agit de la participation des femmes.

Bien mieux dans le monde arabe, l'Algérie est classée loin derrière la Mauritanie, la Tunisie et la Jordanie qui nous devancent en taux de participation et d'éluës.

Notre pays est classé au 128 rang mondial, soit au dessous du seuil minimum établi par l'union interParlementaire.

### Que faut-il faire pour rétablir ce déséquilibre dans le genre?

Entamant le processus de démocratisation à l'instar des pays du Maghreb, le Maroc a voulu introduire le système des quotas dans sa loi électorale pour permettre aux femmes marocaines d'avoir un certain nombre de siège. Mais cela n'a pas été retenu. Seule une liste nationale en marge des listes des partis a été proposée aux électeurs<sup>1</sup>. La liste réservée aux candidatures féminines avec le consensus des partis politiques a été comme le dit Rachida Tahri, le fruit et l'aboutissement d'une action de longue haleine, menée par le mouvement féminin pour les droits politiques des femmes, 35 femmes ont été éluës au Parlement en septembre 2002<sup>2</sup>.

Entre les expériences Tunisiennes qui voit la volonté politique prête à consacrer les 30% de représentativité féminine et celle des Marocains qui ont présenté une liste qui a permis l'élection d'une trentaine de femmes, quelle alternative pouvons nous proposer sur le plan légal pour que la participation des femmes à la vie politique soit plus effective?

Une réforme de la loi électorale, ou imposer aux partis politiques l'inscription d'autant de femmes que d'hommes sur les listes aux élections municipales et législatives sachant qu'ils sont les premiers vecteurs de la représentativité des femmes. Une étude sur la représentativité des femmes au Maghreb élaborée par le CIDDEF propose pour l'Algérie la modification de l'article 53 de la Constitution qui consacre l'égal accès aux fonctions publiques en y rajoutant un alinéa permettant à la loi de déterminer les conditions dans lesquelles

les partis politiques contribuent à la mise en œuvre du principe d'égal accès.

Il a été également proposé la révision de la loi électorale. Les articles 80 et 102 seraient modifiés. La loi doit stipuler que les listes électorales doivent obligatoirement comportées au moins 30% de femmes. Outre ces propositions, un memorandum élaboré par le CIDDEF et les femmes des partis politiques a été adressé aux hautes instances du pays dans lequel les militantes des partis politiques proposent des actions positives en vue d'améliorer la représentativité des femmes en politique et dans les hautes instances de l'Etat. Au moins 30% de femmes aux instances élues et de la haute administration, ce quota serait une mesure provisoire correctrice du déséquilibre constaté au sein des collectivités locales et du Parlement et de l'administrations, ce conformément aux articles 4 et 7 de la CEDAW qui traitent des mesures spécifiques pour construire l'égalité.

L'Algérie s'est préparée aux élections législatives qui se sont déroulées le 17 mai 2007. Les partis ont été sensibilisés à l'introduction du quota dans leurs listes. Les discours des partis politiques ont fait apparaître leur intention d'intégrer des femmes dans cette démarche de discrimination positive mais force est de reconnaître que c'est tout à fait le contraire qui s'est produit. Bien mieux les partis politiques ont refusé d'entériner la méthode des quotas lors de la réunion organisée par Le PNUD et le Parlement le 22 03 2007 sur la question de «la femme et la participation politique». Ils ont considéré que ce n'était pas une question de genre qui se posait devant la participation des femmes mais une question de compétence». Certains partis politiques dont le Parti des Travailleurs a estimé que le système électoral algérien à la proportionnel garantit la diversité de la représentation en réservant des places aux femmes parmi les cinq ou trois premières places» (horizon du 22 03 2007). Très peu favorable au quota, le FLN n'a eu que 260 candidatures féminines sur 4500 dossiers.

Le parti des travailleurs est contre le quota, il préfère parler d'égalité des chances. Il est le seul parti à avoir présenté réellement 167 femmes dont 16 femmes ont été en tête de liste; Les autres partis, tels que le RND, RCD, favorables dans le discours à la participation des femmes ont failli dans leur mission.

Leur souhait ne s'est pas traduit dans les faits.

Le lendemain des élections législatives soit le 18 mai 2007, grande a été la déception au moment de la lecture des résultats. 29 femmes ont été éluës sur 389 Parlementaires. Trois de plus qu'en 2002. La trentième est venue remplacée un élu du FLN qui a été nommé ministre.

30 femmes sur 389 Parlementaires, moins de 7%, pourcentage en dessous du seuil minimum exigé par l'Union Inter-Parlementaire.

Le FLN qui en 2002 avait plus de vingt femmes députées a régressé et n'en a plus que 10, le RND régresse, avec une seule élue, le RCD pourtant dit parti démocratique et prônant l'égalité n'a qu'une femme députée, quand au Hamas, ce dernier se retrouve le parent pauvre de la classe politique sans une femme élue, alors que le plus gros lot de ses électeurs sont des femmes. Le seul parti, à savoir le parti des travailleurs de Louiza Hanoune, a eu 22 femmes éluës sur les 42 élus du parti, ce en jouant la carte de l'égalité des chances et en mettant pour cela 17 femmes têtes de liste.

L'égalité des chances dont s'est prévalu le parti des travailleurs a été appliquée dans les faits et réalisée par un chef de parti femme qui est allée jusqu'au bout de ses convictions et de sa politique égalitaire. Elle ne manquera pas de dire «que la plus grande part de responsabilité devra être assumée par la classe politique nationale».

Les autres partis conservateurs ou démocrates préférant le critère de compétence ont utilisé des femmes alibis jetées sur les listes à des places non éligibles.

Les raisons données par les partis pour justifier cette hécatombe et notamment l'une des raisons invoquée serait qu'ils auraient laissé le choix des candidats se faire par les comités de wilaya et qu'à ce niveau les hommes ont été misogynes», déclaration du chef du parti RND et Hamas qui ont déploré lors d'une conférence de presse au lendemain des élections l'absence de femmes éluës pour leur formation politique.

Ce que nous pouvons déduire de ces élections et des agissements des partis politiques est qu'aucun de ces partis n'est convaincu de la place de la femme en politique, qu'aucun de ces partis n'est conscient de l'apport de la femme en politique. Ces partis se braquent dès que les femmes réclament leur place dans la chose politique.

Pour noyer le débat du quota qui a été engagé avant les élections par le CIDDEF

1. Pour favoriser l'augmentation des femmes au Parlement, le gouvernement Marocain a présenté une liste de femmes à élire parallèlement aux listes des partis politiques.

2. Rachida Tahri; Participation politiques des femmes/ Le cas du Maroc in revue algérienne des sciences juridiques faculté de droit 2003 Colloque maghrébin organisé par le CIDDEF.



et les militantes des partis politiques, les partis se sont mis à invoquer la compétence des femmes candidates. Cela nous rappelle le débat pour l'égalité des hommes et des femmes dans la famille, débat politisé pour mieux le réduire.

Les Algériennes ont mis vingt ans pour avoir quelques modifications du code de la famille, mettront-elles vingt ans encore pour faire admettre des mesures temporaires pour lever les inégalités en politique. Les partis politiques apparemment ne sont pas prêts pour ce genre de débat, les partis politiques nient le genre, ils pensent à leur survie.

Il y a de quoi, les citoyens sont très peu à avoir voté, le taux d'abstention a été de 70%.

### CONCLUSION

L'égalité Constitutionnelle reprise dans la plupart des textes n'est pas effective. Elle est confrontée à des obstacles qui relèvent le plus des comportements discriminatoires.

Cette notion d'égalité est comprise de différentes manières, elle est assujettie aux valeurs lorsqu'il s'agit des droits des femmes dans la famille, elle est universelle lorsque la femme est dans l'espace public.

Ce qui est contrariant, c'est lorsque la politique manipule cette valeur en lui donnant la signification qu'il entend dans les situations qui l'arrangent.

Quand le mouvement associatif a proposé le quota pour améliorer le nombre de femmes aux postes administratifs et politiques, certains partis politiques ont manifesté leur désaccord en déclarant que cela était contraire à l'égalité.

La volonté politique doit s'affirmer davantage et les partis politiques doivent prendre leur responsabilité pour améliorer la participation politique des femmes ■

### PARTICIPATION POLITIQUE DES FEMMES DANS LES GOUVERNEMENTS DE 1962 à 2006

GOUVERNEMENT	NOMINATION	EFFECTIF	FEMMES MEMBRES DU GOUVERNEMENT		%
			MINISTRES	MINISTRES DELEGUEES ET SECRETAIRES D'ETAT	
1 <sup>er</sup> GOUVERNEMENT (BEN BELLA)	27 sept. 1962	17	0	.	.
2 <sup>ème</sup> GOUVERNEMENT (BEN BELLA)	18 sept. 1963	15	0	.	.
3 <sup>ème</sup> GOUVERNEMENT (BEN BELLA)	02 déc. 1964	17	0	.	.
4 <sup>ème</sup> GOUVERNEMENT (BOUMEDIENNE)	10 juil. 1965	19	0	.	.
5 <sup>ème</sup> GOUVERNEMENT (BOUMEDIENNE)	21 juil 1970	22	0	.	.
6 <sup>ème</sup> GOUVERNEMENT (BOUMEDIENNE)	23 avril 1977	25	0	.	.
7 <sup>ème</sup> GOUVERNEMENT (ABDELGHANI)	8 mars 1979	27	0	.	.
8 <sup>ème</sup> GOUVERNEMENT (ABDELGHANI)	15 juil. 1980	27	0	.	.
9 <sup>ème</sup> GOUVERNEMENT (ABDELGHANI)	12 janv. 1982	32	0	.	.
10 <sup>ème</sup> GOUVERNEMENT (BRAHIMI)	22 janv. 1984	40	1	1	5
11 <sup>ème</sup> GOUVERNEMENT (BRAHIMI)	17 nov. 1987	24	1	1	8,3
12 <sup>ème</sup> GOUVERNEMENT (MERBAH)	09 nov. 1988	22	0	.	.
13 <sup>ème</sup> GOUVERNEMENT (HAMROUCHE)	09 sept. 1989	21	0	.	.
14 <sup>ème</sup> GOUVERNEMENT (GHOZALI)	05 juin 1991	28	2	.	7
15 <sup>ème</sup> GOUVERNEMENT (ABDESLAM)	19 juil. 1992	25	0	.	.
15 <sup>ème</sup> GOUVERNEMENT (ABDESLAM)	25 oct 1992	31	1	2	9,6
16 <sup>ème</sup> GOUVERNEMENT (MALEK)	04 sept. 1993	25	0	.	.
17 <sup>ème</sup> GOUVERNEMENT (MALEK)	31 janv. 1994	23	0	.	.
18 <sup>ème</sup> GOUVERNEMENT (SIFI)	15 avr. 1994	28	0	1	3,5
19 <sup>ème</sup> GOUVERNEMENT (SIFI)	27 nov. 1995	28	0	1	3,5
20 <sup>ème</sup> GOUVERNEMENT (OUYAHIA)	5 janv. 1996	31	1	.	3,2
21 <sup>ème</sup> GOUVERNEMENT (OUYAHIA)	25 juin 1997	38	1	1	5,2
22 <sup>ème</sup> GOUVERNEMENT (HAMDANI)	19 déc. 1998	38	1	1	5,2
23 <sup>ème</sup> GOUVERNEMENT (BENBITOUR)	24 déc. 1999	31	0	.	.
24 <sup>ème</sup> GOUVERNEMENT (BENFLIS)	26 août 2000	34	0	.	.
25 <sup>ème</sup> GOUVERNEMENT (BENFLIS)	31 mai 2001	36	0	.	.
26 <sup>ème</sup> GOUVERNEMENT (BENFLIS)	17 juin 2002	38	1	4	13
27 <sup>ème</sup> GOUVERNEMENT (OUYAHIA)	9 mai 2003	38	1	4	13
28 <sup>ème</sup> GOUVERNEMENT (OUYAHIA)	26 avril 2004	38	1	3	10
29 <sup>ème</sup> GOUVERNEMENT (OUYAHIA)	1 mai 2005	39	1	2	7,7
30 <sup>ème</sup> GOUVERNEMENT (BELKHADEM)	25 mai 2006	40	1	3	7,5



## LE NOMBRE DES FEMMES AU NIVEAU DES CORPS DE SECURITE

La femme intègre avec plus de facilités les services de la sûreté nationale.

En 2002, sur un effectif de 5.979 femmes, 21 d'entre elles sont Commissaires de police, 217 Officiers de police, 331 inspectrices de police, 85 Enquêtrices principales de police et 1.492 agents de l'ordre public. En 2006 leur nombre total a atteint 7.833 dont une commissaire divisionnaire.

Corps	NOMBRE
Divisionnaire Principal de Police	01
Divisionnaire de police	10
Commissaire de police	33
Officier de police	338
Officier de police de l'ordre Public	03
Inspecteur de Police	685
Brigadier en chef de l'ordre Public	26
	7.833 en 2006
Agent de Recherche Principal de Police	99
Agent de Recherche de Police	70
Brigadier de l'ordre Public	108
Agent de l'ordre Public	2735
Total	4126
Assimilés	3215
<b>Total Général</b>	<b>7341</b>

## LES FEMMES DANS LA PROTECTION CIVILE

Les femmes ont également intégrées la protection civile, la première promotion date de juillet 2000, 21 femmes sous lieutenant et depuis le nombre n'a pas cessé d'augmenter.

Corps	Nombre
Cadres supérieurs	25
Officiers	171
Sous Officiers	21
Agents de la protection civile	166
Corps techniques	55
Corps communs	297
Ouvriers professionnels	05
<b>Total</b>	<b>782</b>

## LES FEMMES DANS LE SECTEUR ÉCONOMIQUE

Dans le secteur économique d'après les chiffres fournis par le secteur du commerce à fin Août 2007, près de 112 413 femmes actives sont inscrites au registre du commerce, dont 90430 exercent à titre individuel et 2890 en association.

Les mêmes sources ajoutent que les entreprises dirigées par des femmes interviennent à 36% dans les services, à 26,5% dans la production industrielle, à 17,4% dans l'importation et à 17% dans le commerce de gros et de détail. (Partenaires, mensuel de la chambre de commerce Française octobre 2007) Selon les statistiques de l'Angem (association nationale de gestion de micro crédit 6700 petites entreprises ont été créés par des femmes dans le cadre du projet on rémunéré PNR, alors que dans le cadre de l'ANSEJ (agence nationale du soutien de l'emploi de jeunes) on annonce plus de 11524 autres micro entreprises qui sont créés par des femmes au 30 JUIN 2007. L'Angem affirme que l'entrepreneuriat féminin se répartie comme suit : 1661 petites entreprises spécialisées dans le domaine agricole, 2830 dans l'industrie, 1800 dans l'artisanat et le domaine du bâtiment et des travaux publics.

## RÉPARTITION DES MICRO ENTREPRISES CRÉÉES PAR LES FEMMES PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

Secteurs d'activité	Nombre projets financés	hommes	femmes	Taux de féminité %
Services	24.438	18.549	5.889	24
Transport Voyageurs	12.057	11.651	406	3
Artisanat	12.578	10.032	2.546	20
Transport marchandises	11.125	10.831	294	3
Agriculture	10.125	9.395	628	6
Industrie	4.480	3.735	745	17
BTPH	3.405	3.277	128	4
Profession libérale	2.077	1.242	835	10
Maintenance	1392	1.346	46	3
Pêche	348	348	0	0
Hydraulique	240	233	7	3
<b>Total</b>	<b>82.136</b>	<b>70.639</b>	<b>11.524</b>	<b>14</b>

Source ANSEJ au 30/06/2007, revue partenaires n°74 Septembre-octobre 2007

Ici le cercle gouvernemental n'est pas entendu au sens juridique (Parlement, Gouvernement établi par la Constitution et les Lois organiques) mais dans un sens sociologique : On entend par là, l'ensemble des personnes qui dans un pays donné, à un moment donné, participent à l'exercice de l'autorité en droit ou en fait, et concourent à l'élaboration des décisions, soit indirectement, en prenant part aux élections, soit directement en étant intégrées à ce cercle de décision<sup>1</sup>.

1. La participation politique s'entend ici comme le droit pour la femme d'être élue et éligible. Mais participer à la vie politique c'est aussi participer à la vie du cercle gouvernemental

## LE POUVOIR DE SUFFRAGE ET SON IMPACT SUR LES ÉLECTIONS LEGISLATIVES DU 17 MAI 2007.

Lorsqu'une élection est prévue, dans tout pays démocratique, il est important de s'assurer que les citoyens aient confiance dans l'intégrité du processus. Le principal souci des pouvoirs publics est de garantir une élection propre. Il faut donc empêcher la fraude, la corruption et les pratiques déloyales auxquelles pourraient s'adonner les partis politiques ou l'administration, faut donc réglementer, légiférer et décider politiquement pour que ce genre de pratique ne ternisse pas la démocratie. L'arsenal juridique doit comporter sans doute des moyens de lutte efficaces contre cet état de choses pour peu qu'une volonté politique existe.

L'Algérie, consciente que les réformes qu'elle a entreprises doivent passer par la construction de l'Etat de droit. L'Algérie n'a pas dérogé à ce principe. L'annonce du renouvellement de l'Assemblée Populaire Nationale en mai 2007 du fait de l'échéance du mandat de l'APN, élue en 2002, témoigne d'un véritable signe de respect de la légalité institutionnelle sur le plan formel d'une part, et d'une stabilité politique et institutionnelle d'autre part. Toutefois, il est à noter qu'on remarque un paradoxe dans la mesure où le caractère de la démocratie parlementaire n'a pas fait l'objet d'une quelconque évaluation du travail des Députés sortants ni d'ailleurs du programme du gouvernement. Il n'empêche que le sort de l'Assemblée a vite été déterminé à travers les déclarations des partis politiques dès l'annonce des élections. Certaines prétentions de garder la majorité se sont exprimées<sup>4</sup> par des responsables de partis politiques.

### Une campagne électorale fictive :

Déjà, dans la période qui précède la campagne, les partis politiques, y compris ceux de l'alliance, avaient marqué la scène politique par des positions favorables aux élections et appelant à une participation massive. En effet, les partis de l'alliance présidentielle et malgré leur diversité dans l'action pour attirer le plus grand nombre d'électeurs vers leurs futures listes se sont regroupés autour du programme présidentiel. Ce qui laissait entendre qu'ils convergeaient vers un pôle majoritaire, le pôle de la coalition gouvernementale.

Discipline partisane oblige, le F.L.N., préfère, selon son secrétaire général soumettre les propositions de candidatures au chef de l'Etat en déclarant qu'il «s'en remet au président de la République» du fait qu'il est selon lui, le président du parti.

Toutefois, mais ceci n'a pas empêché l'émergence d'une action de contestation au sein des rangs de certains partis, quant à la sélection des candidats parmi les militants du parti F.L.N. ainsi que le classement en tête de liste a, comme l'a qualifié le Quotidien d'Oran «fait tâche d'huile».

En revanche, la contestation n'a pas touché en profondeur les deux autres partis de la coalition comme l'a déclaré le même journal en ces termes «Si pour le M.S.P. et le R.N.D. et chez la majeure partie des autres formations

politiques, l'heure est plutôt à la préparation de la campagne électorale, au F.L.N., la protestation semble (.) gagner de plus en plus du terrain». En réalité, même ces partis comme nous le verrons plus loin ont été secoués par des réactions même si elles sont de moindre importance.

La campagne électorale qui devait débiter le 26 avril et se terminer le 14 mai 2007 conformément à l'article 172 de la loi électorale<sup>1</sup> a connu une atmosphère morose sur laquelle pesait le doute d'une abstention en raison de l'esprit de désintéressement qui planait d'une façon générale. En tout état de cause, l'activité des partis politiques est déterminante dans chaque élection. C'est pourquoi, il est utile de se pencher sur cette activité durant les élections législatives de mai 2007 pour le renouvellement des membres de la première chambre (A). D'aucuns, ne peuvent nier la relation concomitante entre les activités des partis en compétition et le déroulement de la campagne (B).

### L'activité des partis politiques.

En dépit de la première impression donnée par tous les partis sur l'aspect compétitif, bien avant le début de la campagne électorale, les partis de l'alliance avaient déjà tracé en filigrane les législatives de 2007 avec un esprit de domination qui les démarquerait des autres formations politiques.

C'est dire qu'ils se voyaient avantagés à telle enseigne que la campagne électorale n'est qu'un passage obligé. Voire qu'elle est même pour eux comme le souligne le titre d'un article du journal El-Khabar «clôturée avant les délais».

Ainsi peut-on y prétendre à une mobilisation fictive de ces partis. En revanche, les formations politiques du P.T. du R.C.D. et du F.N.A. considérées comme occupant le second rang, sont censées représenter le reste des sièges et constituer également, le cas échéant, la minorité opposante. Ces partis n'ont pas la même envergure que ceux de l'alliance présidentielle. Il est vrai que, le mode de scrutin de la représentation proportionnelle favorise le multipartisme, il faut reconnaître que cette catégorie de partis ne possèdent pas les mêmes moyens que les grands partis de l'alliance présidentielle et sont désavantagés sur le plan de la logistique.

Ainsi l'ouverture de bureaux pour la propagande durant la campagne électorale exige des capacités financières et humaines ainsi que la mobilisation des observateurs le jour du scrutin. Dès lors l'engagement des autres partis politiques sera moins performant que celui des partis de l'alliance présidentielle.

Malgré les prémices d'une campagne électorale très animée. Les trois grands partis n'ont pas été épargnés par les querelles politiques dès les premières heures. En effet, l'élément d'influence a tenté de pénétrer chacun de ces partis pour faire passer des candidats ne jouissant pas d'un grand soutien de la part des citoyens.

C'est ce qui s'est avéré être l'un des principes de gestion de cette campagne et des élections législatives de 2007 par le parti F.L.N. En effet, le secrétaire général de ce parti a prétendu déclarer la guerre à ce phénomène nouveau qui tend à s'incruster dans la pratique électorale algérienne. Une pratique démocratique jeune qui s'inscrit dans la stratégie électorale du parti F.L.N.

Selon toujours le même responsable, le parti a adopté une nouvelle forme de présélection des candidatures qui consiste en un classement suivant des points.

Le secrétariat exécutif en collaboration avec les chargés de l'opération électorale au niveau de chaque Wilaya se réunissent quotidiennement au mois de mars sous la présidence du secrétaire général du parti. Ils scrutent les listes des candidats en se basant sur une notation.

Celle-ci se fait en fonction de plusieurs facteurs, en l'occurrence l'ancienneté dans le parti en tant que militant, l'âge, la bonne conduite et le niveau intellectuel ainsi que les fonctions occupées. Tout cela dans le but d'éviter selon un responsable du parti de «porter atteinte aux droits des candidats».

En réalité les responsables du parti F.L.N. n'ont pas réellement traduit cette volonté stratégique sur le terrain. Dans certaines circonscriptions électorales le F.L.N. et le M.S.P. se sont tournés vers des anciens députés, alors que ces derniers n'ont pas marqué leur passage à l'A.P.N. par des initiatives ou des attitudes parlementaires qui pourraient être rappelées au citoyen électeur afin de le motiver. Malheureusement ce n'étaient que des représentants contemplateurs dans l'hémicycle. C'est aussi une des raisons qui donnent aux citoyens le sentiment qu'il n'y a aucun changement et que les gouvernants ne font que reproduire le même mode de gouvernance. Celui-ci procède au recyclage des anciens hauts fonctionnaires en les faisant entrer à l'hémicycle.

Toutefois, il semble que ces gardes fous soient mis pour circonvier les tentatives internes dans certains partis. En effet, bien avant l'appel à la candidature, plusieurs postulants cherchaient durant la période de présélection à se placer en recourant à des manœuvres avant la mise en place de la commission du parti. Les premiers à avoir tenté d'imposer leur candidature ainsi que leurs connaissances ou proches, furent les ministres.

Ils voulaient faire postuler même ceux qui ne sont pas militants au sein du parti. Cela n'a pas empêché l'émergence de revendications de la part de certains militants non retenus, malgré la déclaration du secrétaire général du parti leur demandant d'accepter les décisions dans le cadre d'une discipline partisane. En effet, M. A. Belkhadem avait déclaré lors d'une rencontre avec les militants à propos des élections législatives de 2007 que «La question n'est pas facile, il s'agit du succès du parti non des candidats, l'important, c'est que le parti puisse avoir le plus grand nombre de sièges. . C'est ça la primauté absolue, il faudrait se rendre compte que l'étude des noms des candidats soit dans l'intérêt du parti, nous choisirons qui pourrait être le garant pour l'obtention du siège et nous n'avons aucun a priori de préférence entre les personnes».

Derechef, la presse fait état de plusieurs violations des règles du parti dans la confection des listes. En effet, certains cadres ont selon le quotidien Echourrouk du 19 avril 2007 demandé même l'intervention du président de la République pour «mettre fin aux graves déviations qui vont dans le sens opposé des slogans du parti levés lors du huitième congrès». Ces slogans portent sur l'abandon de la politique d'élimination des cadres pour des raisons autres que le militantisme. Cet appel de certains militants du F.L.N. au chef de l'Etat paraît en quelque sorte vouloir impliquer celui-ci dans le jeu électoral. Les déclarations de A. Belkhadem en tant que secrétaire général du parti sont loin de calmer leurs appréhensions. Il va sans dire que certains candidats dans les Wilayate autres que celles où ils résident ou dont ils sont natifs, leurs ont été contestés notamment les ministres. Ainsi, les listes de certaines wilayate ont vu des ministres occuper la première place tel que le ministre de l'agriculture chargé du développement rural à M'Sila et le ministre de la communication à Boumerdès.

Il convient de noter sur ce point que la loi électorale n'interdit pas la candidature pour la députation hors de la circonscription électorale du lieu de résidence. Le mandat du député est un mandat public principal mécanisme de mise en œuvre de la délégation de souveraineté. Il a le caractère d'un mandat national.

Les réserves sur les listes des candidats se sont donc multipliées et la base a affiché une hostilité à un nombre considérable de listes. En effet, plusieurs mouhafadhates ont été citées comme ayant réagi à la confection des listes notamment à Constantine, Chlef, Alger (Draria), Béjaia et Mila.

Devant cet état de fait, la direction du parti a pris les choses du bon côté en considérant ce genre de réaction comme étant naturelle lors des campagnes électorales.

Malgré cela, les listes du F.L.N. seront arrêtées.

Devant la discipline qu'exige tout parti, les contestations se sont tues pour laisser place à la phase d'après, c'est-à-dire la campagne électorale. A cela, s'ajoute la position tranchante du secrétaire général du F.L.N. qui déclare «quand la liste est arrêtée, toutes les discussions prennent fin et elle est imposable à tous les militants».

De son côté, le R.N.D. après avoir affirmé à maintes reprises qu'il occupe la seconde place dans le Parlement, car étant la deuxième force politique du pays comme il a été déjà dit précédemment par le secrétaire général du parti. A. Ouyahia persiste et signe en déclarant «contrairement à 2002, le R.N.D. va ratisser large, il reviendra avec force et avec un score nettement amélioré». Mais cela n'a pas épargné ce parti d'échapper aux contestations provenant des rangs de ses militants.

En effet, lors de la confection des listes des candidats, plusieurs réactions hostiles ou du moins en désaccord avec la méthode de sélection des candidats ont été enregistrées à travers le pays. C'est ainsi qu'à Batna, la liste a été contestée notamment pour ceux qui occupent les cinq premières places. A Djelfa, où le responsable du parti au niveau du bureau de wilaya a été écarté du bureau et de la candidature par le secrétaire général du parti. La période de la pré-campagne fut marquée par un mécontentement des militants du R.N.D. au point où le rythme des contestations est passé aux condamnations. Des demandes ont été faites au secrétaire général du parti de procéder à des changements au niveau des responsables locaux sous menace de boycotter les rassemblements. Tel fut le cas à Chlef où le président de l'A.P.W. d'obédience R.N.D. a démissionné du parti pour protester contre son élimination de la liste des candidats du parti aux élections.

Egalement à M'Sila, certains membres de l'A.P.W., appartenant au R.N.D. ont fait une déclaration déclinant leur responsabilité de la confection de la liste des candidats du parti. A Ouargla, un groupe de militants, antagonistes du secrétaire de wilaya se concertant pour convaincre le secrétaire général du parti R.N.D. à procéder au changement du dit responsable par un autre.<sup>5</sup>

**Le M.S.P. reste le parti de la coalition présidentielle qui n'a pas vécu ce genre de protestations internes aux structures des Wilayates et régionales excepté la liste de la wilaya d'Alger où les militants se sont opposés au changement du tête de liste en la personne de M.Rabhi Lakhdar qu'ils avaient retenu.**

Les militants du M.S.P. n'ont pas contesté les candidatures des autres listes. La formation politique de A. Soltani s'est avérée disciplinée politiquement.

Les feux étaient, plutôt, braqués sur les slogans politiques de ce parti et la perspective qu'avaient les dirigeants de ce parti sur les élections législatives du 17 mai 2007. C'est ainsi que A.Menasra, vice président du parti a, dès le début, annoncé la couleur sur le choix politique du parti. Ce choix se résume dans le discours portant sur le changement d'une part, et sur l'Islam comme<sup>1</sup> élément essentiel dans la politique véhiculée par le parti d'autre part. Une possibilité est laissée toutefois, aux militants au niveau local pour se pencher sur les questions préoccupantes pour les citoyens de chaque région. Vient s'ajouter à ces deux principes un autre aspect de gouvernance dans le vocabulaire électoral du M.S.P. «Elisez-nous et demandez-nous des comptes». Le deuxième responsable du parti poursuit en déclarant qu'il a peur pour la participation aux élections qui pourrait être faible devant l'absence d'un climat qui reflète que nous allons vers un rendez-vous important. De son côté, le chef du M.S.P., A. Soltani, voit en perspective, un succès important pour le parti, voulant assurer par là une consolidation des rangs du parti. Il déclara que Hamas aura plus d'une centaine de sièges au prochain Parlement.

Ainsi, la période de la pré-campagne a montré que les trois partis de la coalition divergent non seulement pour raison de politique partisane, mais aussi quant au choix des candidats.

Aussi, il est à remarquer que sur le plan de la gestion de la période de pré-campagne montre que si le parti F.L.N. connaît une certaine alternance pour le poste de secrétaire général nonobstant les considérations internes au parti. Les deux autres partis de l'alliance ne s'inscrivent guère dans cette démarche. En effet, le R.N.D. et le M.S.P. ne doivent leurs changements au sommet qu'à des circonstances bien connues : démission de T. Benbaibèche du poste de secrétaire général du R.N.D. en 1999, décès de M. Nahnah pour le M.S.P.

Toutefois, lors de ses dernières déclarations, le secrétaire général de Hamas a fait allusion à une future proposition consistant à prévoir un changement pour l'occupation du poste de secrétaire général du parti. En effet, il déclare qu'il compte proposer «d'introduire une disposition dans le statut du parti qui interdirait de briguer plus de deux mandats à la tête du parti, durant le prochain congrès du parti en avril 2008».

Egalement, sur ce point les partis en l'occurrence ceux qui prétendent être assez ancrés dans la population doivent montrer plus de transparence dans la mise en œuvre du principe de parité qui régit le fonctionnement des partis politiques. Ce qui donne la possibilité au citoyen d'apprécier le degré de démocratie qui règne au sein de la formation politique, cela permet au moment opportun de créer une passion collective et d'orienter le citoyen électeur vers un objectif bien défini, notamment, lors des élections.

Pour ce qui est des moyens matériels, un facteur joue en faveur de certaines formations politiques. Le F.L.N. tire sa force de son ancienneté et du symbole qu'il porte. Cette formation politique qui a existé en tant que parti unique, dispose de locaux servant de kasmate et de mouhafadhate à travers le territoire national. Pour cela, le F.L.N. ne trouve aucune gêne dans l'ouverture des permanences lors de la campagne électorale. Sans oublier l'emplacement de ces locaux qui, généralement, sont situés dans des endroits stratégiques : Places publiques, artères principales, lieux publics à grande fréquentation (postes, mairies, daïras).

Le R.N.D., parti nouvellement créé au début de l'année 1997, dispose lui aussi de locaux conséquents couvrant le territoire national. Ce qui lui permet de bien mener sa campagne. Créé dans le sillage de l'ouverture démocratique initiée par la constitution du 23 Février 1989, le M.S.P. n'a pas les mêmes locaux que les deux autres partis de l'alliance. Mais il arrive à couvrir le pays en permanences durant les élections.

Il va sans dire que les partis politiques ne doivent pas se limiter aux locaux et aux candidats mais redoubler d'efforts dans leur travail de proximité avec le citoyen et de ne pas attendre les élections pour s'intéresser à ce dernier.

En tout état de cause, l'écart est palpable avec les autres formations politiques qui viennent après dans les compétitions électorales.

La loi électorale du 06 mars 1997 traite sur un pied d'égalité toutes les listes des candidats aux élections législatives, sans distinction entre celles qui sont issues des grands partis et celles des petits partis ou des indépendants. Il n'en demeure pas moins que sur le plan financier les plus démunis matériellement doivent recourir à des stra-

tagèmes parce que le financement de la campagne obéit aux conditions fixées par l'article 189 de l'ordonnance n°97-07 du 06 mars 1997.

De ce fait, les listes des partis qui viennent en seconde position se résument dans les formations politiques qui réapparaissent lors de chaque élection. A l'exception du P.T. qui tient des réunions périodiques qui réaffirme dans ses déclarations ses positions politiques sur les questions d'actualité. Ce parti n'a pas caché sa volonté de vouloir rivaliser avec les partis disposant d'une influence considérable dans la politique du gouvernement.

Le R.C.D. qui s'est retiré de la scène politique en boycottant les législatives de 2002, décide de réinvestir le champ politique en prenant part aux législatives de 2007.

Quant au F.F.S., il campe sur ses positions en décidant de boycotter les élections législatives du 17 mai 2007. Ce qui va permettre à d'autres partis de moindre influence partisane d'émerger. Le F.N.A. à son tour se montre très optimiste en spéculant sur les résultats des élections et en prétendant obtenir une cinquantaine de sièges à la prochaine Assemblée, et même obtenir certains portefeuilles ministériels. Le chef de cette formation politique M. Touati se base sur la popularité de son parti en déclarant «La confiance dans notre travail de terrain et notre présence à côté du simple citoyen nous rend optimistes de ce que nous réaliserons dans les législatives et nous serons, si Dieu le veut, dans le prochain gouvernement». Quelques jours après, et lors d'une interview accordée au journal El-Khabar, il promet de créer la surprise car son parti «attire une partie considérable du peuple en l'occurrence la classe pauvre et ceux dont le revenu est limité qui constituent la majorité et dont le F.N.A. est devenu le porte parole actuel». Il faut noter que le F.N.A. et le P.T. axent leur discours politique sur les travailleurs et les citoyens moyens.

Loin de se présenter comme une opposition tranchante la formation politique dirigée par L.Hanoune a voulu appréhender les législatives sous une forme modérée avec calme et sérénité. Lors de l'ouverture de la réunion des cadres du parti de la wilaya d'Alger sur la préparation des législatives du 17 mai 2007, la secrétaire générale a déclaré «Notre décision de participation aux lé-

gislatives est dictée par notre sens des responsabilités «En qualifiant la nouvelle échéance électorale en «élections qui se déroulent dans un climat marqué par le calme et la stabilité par rapport aux dernières législatives qui ont eu lieu dans un contexte plus difficile».

Les autres formations politiques évoluent en pointillé. sans faits majeurs: M.J.D., El Islah, Enahda, Ahd 54, R.P.R., P.S.T., R.A., P.R.P., M.E.N., M.N.E., F.N.D., F.N.I.C., P.R.A., P.N.S.D., M.N.D. Certains d'entre eux sont le terrain fertile de l'émergence de candidatures extra partisanes.

Toutefois, il faut reconnaître que le mode de scrutin à la proportionnelle régionale couplé reste en faveur des plus forts (articles 101 et 102 de la loi organique). Ce mode de scrutin favorise la percée des petits partis en cas d'absence d'une majorité revenant à un parti politique.

Comme il peut, à contrario, les laminer par le seuil de taux fixé à 5% des suffrages exprimés<sup>5</sup> et les écarter ainsi de la compétition. Ce qui rend les quelques voix qu'elles ont récolté inutiles car elles se perdent et ne sont pas comptabilisées. Elles ne profitent, par conséquent à aucune liste.

En tout état de cause, ces petits partis peuvent, au cas où ils arrivent à dépasser le seuil fixé dans les résultats qu'ils obtiennent, se regrouper avec d'autres partis. Ils peuvent également être sollicités par un parti ayant obtenu une majorité relative afin d'arriver à former une majorité absolue.

L'administration, de son côté, se prépare à assurer un bon déroulement de la campagne électorale. Elle déclare à la veille de la clôture des candidatures, le 01 avril 2007 que l'administration examinera les dossiers de candidature pour un contrôle de conformité avec la loi. Ainsi, les candidats ne répondant pas aux conditions requises seront évincés selon le directeur général des libertés publiques et des affaires juridiques au Ministère de l'Intérieur et des collectivités locales. Celui-ci déclare que quatre cents milles agents sont mobilisés pour encadrer l'opération électorale du 17 mai 2007.

### Le déroulement de la campagne électorale.

La campagne électorale fut marquée par un constat frappant se résumant dans une absence d'ambiance.

Ce climat de monotonie peut être retenu contre les partis politiques, considérés comme les principaux acteurs dans toute opération électorale.

L'environnement politique trop calme et l'inactivité ont caractérisé les premiers jours de la campagne électorale. Les partis politiques, n'ont pas pu montrer une animation qui aurait donnée à ces élections une atmosphère digne de l'événement. En effet, la campagne électorale s'est inscrite dans un environnement politique caractérisé par un désintéressement flagrant des citoyens. Dès son ouverture, la campagne électorale a été affectée par une situation de nonchalance malgré la réunion des conditions matérielles essentielles à toute campagne électorale. Comme à chaque rendez-vous électoral l'administration se déclare prête. La compétition regroupe 24 partis politiques, plus des listes d'indépendants (102) partent à la conquête d'un corps électoral de dix huit (18) millions d'électeurs, pour les 389 sièges à pourvoir à l'A.P.N, 12 229 candidats au total sont en lice dont 986 indépendants **sur ce nombre de candidat nous ne connaissons pas le nombre de femmes. Pouce ces dernières ce n'est pas uniquement leur nombre qui est discutable, mais c'est aussi leurs positions d'éligibilité sur les listes électorales.** Voulant ratisser large, les partis politiques axent leur campagne sur le changement dans la pratique du pouvoir et la gouvernance. Arguant même une volonté de régler tous les problèmes sociaux qui touchent la sensibilité politique des citoyens. Le chômage, le logement, la sécurité publique, la corruption sont les principaux thèmes invoqués de façon générale. Comme si la résorption de ses problèmes est du ressort exclusif du Parlement, notamment la première chambre. En somme, tout pour séduire l'électorat.

L'utilisation des médias lourds (la radio et la télévision) fut réglementée et gérée par l'administration et en fonction des moyens de chaque liste ou parti, supervisée par la C.P.N.S.E.L. dans le cadre de la mission qui lui est dévolue. En ce sens, le Ministère de l'Intérieur et des collectivités locales trace les contours de la campagne électorale conformément à la loi et aux règlements en vigueur. En effet, M.Y.Zerhouni déclare «Nul ne peut, par quelques moyens et sous quelques formes que ce soit, faire campagne en dehors de la période prévue».

La même déclaration accorde une durée de temps pour l'intervention de chaque parti politique dans les médias audio-visuels. La répartition se fait sur le plan temporel en fonction de l'envergure de la formation politique. La même possibilité est reconnue aux candidats indépendants s'ils arrivent à se regrouper de leur propre chef pour bénéficier des médias lourds. Toutefois, la répartition des séances se fait par tirage au sort en coordination avec «la commission politique» (C.P.N.S.E.L) notamment son coordonnateur.

L'administration dans un souci de contenir le débordement n'a cessé de rappeler les dispositions de la loi organique portant régime électoral du 06 mars 1997 dans ses dispositions relatives à la campagne électorale. Tout d'abord, l'affichage doit se faire en fonction des horaires légaux, sur l'emplacement des sites réservés et interdiction de l'affichage sauvage.

Au demeurant, les réunions doivent se tenir sous réserve d'obtenir l'accord de l'administration la demande de réunion publique doit être déposée trois (03) jours auparavant. Cependant il est utile de revenir sur ces points un à un afin de pouvoir jauger le degré d'activité de la campagne électorale des législatives de 2007.

Ainsi, la plus importante remarque qu'on peut faire, dans le cadre de la campagne électorale, c'est que l'électorat n'a pu, réellement, être accroché, malgré les slogans utilisés, les programmes politiques évoqués par les partis même les plus ancrés dans la société, c'est-à-dire ceux qui font parti du gouvernement. En effet, aucun parti ne peut vraiment garantir l'exécution de son cahier de charges car le programme politique qu'applique le gouvernement est celui du président de la République. Qualifiée de campagne froide où les candidats se sont retrouvés souvent en face d'une assistance se limitant à des journalistes et quelques citoyens qui sont animés par des raisons personnelles. En définitive, les partis politiques et les candidats toutes catégories confondus n'ont pas réussi à mobiliser ou du moins à sensibiliser et intéresser les citoyens. Ce qui laisse présager une faible participation aux élections compte tenu de la démobilisation constatée. Certains ont même qualifié les thèmes abordés par les partis politiques comme une démobilisation des électeurs en raison de

leurs discours peu convaincant et, par conséquent, peu engageant. Chemin faisant, le doute sur une participation importante aux élections a germé dans les esprits.

### La création de l'instance de «la commission politique».

L'installation de la commission politique nationale de surveillance des élections législatives du 17 mai 2007 fait partie des mesures qui ont pris leur ancrage en Algérie dans l'organisation des élections présidentielles et législatives. A côté de l'organisation administrative et technique, la commission politique est une sorte d'organe non juridictionnel et non administratif à la fois. En effet, la commission politique comme son nom l'indique est composée des membres représentants les partis politiques. Seul le coordonnateur désigné par le président de la République qui n'est pas issu des partis politiques. Cette instance a vu le jour lors des élections présidentielles de 1995 avec à sa tête une personnalité nationale.

La principale caractéristique de la commission fut son indépendance. Toutes les commissions qui ont suivies ont porté la même dénomination mais si la différence formelle paraît superflue, leur composition et leur création méritent une attention.

Il convient donc de voir le statut de la commission d'une part, ainsi que son rôle, d'autre part. La commission politique doit veiller à ce que l'administration respecte les lois et règlements qui régissent les élections d'une part, de s'assurer de sa neutralité, d'autre part.

Elle doit également convaincre les partis politiques de trouver une solution à tout problème qui pourrait surgir durant toute la période allant de l'ouverture de la campagne électorale jusqu'à l'annonce des résultats par l'administration.

En réalité, les partis politiques sont acteurs dans la C.P.N.S.E.L. car ce sont leurs représentants qui la composent. Toutefois, si la mission de ce genre de commission est considérée comme politique, il faut se pencher sur son envergure.

Malgré la prétention de S.Bouchair, coordonnateur de la dite commission, celle-ci est loin d'être véritablement indépendante. Il est loin en réalité d'être une personnalité indépendante puisqu'il assume la fonction de conseiller du président de la République.

Il est inutile de rappeler que l'organe présidentiel est loin de jouer un rôle formel dans le cadre institutionnel et constitutionnel algérien. Cet organe est le véritable «noyau» du gouvernement, il dirige la fonction gouvernementale.

La commission est présidée par un président qui est son porte parole officiel et élu parmi les personnalités de la commission. Ce modèle de commission politique est le même pour toutes les commissions d'avant 2002, depuis les élections législatives de 2002, il n'y a plus de plate forme, plus de personnalités nationales dont le président est choisi en leur sein, celui-ci est dorénavant désigné.

La commission politique n'a donc plus de président mais un coordonnateur ou à celui-ci revient la tâche d'animer, d'orienter et de synthétiser le travail de la commission.

De parler en son nom car les déclarations qu'elle doit faire doivent émaner d'une seule personne. Le coordonnateur doit aussi faire en sorte que l'entente, la concertation et l'appréciation des cas qui se posent soient traités en concertation. En d'autres termes, les décisions sont prises d'un commun accord entre les membres de la commission, représentants des partis politiques et des indépendants conformément aux articles 4 et 5 du décret constitutif, ou du moins requérir la majorité comme l'exige toute prise de décision démocratique. Par ailleurs, l'installation de cette instance fut tardive, seulement après la pré-campagne. La commission politique ou du moins son démantèlement à l'échelon local n'a pu suivre l'opération de dépôt des candidatures qui s'effectue au niveau de chaque wilaya, ressort territorial de chaque circonscription électorale. C'est ainsi que les candidats qui avaient déposé leurs dossiers de candidatures et non retenus, n'ont pu exercer leurs recours devant la commission non encore opérationnelle. Organe politique dans le processus électoral, la commission a pour rôle suivant l'article 7 du décret présidentiel y afférent que **«dans le cadre du respect de la constitution et les lois de la République, la commission politique nationale de surveillance des élections législatives exerce une mission générale de surveillance de la régularité des opérations électorales, de la neutralité de l'administration et du respect du droit des électeurs et des candidats.»**

En somme, le coordonnateur reconnaît que la commission n'a pas de pouvoirs dissuasifs, ni de moyens d'injonction sur les partis politiques et les candidats, de même que sur l'administration. Ce qu'il confirme quelques jours après dans une déclaration où il soutient que «la commission n'est ni la justice ni la police».

Mais, si la structure n'est pas constitutionnelle, cela ne doit pas diminuer de son importance.

L'instance est créée par décret présidentiel. Or le président de la République est le garant de la constitution. Il représente la souveraineté nationale et agit en son nom.

Même si l'existence de la C.P.N.S.E.L. est pour une période déterminée, elle reste un organe investi de par son texte de création d'une mission bien définie par le président de la République à laquelle personne ne peut y déroger. La personnalité qui coiffe cette commission ne devrait pas réduire son rôle, ni son champ d'intervention. Le coordonnateur, qui comptabilise une expérience dans les commissions, appréhendait la question de l'efficacité de la commission sous un angle de rapprochement entre les concernés.

Montrer également l'aspect réconciliant de la commission politique et éloigner les méfiances à son égard en gagnant la confiance de toutes les parties impliquées dans les élections.

En définitive, il faut partir de l'idée que cette instance est appelée à régler certains litiges qui sont de nature politique et par conséquent, ne sont du ressort ni de la police ni de la justice. Que les cas pratiques doivent être réglés par la commission à travers tout le territoire national. C'est la raison pour laquelle elle dispose de démembrements au niveau de la Wilaya et communal.

Enfin, la commission politique a voulu être un arbitre qui se contente de siffler les fautes tout en contribuant au succès des élections par l'orientation de la presse quant à l'approche et à la couverture des élections. C'est dans le cadre de cette vision que le coordonnateur a invité les journalistes à ne pas évoquer le sujet de l'abstention ou du boycott. Ce qui lui a valu une critique par la presse qui a pris la chose d'un mauvais goût en considérant l'appel comme une ingérence, cette attitude fait croire que la commission est fragile car elle exprime

l'intention du coordonnateur de vouloir la mettre en arrière plan lui éviter de mauvaises supputations.

Le rôle de la C.P.N.S.E.L. est donc réduit à celui d'observation et d'information. Le non exercice de ses prérogatives l'a neutralisée. Ce qui fut confirmé lors de ses ultimes réactions durant le déroulement du vote. L'approche faite sur les principaux acteurs des élections notamment les partis politiques, la commission politique et l'électorat nous amène à dire que ces élections se sont caractérisées par une pré-campagne et une campagne de façade.

C'est ce qui aura un effet inattendu par un faible taux de participation.

### L'opération électorale et la voix du suffrage.

La voix du suffrage dans toute sa solennité consacrée constitutionnellement est le chemin qui mène à l'A.P.N. Le président de la République l'a rappelé dans le message du 1er mai adressé aux travailleurs algériens. Le message est un appel à exercer un droit.

constitutionnel pour les électeurs ont le choix entre plusieurs listes. Il faut dire que cet appel du chef de l'Etat se projette dans une action positive, de consolidation de l'opération électorale, sans préférence aucune. Toutefois, l'appel peut être appréhendé comme un ingrédient pour réduire le spectre de l'abstention ainsi que le boycott auquel a appelé le F.F.S. comme il a été dit en première partie. Compte tenu de tous ces facteurs, le suffrage serait-il affecté? La réponse à cette question se définit à travers le déroulement du vote, (A). Pour arriver au constat d'un électorat non structuré (B).

### Le déroulement de l'opération électorale.

Dans les régimes démocratiques, les représentants du peuple sont élus par les citoyens. Devant le rôle actif des formations politiques et leur influence sur l'électorat, une certaine carte électorale se dessine notamment par les sondages. Les élections permettent aux citoyens d'approuver ou non la politique gouvernementale.

Le suffrage direct et universel est la formule par laquelle les citoyens algériens élisent la majeure partie de leurs représentants. Ainsi, le mode de scrutin concrétise le suffrage universel direct et secret, prévu dans la constitution est fixé et défini par une loi organique.

Les modes de scrutin ne doivent pas faire l'objet de lecture sticto-sensu. Comme de simples modalités de calcul des résultats électoraux, mais en tant que facteurs exerçant une influence de cause à effet sur les partis politiques. En d'autres termes instaurer une démocratie de participation et non pas d'adhésion. Le scrutin doit être donc appréhendé comme un principe indispensable de l'électorat. Il y a lieu de voir ensuite, quelle est la réaction de l'instance de régulation et de surveillance des élections, la CPNSEL. En réalité l'évaluation du mode de scrutin quel qu'il soit se fait en fonction de son impact sur différentes élections durant une période relativement assez longue et suffisante pour prétendre à son appréciation. La consécration de la proportionnelle avec le plus fort reste n'est qu'un aspect d'une multitude de façons de concevoir le mode électoral, le maintenir ou le changer. C'est là toute la question. Mais en fonction de quels paramètres.

L'élection des gouvernants est comme le soulignent J. M. Cotteret et C. Emeri «le seul mode légitime de dévolution du pouvoir»<sup>7</sup>. En effet, la représentation comme fondement du régime représentatif ne veut pas dire uniquement qu'il s'agit de se limiter à la souveraineté qui réside dans la collectivité nationale. Elle exige aussi que le peuple, par le biais de l'électorat, «puisse formuler sa volonté, que celle-ci soit représentée par les gouvernants». Aussi, l'opération électorale semble la résultante d'une série de compromis entre des idéologies opposées par le biais des partis politiques et de la société civile qui aspirent à lui donner un sens, une portée telle que voulue par les citoyens. Le droit électoral en général et le suffrage en particulier essayent par le truchement des techniques appropriées à adapter les termes à ces compromis. La volonté de consolider ce principe s'est dessinée à la veille des élections du 17 mai 2007 dans le sens du respect des règles régissant le suffrage. Les pouvoirs publics qualifient ce rendez-vous avec les urnes comme transparent. En effet, le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et des collectivités locales déclare que «La transparence est de plus en plus ancrée dans l'esprit de notre administration» que les amendements de la loi électorale de 2002 ont porté leurs fruits et s'il y a fraude, ce sont du fait des candidats ou leurs représentants».



Mais, si les pouvoirs publics peuvent se prononcer sur l'attitude de l'administration en faisant jouer le principe de la hiérarchie qui leur permet de la contrôler, la spéculation sur la participation a été une fausse appréhension. Tous les efforts déployés par l'Etat dans le cadre de la préparation n'ont pu amener le corps électoral à voter massivement. L'élection de la sixième législature algérienne par un corps électoral de huit millions d'électeurs n'a pas suscité beaucoup d'intérêt chez les citoyens. Face à l'abstention admise par toute la classe politique, les pouvoirs publics estiment que c'est aussi le signe d'un bon déroulement des élections dans le respect de la loi.

Mais cet avis n'était pas totalement partagé par la C.P.N.S.E.L.

### Un électorat désintéressé.

L'opération électorale du 17 mai 2007 a conduit à un constat général qui brosse une situation de remise en cause de la carte politique. Un faible taux de participation peut être ignoré vu l'impact qu'il pourrait avoir sur la répartition des sièges. Sans surprise et conformément au tableau ci-dessous, le taux de participation le plus faible a été enregistré à Tizi-Ouzou avec 16,14 % sur 579 063 votants, suivi de la wilaya de Béjaïa avec 17,77% sur 446 353 inscrits puis la wilaya d'Alger avec 18,41 % sur 1 670 816 inscrits.

Contrairement à cela, les wilayas du sud et de l'intérieur du pays ont eu le taux le plus élevé.

En effet, la première wilaya est Tindouf avec un taux de 66,03% sur 21 987 inscrits. Suivie par la wilaya d'Adrar avec un taux de 59,73% sur 143484 inscrits et en troisième place la wilaya de Souk-Ahras avec 59,35 % sur un nombre de 262 706 inscrits.

Par contre, à l'étranger c'est la communauté installée à Tunis qui a occupé la première place avec un taux de 43,80 % sur 33 220 inscrits. Alors que la communauté algérienne à Paris a enregistré le taux le plus faible avec 12,88% sur 472 759 inscrits.

**Tableau n° 2 montrant le taux de participation en fonction du nombre d'inscrits.**

Circonscription	Inscrits	votants	Taux de participation	Circonscription	Inscrits	votants	Taux de participation
<b>01- Adrar</b>	143.484	85.704	59,73%	<b>29-Mascara</b>	430.666	182.426	42,36%
<b>02- Chlef</b>	557.575	195.344	35,03%	<b>30-Ouargla</b>	205.678	82.873	40,29%
<b>03- Laghouat</b>	180.348	97.510	54,07%	<b>31- Oran</b>	869.105	272.859	31,40%
<b>04- Oum El Bouaghi</b>	324.442	120.785	37,23%	<b>32- El- Bayadh</b>	135.545	78.710	58,07%
<b>05- Batna</b>	520.505	169.252	32,52%	<b>33- Illizi</b>	19.766	10.828	54,78%
<b>06- Bejaïa</b>	446.353	79.333	17,77%	<b>34- B.B.Arréridj</b>	331399	134.501	40,59%
<b>07- Biskra</b>	338.361	136.116	40,23%	<b>35- Boumerdes</b>	384.633	92.172	23,96%
<b>08- Bechar</b>	141.282	68.391	48,41%	<b>36- ElTarf</b>	242.158	133.546	55,15%
<b>09- Blida</b>	577.706	154.860	26,81%	<b>37- Tindouf</b>	21.987	14.519	66,03%
<b>10- Bouïra</b>	408.507	115.516	26,28%	<b>38- Tissemsilt</b>	145.243	64.700	44,55%
<b>11- Tamarasset</b>	68.520	40.531	59,15%	<b>39- ElOued</b>	240.487	92.962	38,66%
<b>12- Tebessa</b>	360.276	200.699	55,71%	<b>40- Khenchela</b>	184.390	88.801	48,16%
<b>13- Tlemcen</b>	566.067	223.487	39,48%	<b>41- Souk Ahras</b>	262.706	155.929	59,35%
<b>14- Tiaret</b>	442.067	214.371	48,49%	<b>42- Tipasa</b>	358.259	140.549	39,23%
<b>15- T.Ouzou</b>	579.063	93.458	16,14%	<b>43- Mila</b>	412.829	156.165	37,83%
<b>16- Alger</b>	1.670.816	307.533	18,41%	<b>44- Ain Défia</b>	400.309	148.934	37,20%
<b>17- Djelfa</b>	392.370	176.876	45,08%	<b>45- Naâma</b>	99.430	48.027	48,30%
<b>18- Jijel</b>	303.726	82.925	27,30%	<b>46- Ain Temouchent</b>	236.496	116.492	49,26%
<b>19- Setir</b>	773.949	264.977	34,24%	<b>47- Ghardaïa</b>	173.886	73.030	42,00%
<b>20- Saida</b>	194.291	82.003	42,21%	<b>48- Relizane</b>	338.780	118.294	34,92%
<b>21- Skikda</b>	487.452	201.202	41,28%	<b>Territoire national (48w)</b>	<b>17.843.263</b>	<b>6.515.151</b>	<b>36,51%</b>
<b>22- S.B.Abbes.</b>	377.967	196.458	51,98%	<b>49- Paris</b>	472.759	60.876	12,88%
<b>23- Annaba</b>	367.364	160.883	43,79%	<b>50- Marseille</b>	295.910	49.107	16,60%
<b>24- Guelma</b>	311940	169.761	54,42%	<b>51- Berlin</b>	83.431	13.237	15,87%
<b>25- Constantine</b>	523.028	132.104	25,26%	<b>52- Tunis</b>	33.220	14.551	43,80%
<b>26- Médéa</b>	448.180	180.321	40,23%	<b>53- Le Caire</b>	14.483	6.333	43,73%
<b>27- Mostaganem</b>	385.174	156.486	40,63%	<b>54- Washington</b>	17.334	3.128	18,05%
<b>28- M'Sila</b>	458.698	201.948	44,03%	<b>Total Emigration</b>	<b>917.137</b>	<b>147.232</b>	<b>16,05%</b>
				<b>Total</b>	<b>18.760.400</b>	<b>6.662.383</b>	<b>35,51%</b>

Source : Le Quotidien d'Oran du 19 mai 2007, p 2.

L'analyse des résultats des élections législatives de 2007 tels que annoncés par le conseil constitutionnel<sup>2</sup> montre l'écart flagrant entre les électeurs inscrits et les votants, à savoir 12 068 193 inscrits ne se sont pas rendus aux urnes. En effet, sur les 6 692 891 votants, il y a eu 5 727 827 suffrages exprimés avec 965 064 bulletins nuls. Ce qui gravite autour de 35,67 % de taux de participation. Ainsi, le taux d'abstention et de boycott frôle les 64%. Ce qui va donner un autre relief de représentation au niveau de l'A.P.N. Le F.L.N. qui avait en 2002 une majorité absolue à lui seul se retrouve en majorité simple en 2007.

La présence des petits partis est réalisée grâce à la technique de répartition des sièges suivant la représentation proportionnelle au niveau wilayat. Une technique qu'on appelle dans les modes de scrutin la représentation proportionnelle rapprochée. Comparativement aux élections législatives de mai 2002, il faut noter que le F.L.N., s'il est majoritaire, recule en nombre de sièges, le parti d'El Islah chute lourdement du fait de la crise interne qui le secoue. En revanche, les indépendants enregistrent une légère progression de trois sièges. Il va sans dire que le pourcentage de voix accordées à cette catégorie montre aussi l'absence d'un électorat structuré. En effet, que pourrait être le rôle d'un groupe parlementaire d'indépendants même s'il arrive à se former?<sup>1</sup>

Un groupe parlementaire sans programme électoral qui doit se traduire en programme politique ne peut avoir de perspectives politiques mais se constituer à la limite en appui ou en opposition à la politique menée par le gouvernement. A telle enseigne que déjà, certains de ces élus sont entrain de rejoindre le F.L.N.<sup>2</sup>

Ainsi, le député indépendant reste malgré lui sans appartenance politique, à la recherche d'une structuration.

Ainsi la révision de la loi électorale fut le mot d'ordre des partis politiques de l'alliance présidentielle. En ce sens, le secrétaire général du R.N.D. a exprimé son vœu de voir la dite loi amendée tout en portant la responsabilité sur les petits partis qui selon lui «n'apparaissent que lors des rendez-vous électoraux». A.Ouyahia voulait insinuer qu'une révision du texte doit se faire avant les élections locales.<sup>3</sup> Toutefois, si la loi électorale préoccupe certains partis politiques, il ne faut pas perdre de vue qu'elle a un lien étroit avec celle des partis politiques.

En tout état de cause, les petites formations n'ont pas trop attendu pour exprimer leur refus et rejeter ce qu'ils qualifient comme une exclusion en se regroupant et en décidant de rejeter l'idée de cet amendement les micro partis se regroupent dans un mouvement appelé «Alliance pour la démocratie». Il est à noter que les partis prétendant défendre la démocratie n'arrivent pas à surmonter leur handicap d'envergure politique.

Déjà, l'A.N.R., l'U.D.R. et le M.D.S. se sont rassemblés dans un pôle démocratique appelé.

### La Coordination Républicaine.

Ainsi, la solution du problème du faible taux de participation aux législatives de 2007 pour les pouvoirs publics, se situe dans les problèmes des petits partis qui n'ont pas pu attirer les électeurs d'une part, et de la règle de la représentation proportionnelle rapprochée qui ne permet plus aux grands partis de se démarquer aisément. Il faut alors prévoir d'exploiter les voix restantes dans toutes les circonscriptions électorales au niveau national et circonvier l'émiettement des voix. Alors qu'en réalité, l'électorat comme on a vu, n'a montré d'intérêt ni pour les grands ni pour les petits partis. Aucune de ces catégories de partis n'a pu convaincre cet électorat non structuré d'aller voter.

Dans le même ordre d'idées, le ministre de l'intérieur vient de dresser un nouveau constat expliquant le taux d'abstention. Après avoir responsabilisé les partis au début et noter que 75% seulement des observateurs représentants les partis étaient présents dans les bureaux et centres de votes. Il charge à nouveau les partis en greffant un deuxième facteur comme cause de cette faible participation. Il invoque, en effet, le mauvais recensement des populations, mission qui incombe au M.I.C.L. et combien elle est importante car selon M.Y.Zerhouni cette population qui se compose de familles ayant changé de résidence, ou ayant été relogées ailleurs que dans les communes d'origine sans que cela soit accompagné de la **procédure d'usage**, c'est un problème des **mal inscrits**.

Chemin faisant, la première raison, à savoir la responsabilisation des partis politiques en tant qu'acteur de la scène politique est plus palpable, car elle touche le fond du problème. A ce niveau, on croit comprendre qu'il est fait allusion à l'électorat non structuré. Ils sont nombreux, et là, les partis n'ont pas su

les encadrer, car l'électeur motivé chercherait lui-même à s'inscrire. Un travail de fond et continu qui reste à faire.

D'aucuns, ne peuvent réfuter l'hypothèse de la responsabilité des grands partis ou comme les a qualifié le président de l'A.P.N. A. Ziari de partis à ancrage. En effet, ce sont en principe, à ces partis que revient la mission d'encadrement partisan. Un rôle qui est devenu primordial depuis la mise en place du suffrage universel qui fait augmenter considérablement le nombre des électeurs. Comme il est soutenu par des auteurs «plus les électeurs sont nombreux, moins ils sont éduqués, et plus ils ont besoin d'être encadrés». Il va sans dire qu'il s'agit dans ce contexte d'éducation politique. Ainsi, le rôle des partis politiques est étroitement lié au suffrage. Le corps électoral est composé de l'ensemble des personnes qui bénéficient du droit de vote dès la majorité civile, nonobstant les mesures de restriction d'ordre juridique. C'est donc un droit reconnu aux citoyens de participer aux élections politiques nationales et locales - **C'est pourquoi «dans toute démocratie, le corps électoral est considéré comme le premier des pouvoirs car tous les autres dérivent de lui soit directement, soit indirectement».**

La nouvelle donne qui consiste à revoir la législation électorale notamment celle relatives aux élections locales et nationales ne doit pas perdre de vue le principe même du suffrage politique tel qu'il est défini au début de cette approche. C'est, le suffrage qui permet surtout au citoyen électeur d'exercer ses droits politiques. En d'autres termes, permettre aux citoyens électeurs de choisir leurs représentants, d'une part et de manifester leur expression, d'autre part. Pour le premier cas, il faut noter que la tentative de vouloir assainir le champ partisan en créant des gardes fous et éloigner ainsi certaines formations politiques qui n'auraient pas atteints la vitesse de croisière déterminée par un pourcentage de parrainage de la part des électeurs pour les petits partis et les indépendants de 03%. Il est à remarquer qu'à cet effet ce genre de laminage se fait sur le plan matériel dans le cadre du financement des élections. En effet, sur la répartition des crédits, le conseil constitutionnel français avait estimé que le seuil égal ou inférieur à 5% des suffrages exprimés était fixé trop haut pour ce qui est de la première fraction.

Il est à noter qu'en France la deuxième fraction est réservée aux partis qui siègent au Parlement. En ce sens, il risque «d'entraver l'expression de nouveaux courants d'idées et d'opinions». A la suite de cette décision, le seuil a été supprimé. Ce qui a effectivement permis une certaine inflation du nombre des candidats aux élections législatives en France.

### Conclusion.

On ne saurait donc considéré bon escient expliquer l'attitude passive de l'électorat durant les législatives de 2007 par une totale défaillance des partis, ni par un manque de prise en charge par l'administration malgré la présence, comme il a été démontré durant cette analyse, de certains facteurs endogènes liés aux deux. **Toutefois, le fossé entre les gouvernés et les pouvoirs publics s'agrandit au rythme des rapports qui existent entre les deux.**

**L'urgence est de freiner cet écart qui se déploie en raison de l'absence d'un climat de confiance entre les citoyens et leurs représentants au Parlement.**

Chemin faisant, la discorde entre le ministre de l'intérieur et des collectivités locales et le coordonnateur de la «commission politique» qui a alimenté les critiques sur les élections ne pourraient que contribuer à agrandir l'abîme.

L'attitude abstentionniste de l'électorat trouve ses causes également dans des facteurs socio-économiques qui l'ont poussé à rester passif. La flambée des prix des produits nécessaires à la vie quotidienne du citoyen notamment ceux à base laitière. Les fruits et légumes en l'occurrence la pomme de terre qui a dépassé le seuil des prix raisonnables, ne rassurent pas le citoyen. Celui-ci est amené à penser que les pouvoirs publics n'arrivent pas à résorber les problèmes qui le touche, que le gouvernement n'est pas capable de réguler le marché et encore loin de le maîtriser. Le gouvernement vient de confirmer son échec par la création d'une commission ad-hoc chargée du suivi de l'évolution des prix. Une décision présidentielle cible le problème crucial de la pomme de terre par l'exemption des importateurs de ce produit de l'impôt entre le 20 août et le 01 novembre 2007 pour baisser le prix en attendant l'ar-

rivée sur le marché du produit national de la saison, dans le même ordre d'idée, le Quotidien d'Oran du même jour titre en première page «A quoi servent les partis? «En mettant l'accent sur l'inertie des partis politiques au sein de l'Assemblée Nationale tout en critiquant le gouvernement qui n'arrive pas à circonvier cette flambée des prix. Le journal l'Expression cible à son tour le gouvernement en le rendant responsable de «la crise» en titrant à la page une «Le gouvernement dans la tempête». Alors, que certains partis demandent le départ du gouvernement, ceux qui sont pour son maintien demandent à leurs antagonistes de proposer des solutions. En d'autres termes les parlementaires alliés de l'actuel gouvernement essayent de juguler leur adversaires en les invitant à collaborer.

En effet, l'échec du gouvernement actuel s'avère flagrant de l'avis de certains partis politiques tel le M.S.P., par la déclaration de son vice président A.Menasra qui le rend responsable de la crise sociale. La formation d'A. Soltani demande le départ du gouvernement alors qu'elle fait partie de l'alliance présidentielle. Elle ne cache pas aussi son scepticisme au sujet de l'alliance que le vice président A. Mokri qualifie de «pure formalité que les sommets de la coalition présidentielle ne représente aucun enjeu politique.

Par ailleurs l'atmosphère dans laquelle s'est déroulée la présentation du programme du gouvernement avec les questions adressées au chef du gouvernement notamment sur les conditions de vie du citoyen.<sup>3</sup> Un programme qui a suscité beaucoup de critiques auxquelles le chef du gouvernement s'est contenté d'y répondre par des généralités après avoir essuyé des reproches sur les chiffres donnés. En fin de parcours le chef du gouvernement se retranche à l'instar de ses prédécesseurs derrière le programme présidentiel lors de la présentation de son programme devant les Sénateurs les 02 et 03 juillet 2007. Par ailleurs, le M.I.C.L. toujours soucieux de régler la question de l'abstention travaille sur une approche s'apparentant à la philosophie du vote obligatoire en adoptant la démarche du questionnaire.

Celle-ci divise la position de l'alliance puisque le R.N.D. et évidemment le F.L.N. l'approuvent alors que le M.S.P. la qualifie de travail policier.

En réalité, cette démarche a été déjà suivie auparavant par le département de l'intérieur deux fois de suite, en août 2002 et août 2003. Le recours aux brigades d'enquête composées uniquement de femmes fonctionnaires des collectivités locales et détachées des autres structures étatiques. Le choix du personnel féminin est fait dans le but de faciliter le contact avec la population, car ces brigades devaient faire un travail de proximité en visitant les domiciles des citoyens et avec leur consentement. Un travail à deux objectifs :

le premier consiste à réaliser un sondage d'opinion de ceux qui étaient inscrits sur les listes électorales et qui n'avaient pas voté alors que le second portait sur la sensibilisation de ces citoyens électeurs. L'opération d'août 2007 n'a changé que dans la technique du questionnaire qui est écrit et indirect par le recours aux imprimés et au courrier postal.

Toutefois, il faudrait encore déployer des efforts considérable pour la réussite de l'opération et ne pas laisser le champ libre aux mauvaises supputations.

En tout état de cause, le M.I.C.L. ne fait que confirmer par cette opération que les services des élections des collectivités locales notamment les communes n'arrivent pas à se mettre au diapason. Il est nécessaire de les renforcer en moyens humains et matériels importants pour qu'ils puissent assurer un suivi administratif rigoureux et régulier du corps électoral au niveau des A.P.C. sous un œil attentif et superviseur de la tutelle.

Toutefois, il est utile de rappeler que l'abstention est le miroir du comportement de l'électeur qui, dans le principe philosophique de la liberté de voter, a la faculté de mettre dans l'urne une enveloppe contenant un bulletin valable ou nul, comme il peut ne pas participer à l'élection. Devant ces cas qui traduisent différemment la volonté de l'électeur, deux hypothèses en découlent : la première concerne l'électeur qui s'est abstenu dans le cadre d'un appel en ce sens d'un ou plusieurs partis politiques.

La deuxième est que l'électeur a été négligeant. Par ailleurs, il est à signaler que des pays très avancés en démocratie ont connu ces situations qui n'est pas propre à l'Algérie. La France a connu cette expérience avec les référendums de 1988 et 2000 qui ont été successivement de 63% et de 69,8% à telle enseigne que la problématique de l'introduction du vote obligatoire a été imaginée. Ainsi, quelque soit le mode de scrutin préconisé, il ne peut apporter de solution adéquate à cette abstention dont les causes sont beaucoup plus socio-économico-politiques que juridiques.

En définitive, il convient de conclure que le taux d'abstention de 2007 à laquelle ont contribué plusieurs facteurs a intéressé même le chef de l'Etat qu'on a vu sortir en première ligne après les élections de mai 2007 renouant avec les visites sur le terrain en commençant par la wilaya de Bli-da suivie de la wilaya de Chlef à partir du 28 mai 2007. Ensuite une autre visite à Sétif le 25 juin 2007. Si l'un des organes représentatif du peuple a essuyé des critiques par certains de la classe politique sur la légitimité de sa représentativité, le président de la République qui est aussi le représentant du peuple est allé à la rencontre des citoyens dont nombreux sont des électeurs et donc détenteurs du pouvoir de suffrage pour rappeler ce lien entre gouvernants et gouvernés par le biais de l'organe présidentiel. Ainsi, la restructuration n'est pas utile uniquement du côté des partis politiques, il est important aussi de se préoccuper de cet électoral non structuré, de le prendre en charge dans tous les domaines. L'intéresser ou le pousser à s'intéresser à la chose publique en le faisant participer et en étant à son écoute.

- 1- V.J.M.BECET et D. COLARD : Faut il introduire en France le vote obligatoire?, R.D.P.1973,p 155. également, J.GICQUEL, op cit.
- 2- El Moudjahid du 25 juin 2007; aussi El Watan du 26-27 et 28 juin 2007.
- 3- Echourrouk du 21 mai 2007, p 6, article intitulé «Le nouveau Parlement, légal par un critère juridique et perd la légitimité démocratique».
- 4- L'article 172 de la loi n° 97-07 du 06 Mars 1997 dispose «Sauf les cas pré-

vus aux articles 88 et 89 de la constitution, la campagne électorale est déclarée ouverte vingt et un (21) jours avant la date du scrutin. Elle s'achèvera deux (02) jours avant la date du scrutin».

5- G.BURDEAU, F.HAMON ET M.TROPER, Droit constitutionnel, Paris,L.G.D.J., 26ème édition,1999, p 488.

6- Jean Pierre CAMBY, Le financement des campagnes électorales, R.D.P.2007, n°I, p 21.

7- El-Khabar du 21 Mars 2007, p 3 articles intitulés «La victoire de l'argent et la réputation sur le militantisme et la compétence dans le jeu parlementaire», «Les élections se transforment en bourses de business».

8- M.T. BENZAADA, Le régime politique algérien. De la légitimité historique à la légitimité constitutionnelle, Alger, E.N.A.L, 1992.

9- Le R.N.D. a tenu ses assises constitutives les 3 et 4 avril 1997. Pour plus de Détails, voir M. Boussoumah, La parenthèse des pouvoirs publics constitutionnels, de 1992 à 1998, O.P.U., Alger, 2005, p 352 à 354.

10- La C.P.N.S.E.L. est aussi dénommée «la commission politique» conformément à l'article 1 du décret présidentiel n°07-115 du 17 avril 2007, op cit.

11- Décret présidentiel n°07-116 du 17 avril 2007 portant désignation du coordonnateur de la C.P.N.S.E.L. pour les élections législatives du 17 mai 2007, J.O.R.A. n°25. du 18 avril 2007.

12- Article 176 de la loi électorale du 06 mars 1997,op cit. qui renvoi à son tour à des mesures à caractère réglementaire.

13- M. MANSOUR, Du présidentielisme algérien, in R.A.S.J.E.P. 2007, n°I, p 81 et suivantes. Egalement, El Watan du 11-12 mai 2007, p 3, article intitulé «Le F.L.N. se noie dans le programme du président».

14- Décret présidentiel n°07-116 du 17 avril 2007 portant désignation du coordonnateur de la commission, op cit.

15- Décret présidentiel n°95-268 du 17 septembre 1995 portant convocation du corps électoral pour l'élection à la présidence de la République, -I.O.R.A. n°52 du 17 septembre 1995.

16- Décret présidentiel n°95-269 du 17 septembre 1995 relatif à la commission nationale indépendante de surveillance de l'élection présidentielle. J.O.R.A. n°52 du 17 septembre 1995.

17- M.MANSOUR, La fonction gouvernementale en Algérie, op cit également

A.K.HARTANI, Le pouvoir présidentiel dans la constitution du 28 Novembre 1995, thèse de droit, Alger, 2003.

18- Pour plus de détails, voir M. BRAHIMI, Le pouvoir et ses formes l'expression institutionnelle, Alger, O.P.U., 1995, p 18 et suivantes.

19- L'article 4 du décret n° 07-115 DU 17 avril 2007 sus cité dispose «La participation à la commission est ouverte à tous les partis politiques participant aux élections législatives, à raison d'un représentant par parti politique». Aussi, l'article 5 du même décret dispose «La participation à la commission politique est ouverte à un représentant de l'ensemble des listes des candidats indépendants désigné au titre d'une liste tirée au sort par la commission politique».

20- C'est en ce sens que le coordonnateur S. BOUCHAIR a répondu à la question qui lui a été posée lors de l'émission du 28 avril 2007 de l'E.N.T.V. citée ci-dessus que la C.P.N.S.E.L. n'était pas encore installée.

21- Déclaration du coordonnateur de la commission politique, in Liberté du 07 mai 2007, p6.

22- D. EASTON, Analyse du système politique, Paris, A.COLIN, 1974, p 29 et suivantes.

23- C. LECLERQ, Droit constitutionnel et institutions politiques, Paris, Litec, 1999, p 157.

24- Pour plus de détails, voir M.H.FABRE principes Républicains de droit constitutionnel, Paris, L.G.D.J., 1970 également, J.C. COLLIARD, Les régimes parlementaires contemporains, Paris, A.COLIN, 1978.

25- J.P. COT et P.GABORIT, Les modes de scrutin, in la Documentation française. Documents d'études, n°I, 1995, pli.

26- J.M.COTTERET et C. EME-RI, L'opération électorale, Modes de scrutin et systèmes électoraux, in La Documentation française. Documents d'études, op cit, p 3.

27- G.BURDEAU, le pouvoir, in Encyclopédie française, TX, p 121.

28- L'article 51 du règlement intérieur de L'A.P.N. en date du 30 juillet 2000. J.O. R.A. n°46. fixe le nombre minimum pour la constitution d'un groupe parlementaire à dix (10) députés.

29- J.GICQUE, Droit constitutionnel et institutions politiques, op cit, p 145.

Lakjaa abdelkader (direction) : الجماعي  
quel sociologie pour quelle société,  
.Casbah éditions, Alger, 2005

[30] تتبعنا للحملة الانتخابية بمناسبة الانتخابات الأخيرة 2007 يسمح لنا بالقول أن الكثير من ادعاءات المرشحين المتعلقة بمستواهم التعليمي المفترض غير دقيقة وتنزع نحو المبالغة.

[31] انظر الموقع الإلكتروني للحزب الذي يحتوي على وثائق تتكلم عن تجاوزات تمت أثناء الانتخابات كما حصل في بلدية اليببار بالعاصمة [www.rcd-algerie.org](http://www.rcd-algerie.org).

[32] كان هذا رأي السيد ابو جرة سلطاني رئيس حركة ومجتمع السلم عضو التحالف الرئاسي.

[33] رأس الجمهورية خلال ظهوره المحدود قبل يوم الاقتراع لم يتكلم عن الانتخابات ولا مرة واحدة ولم يجند المواطنين للمشاركة فيها.

[34] اشتغلنا حول الأرقام المعلنة من قبل وزارة الداخلية لتوفرها على تفاصيل المعلومات ولم نراعي التعديلات الطفيفة جدا التي ادخلها المجلس الدستوري.

[35] لعل أكبر دور سلبي لهذه الأحزاب الصغيرة التي توصف إعلاميا بالمجهرية تقديمها لمرشحين من دون الحد الأدنى من الحضور والتكوين السياسي زيادة على خطاب فضفاض وديماغوجي نفر من دون شك المواطن من العملية الانتخابية وزاد من تعميق أزمة السياسة والسياسي لدى المواطن الجزائري.

[36] لم نقارن من خلال هذا الجدول إلا بين الأحزاب التي شاركت في الاقتراعين وتمكنت من الحصول على نتائج على مستوى مقاعد الهيئة التنفيذية.

[37] عدد المسجلين في القوائم انتخابات 2002 كان 17.951127 لكي لا يشارك فيها إلا 8.288.536 (46.17)، ويلغى، 867.669 في حين ارتفع عدد المسجلين إلى 18.760.400 لم يشارك منهم في الانتخابات 2007 961.751

صوت ■

وقانوني الانتخاب والأحزاب لتخصيص حصة 30 بالمائة على الأقل من المواقع الانتخابية للمرأة. المذكرة أعدت اعتمادا على دراسة مغربية مقارنة حول المشاركة السياسية للمرأة في دول المغرب العربي، للمزيد من التفاصيل حول المذكرة والدراسة يمكن الرجوع إلى الموقع الإلكتروني للجمعية [www.ciddef-dz.com](http://www.ciddef-dz.com).

[23] آخر انتخابات محلية لعام 2002 لم تسجل المرأة حضورها داخل قوائم الترشيحات إلا بنسبة 8،23 بالمائة من مجموع الترشيحات.

[24] الفوز الذي حققته المرأة داخل قوائم حزب العمال عي التي جعلت ربما احد قيادي حركة مجتمع السلم يقول. أن كل القوائم التي ترأسها امرأة نجحت ليفسر ذلك بأن. وجود صورة المرأة هو الذي يكون قد ساعد على تحقيق هذه النتيجة لان صورة المرأة مميزة كثيرا وسط صورة الرجال

انظر الورقة التي قدمها عبد المجيد مناصرة للدورة 25 للمجلس السياسي يوم 24 ماي 2007 والمنشورة ضمن موقع الحركة الإلكتروني [www.hamsalgeria.net](http://www.hamsalgeria.net).

[25] انظر في هذا الصدد الدراسة المقارنة التي أنجزها مركز الإعلام والتوثيق لحقوق الطفل والمرأة حول مشاركة النساء في المؤسسات السياسية بدول المغرب العربي [www.ciddef-dz.com](http://www.ciddef-dz.com).

[26] انظر الموقع الإلكتروني لحزب التجمع الوطني الديمقراطي [www.rnd.dz.com](http://www.rnd.dz.com).

[27] تصريحات أثارته ضده رئيس الجمهورية الذي انتقده علانية وعلى المباشر طالبا كل من كان له ملفات حول الفساد تقديمها للعدالة بدل التلويح بها إعلاميا.

[28] قانون النائب يمنح نسبة مئة بالمائة من دخل التقاعد للنائب الذي أمضى عهدهتين برلمانيين وهي الحجة التي اعتمدت لإذكاء روح التنافس داخل النخب السياسية لتوسيع الاستفادة من الربيع بينها وعدم احتكاره من بعض القيادات.

[29] انظر دراستنا المنشورة حول الانتخابات البلدية 1990 المنشورة ضمن المؤلف

[16] الصحافة الجزائرية تتحاشى بصفة عامة الحديث عن الموضوع باستثناءات قليلة جدا، مما ترك الأمر للصحافة الأجنبية التي تبادر بطرح أسئلة حول صحة الرئيس بمناسبة زيارة وفود أجنبية للجزائر.

[17] تم رفض 42 قائمة حرة و 82 قائمة حزبية من قبل الإدارة لأسباب متعددة من مجموع 145 قائمة حرة و 1132 حزبية، كانت السوابق القضائية للمرشحين على رأس هذه الأسباب.

[18] هذا ما حاول وزير الداخلية أن يقنع به اللجنة القانونية للمجلس الشعبي الوطني عندما قدم أمامها مشروع قانون تعديل الانتخابات يوم 7 جويلية 2007.

[19] للقيام بالعملية الانتخابية تم فتح 10397 مركز انتخابي و 42877 مكتب من بينها 42574 مكتب قار (29،99) و 303 مكتب متنقل (0،71) أغلبيتها الساحقة في المناطق الجنوبية كالأغواط (56) ادرار (52) البثص (32).

[20] نفس الملاحظات حصلت بمناسبة الانتخابات السابقة التي جربت فيها الحروف أو الأرقام، فلم يفرق بعض المواطنين بين حرفي ض و ص و ح و ج مما جعل بعض الأحزاب الصغيرة تستفيد من تشابه حروفها او ارقامها مع أحزاب اكبر.

[21] ترشح لوزيرة حنون للانتخابات التشريعية على رأس قائمة ولاية الجزائر، ووضع صورتها على بطاقة الانتخاب فسر به البعض نجاح الحزب بحصول على 10 مقاعد كاملة في العاصمة واحتلال المرتبة الثانية بعد جبهة التحرير وقبل العديد من الأحزاب الأخرى.

[22] حاول مركز الإعلام والتوثيق حول حقوق الطفل والمرأة، القيام بتنسيق نشاطات عامة بمناسبة انتخابات 2007 التشريعية للبحث عن مشاركة أوسع للمرأة الجزائرية في العملية الانتخابية بحضور فعاليات حزبية وإعلامية، كما بعث المركز بمذكرة حول المشاركة السياسية للمرأة الجزائرية بعث بها إلى المسؤولين السياسيين بما فيهم رئيس الجمهورية للمطالبة بتعديل للدستور

## للانتخابات التشريعية الجزائرية (انتخابات استقرار... أم ركود؟

ثلاثين حزبا شرعيا، في حين سيفرض على الأحزاب الأخرى التوجه نحو الإجراءات الجديدة بحكم عدم توفرها على الشروط المفروضة.

المهم الذي أفرزته الانتخابات الأخيرة، ليس هذا الغطاء القانوني الجديد الذي رأى فيه البعض تعديا على الدستور، بل التصعد الذي ظهر على ما يسمى بأحزاب التحالف الرئاسي، عند إجراء عملية التصويت داخل الغرفة السفلى، فقد صوت نواب التجمع الوطني الديمقراطي ضد التعديلات التي أدخلت على نص وزارة الداخلية، مطالبين بإبقاء نسبة 5% التي جاءت في النص الأصلي، مما خلق حرجا كبيرا لرئاسة المجلس وممثل الحكومة، ليبقى الأهم الذي بينته هذه الانتخابات، أنها لم تتمكن من تحقيق إحدى أهدافها، إضفاء شرعية سياسية أكبر، على المؤسسات السياسية والمؤسسة التشريعية على وجه الخصوص، فقد زادت نسبة المشاركة الضعيفة من المشككين في شرعية المؤسسة التشريعية التي أفرزتها هذه الانتخابات، التي فشلت في إقناع المواطن الجزائري بهذا الشكل المقترح عليه من «المشاركة السياسية». كما طرحت هذه الانتخابات مسألة مستويات التجنيد الضعيف التي قامت به الأحزاب السياسية في الجزائر ومستوى أدائها بمناسبة هذه الانتخابات، رغم ما جندته العملية الانتخابية من فئات اجتماعية جديدة الاهتمام، بالعملية الانتخابية.

[1] القانون العضوي رقم 04-01 المؤرخ في 16 ذي الحجة عام 1424 الموافق ل 7 فبراير 2004 المعدل والمتمم للأمر رقم 97-07 المؤرخ في 6 مارس 1997 المعدل والمتمم، المتضمن القانون العضوي المتعلق بالانتخابات

[2] انتخابات جوان 1997 التشريعية التي فاز بها التجمع الوطني الديمقراطي، حزب السلطة الجديد الذي أعلن عن تكوينه في 21 فيفري 1997، كان التشكيك في نتائجها أقوى بكثير مثلها مثل الانتخابات المحلية التي تلتها في أكتوبر من نفس السنة وفاز بها نفس الحزب.

[3] انظر عدد الاستفتاءات منذ الاستقلال ونسب المشاركة المعلنة الكبيرة رسميا فيها ضمن المؤلف التالي:

Hosni Labidi (direction) Algérie : comment sortir de la crise? l'harmattan, paris 2003, p.103

[4] انتخب الرئيس احمد بن بللة بطريقة غير مباشرة في 1962 لينتخب الرئيس بومدين في سنة 1976 بطريقة مباشرة ويليه بعد ذلك الشاذلي بن جديد في 1979 1984 و 1989.

[5] على سبيل المثال فقط ذكرت يومية السلام اليومية أن الرئيس الشاذلي بن جديد لم يحصل إلا على نسبة تقل عن عشرين بالمائة من الأصوات خلال ترشحه للعهد الثالثة 1988، رغم الأرقام النسب الكبيرة المعلنة كما جرت العادة. انظر لمزيد من التفاصيل المرجع التالي :

عبد الناصر جابي الانتخابات الدولة والمجتمع دار القصة الجزائر 1999.

[6] يمكن الرجوع إلى مؤلفنا: الانتخابات الدولة والمجتمع، دار القصة، الجزائر 1999 لمعرفة المزيد من التفاصيل حول مفهومي الانقسامية والقطاعية.

[7] وصلت عملية تأطير المجتمع من قبل حزب جبهة التحرير إلى قمته في بداية الثمانينات عن طريق ما كان يسمى بالمنظمات الجماهيرية التابعة لجبهة التحرير، كاتحاد الفلاحين والعمال والنساء والشباب وحتى الفنانين والكتاب والصحفيين الخ ...

[8] للرفع من القيمة التنافسية للانتخابات التشريعية وحث المواطن على مشاركة أكبر فيها اقترح حزب جبهة التحرير ثلاثة من مناضليه بدل اثنين للتنافس على المقعد النيابي في انتخابات ربيع 1987.

[9] للمزيد من التفاصيل حول الحركات الاجتماعية في الجزائر يمكن الرجوع إلى مؤلفنا الذي خصصناه لها.

عبد الناصر جابي : الجزائر من الحركة العمالية إلى الحركات الاجتماعية المعهد الوطني للعمل الجزائر 2001.

[10] اتهمت قيادة الجبهة الإسلامية للإنقاذ، الحكومة بأنها اقترحت قوانين على مقاس حزب جبهة التحرير عن طريق تقسيم للدوائر الانتخابية يمنح عدد نواب أكبر للمناطق الريفية بما فيها الجنوب والهضاب العليا أين يفترض أن حضور جبهة التحرير أقوى من تواجد جبهة الإنقاذ.

[11] انظر وثيقة العصيان المدني المحررة من قبل احد رؤوس التيار الجذري داخل الجبهة الإسلامية سعيد مخلوفي الذي التحق بالجماعات المسلحة في جنوب البلاد بعد ذلك والتي تم توزيعها على جماهير الجبهة الإسلامية أثناء فترة الإضراب في ملحوظ المرجع التالي:

احميدة عياشي : الإسلاميون الجزائريون بين السلطة والرصاص دار الحكمة الجزائر 1991.

[12] ظاهرة الجماعات الإسلامية المسلحة أخذت تسميات مختلفة كحركة الدولة الإسلامية والجماعات الإسلامية المسلحة والجماعة السلفية للدعوة والقتال التي تحولت بدورها إلى قاعدة المغرب الإسلامي في المدة الأخيرة. وعرفت اقتتالا داخليا ذهب ضحيته الكثير من قياداتها وعدد أكثر من المواطنين ورجال الأمن.

[13] انظر ما يميز الحركات الاجتماعية من شمولية في التعبير ضمن هذا المرجع.

Eric Neveux, sociologie des mouvements sociaux, la decouverte, paris 2004

[14] ظهر في الجزائر وفي وقت قصير أكثر من ستين حزب سياسي وحوالي ثمانين ألف جمعية منها حوالي ألف ذات طابع وطني.

[15] تداعيات هذا التنافس الذي حصل بمناسبة انتخابات 2004 الرئاسية بين الأمين العام لحزب جبهة التحرير علي بن فليس والرئيس بوتفليقة لا زالت قائمة حتى الآن داخل وخارج هياكل الحزب الذي فقد الأغلبية التي كان يتمتع بها بعد عمليات الإقصاء التي تعرض لها مؤيدي الأمين العام السابق وعدم السماح لهم بالترشح.

### مقارنة نتائج الأحزاب بين اقتراعين 2007/2002 [36]: هل خسر الكل؟

الأحزاب	انتخابات 2002			انتخابات 2007		
	الأصوات	%	المقاعد	الأصوات	%	المقاعد
جبهة التحرير	2.632705	35.52	199	1.315.686	22.98	136
التجمع الوطني الديمقراطي	630.241	8.50	48	591.310	10.33	61
حركة مجتمع السلم	573.801	7.74	38	552.104	9.64	52
حزب العمال	355.405	4.80	21	291.312	5.09	26
حركة الإصلاح الوطني	746.884	10.08	43	144.880	2.53	3
الجبهة الوطنية الجزائرية	234.530	3.16	8	239.563	4.18	13
حزب التجديد الجزائري	162.308	2.19	1	103.328	1.80	4
حركة النهضة	265.495	3.58	1	194.067	3.39	5
القوائم الحرة	789.492	10.65	29	562.986	9.83	33

السابقة دائما، دون أن يقل عددهم عن 20 منتحب محليا، القانون الجديد يفرض على الأحزاب التي لا توفر هذه الشروط، الحصول على 3% من إضاءات المسجلين في الدائرة الانتخابية، بشرط ألا يقل العدد عن 150 مسجل بالنسبة للانتخابات البلدية و 1.000 ناخب بالنسبة للانتخابات الولائية، هذه الانتخابات الأخيرة التي يفرض على المرشح لها، أن يكون ذلك في أكثر من خمسين بالمائة من البلديات المكونة للولاية. الشروط كانت أقسى بالنسبة للقوائم الحرة المطلوب منها الحصول على 400 إضاء للمسجلين في الدائرة الانتخابية عن كل موقع تترشح له، وهو عدد كبير، إذا عرفنا العدد الهائل للمواقع الانتخابية للحصول على مجلس شعبي بلدي أو وولائي على مستوى 1.541 بلدية و 48 ولاية وطنيا. شروط جعلت الأحزاب المسماة صغيرة والمتضررة من هذا الإجراء تلجأ إلى تشكيل «تنسيقية للدفاع عن الديمقراطية» لم يكن له صدى كبير، بحيث تمت المصادقة بالأغلبية على القانون الذي برره الوزير بالتشثيت الكبير للأصوات الانتخابية وظاهرة الفساد التي ارتبطت ببيع الترشيحات، مما زاد في نسبة المشككين شعيبا في العملية الانتخابية نفسها، وما تجنده من نخب وخطابات. هذا الغطاء القانوني الذي لن يسمح في نهاية المشوار إلا لتسع أحزاب من المشاركة العادية في الانتخابات، من حوالي

التحويلات، جراء ما يميز الحزب السياسي الجزائري من تسيير غير ديمقراطي ونتيجة للمكانة المبهمة والهشة التي يحتلها الحزب السياسي في علاقاته بالإدارة ومراكز القرار الأخرى، داخل النظام السياسي، عشرين سنة تقريبا منذ الإعلان عن التعددية السياسية.

### الخلاصة

رغم أن الانتخابات التشريعية المدروسة، قد حصلت ضمن إطار قانوني جُرب لأول مرة، بعد التعديلات التي أدخلت على القانون العضوي للانتخابات في بداية 2004، باقتراح من الكتلة النيابية لحركة الإصلاح التي كانت الخاسر الأكبر في هذا الاستحقاق، هذا الإطار القانوني الذي لم يصمد كثيرا بعد هذه التجربة الأولى، فقد بادرت وزارة الداخلية مباشرة بعد الإعلان عن نتائج الانتخابات ومعاينة نسبة المشاركة الضعيفة فيها، باقتراح تعديل المادة 82 من القانون التي تنص في شكلها الجديد على شروط من نوعين، ستفرض على قوائم الأحزاب، ابتداء من الانتخابات المحلية القادمة، من بين هذه الشروط، إن الحزب التي لم يتحصل على أكثر من 4% من الأصوات المعبر عنها، في خمس وعشرين ولاية من مجموع ولايات الوطن (48) على الأقل، في الانتخابات الثلاث الأخيرة، دون أن يقل عدد الأصوات المحصل عليها في كل ولاية عن 2000 صوت، أو الحصول على 600 منتحب في احد الاستحقاقات الثلاث

داخل المؤسسة البرلمانية، كما هو حال التجمع الوطني الديمقراطي وحركة مجتمع السلم وحزب العمال الخ، لتكون خسارة الأحزاب الأخرى كحزب جبهة التحرير وحركة الإصلاح أعمق بل وكارثية بالنسبة للإصلاح، بحيث لم يتقهقر حزب جبهة التحرير على مستوى الوعاء الانتخابي فقط، بفقدانه لأكثر من مليون صوت بين الاقتراعين، بل فقد الأغلبية التي كان يملكها داخل الغرفة السفلى، نفس الشيء بالنسبة لحركة الإصلاح الوطني التي دخلت الانتخابات مقسمة بين جناحي زعيمها التاريخي عبد الله جباله المقاطع وجناح منافسيه الذين دخلوا الانتخابات، لتفقد الحركة الموقع الثالث الذي كانت تحتله في العهدة السابقة و لا تحصل إلا على ثلاث مواقع نيابية.

نتائج حزبية تؤكد ارتفاع نسبة المقاطعة الشعبية لانتخابات 2007 من جهة، كما تؤكد من جهة أخرى أزمة الحزب السياسي الجزائري الذي فشل في استقطاب المواطن للمشاركة في هذه الانتخابات أو دخلها مقسما بين عدة تيارات كما هو حال حركة الإصلاح الوطني وحتى جبهة التحرير الذي عرفت عدة تشنجات واحتجاجات خلال مرحلة إعداد القوائم الانتخابية، لجأت إليها العديد من الوجوه المقصية المحسوبة على تيار الأمين العام السابق علي بن فليس. أخيرا تؤكد نتائج هذين الاقتراعين، أننا أمام خارطة حزبية غير مستقرة وقابلة للكثير من

### نتائج الأحزاب السياسية والمرشحين المستقلين في تشريعات [34] 2007

عدد المقاعد	النسبة	عدد الأصوات	الحزب
136	22.98	1.315.686	1 حزب جبهة التحرير
61	10.33	591.310	2 التجمع الوطني الديمقراطي
52	9.64	552.104	3 حركة مجتمع السلم
33	9.83	562.986	4 المرشحون المستقلون
26	5.09	291.312	5 حزب العمال
19	3.36	192.490	6 التجمع من اجل الثقافة والديمقراطية
13	4.18	239.563	7 الجبهة الوطنية الجزائرية
7	2.00	114.767	8 الحركة الوطنية من اجل الطبيعة والنمو
5	3.39	194.067	9 حركة النهضة
4	2.21	126.444	10 التحالف الوطني الجمهوري
4	2.14	122.501	11 حركة الوفاق الوطني
4	1.80	103.328	12 حزب التجديد الجزائري
3	2.53	144880	13 حركة الإصلاح الوطني
3	2.51	143.936	14 حركة الانفتاح
3	1.96	112.321	15 الجبهة الوطنية للأحرار من اجل الوثام
2	2.26	129.300	16 عهد 54
2	2.08	119.353	17 الحزب الوطني للتضامن والتنمية
2	1.73	99.179	18 الحركة الوطنية للأمل
2	1.47	84.348	19 التجمع الوطني الجمهوري
1	1.75	100.079	20 التجمع الجزائري
1	1.38	78.865	21 الجبهة الوطنية الديمقراطية
1	0.89	51.219	22 الحركة الديمقراطية الاجتماعية
0	1.42	81.046	23 الحزب الجمهوري التقدمي
0	0.75	42.735	24 حزب العمال الاشتراكي
<b>389</b>		<b>5.726.087</b>	<b>المجموع</b>

فعلا يكفي التمعن في نتائج الأحزاب الخمس الأخيرة، للتأكد من أنها حصدت تعلى سبيل المثال على 353.944 صوت، لكنها لم تحصل إلا بها إلا على ثلاث مقاعد بالبرلمان، في حين حصل حزب العمال أو التجمع من اجل الثقافة والديمقراطية بأقل منها بكثير على 26 و 19 مقعد نيابي على التوالي (انظر الجدول). مقارنة بسيطة بين نتائج انتخابات 2002 و 2007 تبين من حيث النتائج المتحصل عليها، أن كل الأحزاب تقريبا قد خسرت على مستوى وعائها الانتخابي، رغم الزيادة في عدد المسجلين في القوائم الانتخابية بالمقارنة مع استحقاق 2002 [37] حتى وان حسن بعضها من حضوره.

في أصوات المواطنين، مما زاد في نسبة الأصوات الملقاة (965.064 صوت) زيادة على عدم التناسب دائما بين الأصوات وعدد المقاعد المحصل عليها، كما هو مبين في الجدول، مما ساهم في إذكاء الحملة التي قادتها أحزاب التحالف الرئاسي ووزارة الداخلية، لتغيير القانون الانتخابي بغية تشدد أكبر إزاء الأحزاب الصغيرة، المتهممة بإفساد العملية الانتخابية عن طريق استعمال الأموال (تقاضي رشواى مقابل بيعها لمواقع داخل قوائمها الانتخابية والمتاجرة بالحضور داخل اللجان الولائية والبلدية للجنة الوطنية لمراقبة الانتخابات الخ... [35])، وبعثرة أصوات الناخبين.

رغم أن القانون الداخلي للمجلس الشعبي الوطني لا يمنح حق تكوين كتلة برلمانية إلا للحزب الذي تحصل على 15 مقعد نيابي ولا يحق لحزب تقديم مشروع قانون إلا في حالة حصوله على 20 مقعد نيابي، مما يعني أن هذا الحق محصور بين أربع أحزاب فقط، أحزاب التحالف الرئاسي وحزب العمال، الحضور الحزبي الذي كان أقل بكثير في انتخابات 2002 التي لم تتمكن من دخول البرلمان فيها إلا تسع أحزاب فقط بالإضافة إلى المرشحين الأحرار.

• أدى القانون الانتخابي الذي جرت في ظله هذه الانتخابات (نظام النسبية بالأغلبية على أساس القائمة) إلى تبعثر كبير



وأخيرا تعود على عدم مصداقية الانتخابات ودورها كوسيلة حل للمعضلات الاجتماعية والاقتصادية التي يعاني منها المواطن عن طريق تداول فعلي على السلطة بين القوى السياسية الفاعلة، منذ الإعلان على التعددية على الأقل. زيادة على هذه الاتجاهات الكلية التي كان لها تأثير أكيد على مشاركة المواطن في الانتخابات، لا بد من العودة إلى تأثير الحدث كما رأيناه مع مرض رئيس الجمهورية المسكوت عنه [33]، وما يكون قد ترتب عليه من تأثير سلبي على المواطنين ونظرتهم إلى واقع المؤسسات والرجال، بعد الكشف عن فضيحة الخليفة والملابس التي رافقت يوميات المحاكمة.

### نتائج الانتخابات، الأحرار «الكبيرة» و «الصغيرة»

قد تكون نتائج الانتخابات المحسومة مسبقا، احد أسباب التي لم تشجع المواطن على المشاركة في هذه الانتخابات التي بدت للمواطن من دون رهان سياسي فعلي، جراء السيطرة التي فرضتها أحزاب التحالف الرئاسي على الساحة السياسية والإعلامية وعدم قدرة الانتخابات على إدخال تعديل جدي على الخارطة السياسية، نظرا لهذا «لتزوير القبلي».

الكثير من الملاحظات يمكن أن نقوم بها لهذا الجدول الذي يعطينا صورة عن نتائج تشريعات 2007 لعلى أهمها:

- استمرار سيطرة أحزاب التحالف الرئاسي على البرلمان بمجموع 249 مقعد، رغم فقدان حزب جبهة التحرير للأغلبية التي كانت بحوزته خلال العهدة السابقة، والتحسين الطفيف في نتائج حليفه حركة مجتمع السلم والتجمع الوطني الديمقراطي على مستوى المقاعد المتحصل عليها.

- بروز ظاهرة المستقلين ب 33 مقعد رغم كل ما تعرضت له القوائم المستقلة من تحرشات إدارية وحزبية.

- تمكن واحد وعشرين حزب سياسي - زيادة على الأحرار - من دخول البرلمان، مما منح صورة فيسفاشية للهيئة التشريعية،

السياسي، عبر عن نفسه من خلال الكثير من المؤشرات كان من بينها نسب مشاركة عالية في الانتخابات، بداية التسعينيات، عندما كانت هذه الحركات في حالة صعود وتجنيد شعبي واسع، ليحصل هذا الانكماش والحركات الاجتماعية هذه تعيش حالة انسداد في الأفق نتيجة العنف الذي لجأت له بعض قياداتها والمواجهات الواسعة التي أنهكتها في مواجهة الدولة ومؤسساتها وحتى المجتمع وبعض قواه الاجتماعية؟

تفسير، يملك الكثير من المعقولية، إذا حاولنا ربطه كذلك بالدعوة إلى المقاطعة التي وجهتها بعض القوى السياسية التي عبرت في السابق عن هذه الحركات الاجتماعية، كجبهة القوى الاشتراكية بمنطقة القبائل وبقايا الجماعات والقوى الإسلامية وقياداتها بالمناطق الأخرى كالشلف وغيليزان بالغرب، البويرة، بومرداس، البليلة بالوسط، وجيجل بالشمال القسنطيني. القيادات التي فشلت في دخول الانتخابات تحت غطاء بعض الأحزاب أو القوائم الحرة، دون أن يعني هذا بالضرورة، أن الامتناع عن المشاركة في الانتخابات الذي عبر عنه جزائريين اثنين من ثلاثة خلال هذه الاقتراع، يمكن اختزاله فقط في هذه المواقف السياسية والحزبية الداعية للمقاطعة التي لم يحصل إجماع بين الفاعلين السياسيين على تكييفها على هذا الأساس، ليتم الحديث بدل ذلك عن «امتناع» من قبل المواطنين وحتى «عزوف» عن المشاركة كمحاولة للتقليل من تأثير القوى الحزبية التي دعت إلى المقاطعة.

حزمة كبيرة من الأسباب يمكن أن تفسر هذا السلوك الذي لم يكن مفاجئة كبرى للعديد من المتتبعين، منها ما هو متعلق بالاتجاهات العامة المرتبطة بخصوصيات النظام السياسي الجزائري وصورته التاريخية الفعلية، بما أفرزته مع الوقت من سلوكيات للنخب السياسية والمؤسسات من ذلك، الصورة الباهتة التي ظهر بها البرلمان خلال العهدة الماضية على وجه الخصوص، العلاقة الذليلة بين السلطة التشريعية والبرلمانية، ضعف الحزب السياسي ومكانته المبهمة كقوة تجنيد

هو مبين في الجدول.

## الولايات الأقل مشاركة في الانتخابات (أقل من معدل المشاركة الوطني)

الولاية	نسبة المشاركة
تيزي وزو	16,14
بجاية	17,77
الجزائر العاصمة	18,41
بومرداس	23,96
قسنطينة	25,26
البليلة	26,81
جيجل	27,30
البويرة	28,28
وهران	31,40
باتنة	32,52
سطيف	24,34
غيليزان	34,92
الشلف	35,03

ولايات تتميز بكتافتها الديموغرافية، كما هو حال ولايات سطيف والبليلة وجيجل، ناهيك عن منطقة القبائل المشهورة بالمقاطعة تقليديا، كما هو حال سكان المدن الكبرى كوهان وقسنطينة والجزائر العاصمة. بالطبع، لا يمكن للملاحظ إلا أن يربط بين ضعف المشاركة في بعض الولايات كبومرداس والبليلة وجيجل والشلف وحتى غليزان وبين ظاهرة تواجد المجموعات المسلحة بهذه المناطق التي عرفت ولا زالت جزئيا، عمليات إرهابية واسعة، خلال أكثر من عقد من الزمن، فهل يمكن الربط بين هذا السلوك الانتخابي المقاطع وحالة الانتكاسة التي تعيشها الحركات الاجتماعية في الجزائر، بمختلف أشكال تعبيرها (الشعبي الديني الذي ركبته الحركات الإسلامية داخل المدن وبعض الجهات أو الحركة الثقافية، الأمازيغية بمنطقة القبائل) والتي أدت إلى مشاركة شعبية أوسع في العمل

## الانتخابات التشريعية الجزائرية (انتخابات استقرار... أم ركود؟)

وفي الأخير تسجل اللجنة السياسية الوطنية لمراقبة الانتخابات التشريعية انه ورغم التباين السياسي واختلاف المشارب الأيدولوجية بين أعضائها إلا أنها قد اتفقت على مراعاة مصلحة الوطن واحترام سيادة الشعب واحتياجه الحر ضد كل محاولات المساس بنزاهة الانتخابات، تطبيقا للمرسوم الرئاسي المنشئ لها، مما يعد سابقة كان ينبغي أن تثمن وتشكر عليها.

وقد جاء هذا البيان التوضيحي بعد الرسالة التي بعثت بها اللجنة الوطنية المستقلة لمراقبة الانتخابات والرد الذي قام به وزير الداخلية، وادعى فيه أن منسق اللجنة، قد اعتذر عن الرسالة التي بعثت بها إلى رئيس الجمهورية. ما ميز هذه الرسالة انها تتكلم عن عينة من الحالات و الأشكال المحددة لتدخلات غير قانونية التي «تعدت حدود التصرفات المعزولة» و أخذت «طابعا وطنيا وشملت كل مناطق البلاد» كما جاء في الرسالة التي نوردها كاملة وداخل النص لأهميتها :

### فخامة السيد رئيس الجمهورية بعد التحية والاحترام

ترفع اللجنة السياسية الوطنية إلى سيادتكم، بهذه الشكوى ملتزمة من فخامتكم التدخل من اجل وضع حد للتجاوزات الخطيرة المصاحبة للعملية الانتخابية والتي تعدت حدود التصرفات المعزولة.

لقد تم لحد الآن إحصاء الكثير من التصرفات غير القانونية على مستوى الكثير من الولايات بدءا من منع المراقبين من حضور بداية العملية الانتخابية ورفض فتح الصناديق قبل بداية الاقتراع وملء بعضها الآخر بأوراق تصويت لصالح حزب جبهة التحرير الوطني، مثلما حصل في ولاية الجزائر، بلدية الرويبة، مركز محمد الكبير في مكتب التصويت رقم 1 حيث اكتشف عند فتح احد الصناديق 135 ورقة تصويت لحزب جبهة التحرير الوطني.

كما سجلت اللجنة من خلال تقارير فروعها جملة من التجاوزات الأخرى تتمثل في :

- عدم وجود أوراق التصويت لبعض القوائم مثل قائمة التجمع من اجل الثقافة والديمقراطية وحركة النهضة في ولاية البليدة وقائمة حركة مجتمع السلم في ولاية سعيدة
- استمرار الحملة الانتخابية من طرف حزب جبهة التحرير الوطني ومرشحها إلى غاية يوم الاقتراع، خلافا لما ينص عليه القانون، مثلما حصل في ولاية عين تموشنت التي عرفت تجاوزات من طرف المرشح جمال ولد عباس، منذ بداية الحملة الانتخابية إلى غاية اليوم، حيث ألبس مراقبي حزب جبهة التحرير الوطني، داخل مكاتب الاقتراع أقمصا وقبعات عليه صورته واسم الحزب.

- عدم احترام ترتيب الوراق حسب البرقية الصادرة في هذا الشأن، من قبل وزارة الداخلية والجماعات المحلية وإعادة ترتيب الأوراق، لتوضع أوراق حزب جبهة التحرير الوطني في المرتبة الأولى.

- الهروب ببعض الصناديق المتنتقلة، في بعض بلديات ولاية الوادي.

فخامة السيد رئيس الجمهورية

أن هذه التصرفات قد أخذت طابعا وطنيا وشملت كل مناطق البلاد وعليه تحمل اللجنة المسؤولية كاملة، لرئيس اللجنة الإدارية للانتخابات التشريعية وتلتزم من فخامتكم تدارك الأمر، بما تروونه مناسبا من تدابير وإجراءات صارمة وحازمة كما عهدناكم، لوضع حد لمثل هذه التصرفات اللامسؤولة التي من شأنها، أن تمس مصداقية الانتخابات وسمعة البلاد وهيبة الدولة

تقبلوا فخامة السيد رئيس الجمهورية فائق الاحترام والتقدير.

قبل يوم الاقتراع، كانت اللجنة قد راسلت عدة مسئولين سياسيين، بما فيهم رئيس الحكومة، رئيس اللجنة الوطنية لتحضير الانتخابات عن تجاوزات بلغتها من مصادر حزبية متعددة عن دور الولاية والولاية المنتدبين، بالنسبة للجزائر العاصمة، كما جاء في مراسلة 15 ماي التي أمضاها منسق اللجنة الوطنية و تمت المصادقة عليها بإجماع أعضاء اللجنة كذلك.

معالي السيد رئيس الحكومة رئيس اللجنة الوطنية لتحضير الانتخابات التشريعية بعد التحية والاحترام تحيط اللجنة السياسية الوطنية لمراقبة الانتخابات التشريعية سيادتكم علما بأنه قد بلغنا من مصادر حزبية متعددة، استدعاء بعض الولاية لمتصدري بعض القوائم الانتخابية لملء استمارات قصد جمع معلومات شخصية تخصهم ن والملفت للانتباه، أن الاستدعاء يقتصر على بعض القوائم دون غيرها ن مع اختلاف عدد المعنيين في القائمة الواحدة، فعلى سبيل المثال تم استدعاء بعض متصدري القوائم في ولايات، برج بوعرييج، بجاية، مستغانم، سكيكدة، أم البواقي وعين الدفلى. أما في بعض الولايات الأخرى، فقد وصلت اللجنة معلومات، تفيد تحيز الولاية لفائدة قوائم معينة، مثلما حدث في ولاية بويرة وفي الدائرة الإدارية لدرارية حيث استدعى الوالي المنتدب بعض رؤساء البلديات يدعوهم إلى العمل على رفع نسبة المشاركة وذلك بمحاولة التأثير على مجريات العملية الانتخابية بما من شأنه أن يمس بمصداقيتها ونزاهتها.

### المشاركة في الانتخابات: مقاطعة، امتناع أم عزوف؟

رغم أن الكثير من التوقعات كانت تتنبأ بمشاركة شعبية ضعيفة في الانتخابات التشريعية، كما حدث في الاستحقاقات الانتخابية السابقة، إلا أن نسبة المشاركة المعلن عنها كانت أقل من كل التوقعات المتشائمة بحيث لم تتجاوز 35,6، وهي النسبة التي تم التشكيك هي الأخرى فيها رغم ضعفها الكبير. جديد هذه الانتخابات التشريعية أن ضعف المشاركة في الاقتراع الذي كان تقليديا من ميزة المواطن الساكن في المدن الكبرى ومنطقة القبائل، قد توسع إلى مناطق كانت مشهورة بقوة مشاركتها في مناطق الشرق والغرب، بما فيها الهضاب العليا، فقد سجلنا خلال تشريعات 2007 ثلاثة عشر ولاية تم فيها تسجيل نسبة مشاركة في الانتخابات، أقل من المعدل الوطني، كما

ومراكزه الأساسية جعلها عاجزة عن التدخل في تحديد نتائج الانتخابات. على عكس ما شاع في الانتخابات السابقة، فإن التشكيك في الانتخابات، كان أخف هذه المرة، رغم انه لم يختف تماما، كما تبينه مواقف بعض الأحزاب التي شككت في نتائجها الانتخابية، على شاكلة التجمع من أجل الثقافة والديمقراطية. غم أن ما ميز الانتخابات التشريعية لعام 2007 هو ليس هذا التشكيك الذي تعودت عليه الساحة السياسية الجزائرية وحاولت بعض القوى السياسية التهوين منه بالقول أنه لم يكن مقصودا ومطلوبا من مركز قرار سياسي أو إداري مركزي كما كان الحال في السابق، بل كان نتيجة، استمرار عادات سيئة، لا زالت منتشرة لدى بعض أعوان الإدارة من المتحزبين.

### الدور الجديد للجنة المراقبة السياسية:

الدور المميز والجديد هذه المرة تمثل في ما قامت به اللجنة الوطنية السياسية، لمراقبة الانتخابات في التعريف بحالات التجاوزات التي عرفت الانتخابات التشريعية لعام 2007 والتي لخصت بعضها في الرسالة التي توجهت بها إلى رئيس الجمهورية يوم الاقتراع، الرسالة التي أثارت رد فعل وزير الداخلية خلال ندوته الصحفية التي أعلن فيها نتائج الانتخابات، مما حتم على أعضاء اللجنة الدفاع عن منسقتها عن طريق بيان هذا نصه تمت المصادقة عليه بأغلبية الحاضرين يوم 18 ماي. بعد متابعتها للندوة التي عقدها السيد وزير الدولة وزير الداخلية يوم 18 مايو 2007 للإعلان عن نتائج الانتخابات التشريعية، تعبر اللجنة السياسية الوطنية لمراقبة الانتخابات التشريعية عن دهشتها لما ورد في هذه الندوة تجاه اللجنة ومنسقتها، وفي هذا الإطار تؤكد أن الرسالة التي وجهتها إلى فخامة رئيس الجمهورية هي عمل جماعي وقد كلفت السيد المنسق بشرح محتواها في ندوة صحفية وهو ما قام به مشكورا دون تقديم أي اعتذار.

وسياسية كافيتين، لولوج العمل السياسي الرسمي المسيطر عليه من قبل موظفي الدولة، سنوات بعد الإعلان عن الإصلاحات الاقتصادية والتوجه رسميا نحو اقتصاد السوق.

المعطيات التي يوفرها لنا هذا الجدول، تؤكد أن تغييرا مهما بدأ في البروز على مستوى التمثيل السياسي، لا يمكن حصره في تأثير ترشيحات القوائم الحرة، بل يعني الأحزاب السياسية كذلك بما فيها الكبير منها، فقد أصبح من الشائع أن يتقرب الكثير من الصناعيين الكبار المعروفين من الأحزاب السياسية، في مجتمع يعرف عملية انتقال اقتصادي متعثرة جراء الممارسات الريفية التي لا زالت هي السائدة، بحيث يصعب وضع الفروق النوعية الواضحة بين رجل الأعمال والموظف الكبير والسياسي الرسمي.

### نتائج الانتخابات هل كانت الانتخابات خالية من التزوير؟

قبل الدخول في تفاصيل نتائج الانتخابات التي كانت في عمومها، من دون مفاجئات، بعد تأكيد فوز أحزاب التحالف الرئاسي (جبهة التحرير، التجمع الوطني الديمقراطي وحركة مجتمع السلم) بالأغلبية داخل المجلس الوطني الشعبي، كما كان الحال في العهدة الماضية وما قبلها، علينا بالإجابة عن السؤال المهم المطروح والمتعلق بمدى نزاهة الانتخابات وصدقها، في التعبير عن آراء المواطنين، خاصة إذا تعلق الأمر بنظام سياسي، متعود كثقافة سياسية عامة على عدم احترام نتائج الانتخابات والتدخل بمختلف الطرق للتأثير على نتائجها في مرحلة الحزب الواحد والتعددية باستثناء حالة بداية التسعينيات كما رأينا ذلك، وقت بروز حركات اجتماعية قوية التجنيد الشعبي و اضطراب في أداء النظام السياسي

النسبة	العدد	المستوى التعليمي
1,59	194	من دون مستوى ابتدائي
2,91	356	متوسط
12,18	1.489	ثانوي
39,13	4.784	جامعي
39,73	4.857	مابعد التدرج
4,46	545	المجموع
100,00	12.225	

من قبل الأحزاب في بعض الأحيان، عند التصريح بالمستوى التعليمي للمرشح، عكس الشهادة الجامعية التي يقل التلاعب بها عند التصريح. معطيات تؤكد أن الحزب السياسي في الجزائر لازال بعيدا عن متابعة التحولات الاجتماعية والثقافية التي يعيشها المجتمع، بحيث لا زال مغلقا أمام المرأة و المتعلمين وأصحاب الشهادات الجامعية وتحت سيطرة أصحاب المستويات التعليمية البسيطة، الذين يستعملوه كوسيلة ترقية اجتماعية، مقابل وسائل الترقية الأخرى التي يحتكرها، أصحاب الشهادات الجامعية كما هو حال الإدارة والمؤسسة الصناعية والجامعة.

الفئات المهنية-الاجتماعية للمرشحين: بروز الفاعلين الاقتصاديين المستقلين رغم السيطرة التي لا زال يفرضها الموظفون (40,34%) والمعلمون (17,44%) بمختلف فئاتهم على الانتخابات التشريعية كاستمرارية سوسيولوجية للظاهرة السياسية في الجزائر منذ فترة الأحادية التي تميزت، بتفضيلا لدولة لأجرائها وموظفيها لاحتلال المواقع السياسية الهامة على مستوى المؤسسة التشريعية وغيرها من المؤسسات، بما فيها تلك القريبة من المواقع المعارضة، فإن ما يميز هذه الانتخابات الأخيرة (2007)، هو بروز قوى اجتماعية منافسة، مهتمة بالعملية الانتخابية، تتميز بمواقفها الاقتصادية المستقلة أكثر من الموظف الذي يملك الدولة كرب عمل، كما هو حال أصحاب المهن الحرة (12,70%) الذين تعودوا تقليديا على ابتعادهم عن العمل السياسي الرسمي، في ضل الأحادية وهو نفس سلوك الفئات المالكة الأخرى كالتجار والفلاحون و الصناعيين الذين لا زالوا من دون شرعية اجتماعية

## للانتخابات التشريعية الجزائرية (انتخابات استقرار... أم ركود؟

انتخابات 2002		انتخابات 2002		فئة السن
النسبة	العدد	النسبة	العدد	
9,34	939	6,28	768	أقل من 30 سنة
45,93	4617	38,03	4649	31-40 سنة
31,39	3155	37,50	4584	41-50 سنة
9,99	1004	15,62	1910	51-60 سنة
3,35	337	2,57	314	أكبر من 60 سنة
100,00	10.052	100,00		المجموع

الذي ميز هذه الفئة داخل الحركة الاجتماعية بمختلف أنواعها مما انعكس حضورا داخل الأحزاب التي عبرت عنها، كالجبهة الإسلامية للإنقاذ.

نفس الشيء بالنسبة لفئة كبار السن الذين تجاوزوا الستين سنة، الذين استمروا في الاهتمام بالانتخابات حتى ولو كان ذلك بدرجة أقل نسبيا. رغم أن التحولات الديموغرافية التي يعيشها المجتمع الجزائري، تؤكد تزايد هذه الفئة من العمر داخل المجتمع الجزائري الذي يعيش ما يسميه بمرحلة الانتقال الديموغرافي وهو ما تؤكد المعطيات المتعلقة بالمسجلين في الانتخابات التي تمثل داخلهم هذه الفئة العمرية 17,31% من المجموع الكلي للمسجلين في القوائم الانتخابية.

### المستويات (التعليمية) للمرشحين:

#### المهزب وأصحاب المستويات (المتوسطة)

رغم النسبة العالية التي يحتلها الجامعيون وأصحاب شهادات ما بعد التدرج (44,19%)، ضمن المرشحين للانتخابات التشريعية وطنيا، إلا أن التمتع في الفئات التعليمية الأخرى، يؤكد أن أغلبية المرشحين من غير الجامعيين، كما هو مبين من الجدول، بحيث ل يزال يترشح من لا مستوى تعليمي له (أمي) أصلا (1,19%) وأصحاب المستويات الابتدائية والمتوسطة والثانوية الذين يمثلون أغلبية المرشحين (54,22%)، في مجتمع عرف فيه التعليم، بما فيه الجامعي توسعا هائلا، وأضحى بطالة الجامعيين من الظواهر العادية فيه منذ سنوات. علما بأن التجربة الانتخابية، قد أكدت في أكثر من مرة، أن هناك تلاعب كبير، يقوم به المرشحون بتواطؤ

الترشيحات الكلية التي سنقوم بدراستها اعتمادا على المؤشرات المعروفة المعروضة، كالمستوى التعليمي والسن والفئة المهنية- الاجتماعية، للتعرف عن كثب عن خصائص القوى الاجتماعية التي اهتمت بالعملية الانتخابية، بالوظائف والأدوار الممنوحة لها، داخل النظام السياسي الجزائري بعد بداية خروجه من حالة الاضطراب التي عاشها خلال عقد التسعينيات ودخوله مرحلة استقرار قد تكون بداية إعادة تشكيل خارطة سياسية جديدة بفاعلين جدد. معطيات كمية كلية، تشمل الترشيحات الوطنية لكل القوائم الحزبية لأكثر من استحقاق انتخابي، سنقوم بمقارنتها مع قوائم ترشيحات بعض الأحزاب السياسية، كلما توفرت لدينا معلومات خاصة، بالنسبة للأحزاب السياسية الكبرى والممثلة على الأقل. وهو نفس الشيء الذي سنحاول القيام به لاحقا، عند حصولنا حول نفس المعطيات المتعلقة بالنواب المنتخبين أنفسهم لمقارنتها مع المرشحين.

### فئات السن للمرشحين:

#### صراع الشباب والشيوخ

يتبين من خلال المعطيات الكمية المنشورة والخاصة باستحقاقين انتخابيين، حول سن المرشحين للانتخابات التشريعية، أن الفئة التي يتراوح سنها بين 31 و 50 سنة هي التي تسيطر على الترشيحات للتشريعية، في حين نلاحظ أن المقارنة بين الاستحقاقين تؤكد أن فئة الشباب (الأقل من ثلاثين سنة) قد تقلص حضورها في انتخابات 2007 بالمقارنة مع الانتخابات التي سبقتها، رغم حضور هذه الفئة العمرية الكبير في المجتمع الجزائري، ورغم التجنيد

الديمقراطي من أجل الجمهورية، لرئيس الحكومة الأسبق رضا مالك، بالعاصمة ويفشل في الحصول على مقعد بالمجلس الوطني الشعبي، كما كان الحال في انتخابات 1997 مع حزبه الأصلي، التجمع من أجل الثقافة والديمقراطية.

حزب الدكتور سعدي الذي حاول بمناسبة هذه الانتخابات الانفتاح كبديل عن القيادات القديمة على أبناء منطقة القبائل، من غير المنخرطين بالحزب، على شاكلة بعض النقابيين الذين تم اللجوء إليهم على غرار الكثير من الأحزاب، مما سمح للحركة النقابية بمختلف فصائلها القديم منها كالاتحاد العام للعمال الجزائريين والجديد المتمثل في النقابات المستقلة الممثلة للفئات الوسطى الأجيال، كالأطباء من تمرير حوالي ثلاثين نقابي تحت سقف قبة البرلمان. النقابيين، الذين عادوا إلى الاهتمام بالانتخابات عن طريق أحزاب المعارضة - وليس أحزاب السلطة فقط كما كان الحال في السابق - هذه المرة كما هو حال التجمع من أجل الثقافة والديمقراطية، الذي لم يستفد كثيرا من حيث نتائج الانتخابات بغياب غريمتيه بالمنطقة جبهة القوى الاشتراكية التي قاطعت الانتخابات و «حركة العروش» التي فشلت في تكوين قوائم حرة، بقدر ما استفاد من هذا الغياب على مستوى الترشيحات التي كانت أكثر يسرا بالنسبة له، بعد التصدعات الكثيرة التي عرفها على مستوى القيادة والمنتخبين في السنوات الأخيرة.

التهم الموجهة للأحزاب الصغيرة المشاركة في التشريعية بالفساد، انصبت تحديدا على مرحلة وضع القوائم وترتيب المواقع فيها. تهم كونت أساس المرافعة التي قام بها وزير الداخلية أمام اللجنة القانونية للمجلس الشعبي الوطني لإقناعها بوجهة نظر وزارة الداخلية وهو يقدم مشروع تعديل قانون الانتخاب.

اختلفت الأحزاب السياسية إذن، في طريقتها لإعداد القوائم الانتخابية وإدارة التنافس الداخلي حولها بين النخب والهياكل المركزية والمحلية، مما أفرز هذه

احتياطات كبيرة لجأت إليها قيادة حزب العمال وزعيمة لويظة حنون بعد التجربة الصعبة التي تعرضت لها كتلة الحزب البرلمانية في العهدة السابقة، جراء الانشقاق الذي عرفته، فقد فرضت قيادة الحزب على المرشحين للانتخابات، إضفاء استقالة مسبقة لدى موثق توضع بين أيدي قيادة الحزب لتقديمها إلى رئاسة المجلس الشعبي الوطني في حالة عدم التقييد بسياسة الحزب ومواقفه كما حصل في العهدة الماضية.

بغض النظر عن مدى شرعية هذا الإجراء و إمكانية تطبيقه الفعلي، فإن هذه الاحترازاات التي لجأت إليها قيادة الحزب التروتسكي المتعود على ثقافة وممارسات العمل السري، قد تعكس تخوف القيادة التاريخية للحزب من آثار انفتاح الحزب على المجتمع وازدياد عدد منخرطيه، جراء المواقف الشعبية المعلنة من قبل زعيمة الحزب لويظة حنون تحديدا التي تطمح في خلق قاعدة شعبية وعملية أكبر للحزب، قد تجد القيادة التروتسكية التاريخية قليلة العدد، صعوبة في تأطيرها والتعامل معها سياسيا، خاصة عندما يتعلق الأمر بنواب الحزب، بعد احتكاكهم المباشر واليومي بمراكز السلطة المختلفة بالعاصمة، مما يجعل القيادة، تصر على التحكم في آليات تسيير الحزب وهياكله، كما بينته تجربة وضع وترتيب القوائم التي احتكرتها كلية القيادة، بمناسبة هذه الانتخابات التشريعية.

حزب التجمع من اجل الثقافة والديمقراطية الذي عرف سلسلة واسعة من الانشقاقات التي قامت بها قيادة الصف الأول من المؤسسين ضد زعيمه الدكتور سعيد سعدي، على فترات متتالية، كانت آخرها من قبل نواب العهدة ما قبل الأخيرة، فقد انشقت وزيرة الثقافة الحالية واحد الوجوه النسائية المعروفة، داخل الحزب والحركة النسوية، خليفة تومي، كما أنشقائب رئيس الحزب والوزير السابق عمارة بن يونس الذي أعلن عن تكوين حزب جديد، لم يتم الاعتراف القانوني به حتى الآن، مما جعله يترشح، على رأس قائمة حزب الاتحاد

التي تكفلت بها مجالس الشورى، للانضباط الأكبر الذي يتحلى به المناضل الإخواني تقليديا، بالمقارنة مع مناضلي الأحزاب الأخرى، فإن ذلك لم يمنع من ملاحظة الكثير من علامات التذمر البادية على قيادات الحزب من النواب القداماء الذين لم يتيسر لهم تقديم ترشيحاتهم بعد تدخل، رئيس الحركة ب وطلبه من النواب الذين امضوا عهدتين بالمجلس النيابي عدم الترشح للمرة الثالثة. القرار الذي تم النظر إليه كجزء من الصراع بين رئيس الحركة وبعض من قياديين المتحفظين أصلا على وصول ابو جرة سلطاني إلى قيادة الحركة بعد وفاة مؤسسها الشيخ محفوظ نحناح، الذي كان أكثر شرعية في عيون قيادات الصف الأول من شباب الحركة، مما هو عليه رئيسها الحالي الذي أعاب عليه بعضهم، قبول منصب وزير دولة داخل الحكومة وتصريحاته الإعلامية حول الفساد، مما يكون قد أوعز للشيخ بالاستنجد بقيادات الصف الثاني المتواجدة على مستوى مجالس الشورى، ضد قيادة الصف الأول وتشجيعها على الترشح بدلها تحت شعار إعطاء فرصة لقيادات جديدة بديلة لاكتساب تجربة برلمانية [28].

أخذت الصراعات داخل التجمع الوطني الديمقراطي، منحنيات أخرى راعت قوة وسيطرة الأمين العام للحزب وطموحاته السياسية الواسعة المنسوبة إليه على وجه الخصوص. احمد أويحي الذي لم يجد صعوبة كبيرة في «إقناع» الكثير من قيادات الحزب المتواجدة بقوة على رأس الكثير من الجمعيات الوطنية بعدم الترشح لعهدة برلمانية جديدة، كالأمين العام لمنظمة المجاهدين والأمانة العامة لاتحاد النساء والقائد العام للكشافة الإسلامية والأمين العام لمنظمة أبناء الشهداء والأمانة العامة لمنظمة ضحايا الإرهاب الخ...، رغم الدور الكبير الذي كان لهذه الجمعيات في ظهور الحزب نفسه في ربيع 1997 و «فوزه» بعد أقل من ثلاثة أشهر، بعد ذلك في «التغلب» على منافسيه في الانتخابات التشريعية والمحلية التي تلتها بما فيهم جبهة التحرير.

هذا الحضور الضعيف للمرأة في القوائم الانتخابية الحزبية وحتى للأحرار، كميًا ونوعيًا خاصة، هو الذي افرز ذلك الحضور المحتشم للمرأة داخل الهيئة التشريعية بحيث لم تمثل النساء الجزائريات إلا ب 29 امرأة من مجموع 389 برلماني، لتحتل الجزائر بذلك المرتبة الأخيرة مغربيا بعد موريتانيا، تونس والمغرب في التمثيل النسوي داخل البرلمانات. صراع «الشيخ والمريد» داخل الأحزاب الكثير من الصور التي تضمنتها دراسة «الشيخ والمريد» للأنثروبولوجي المغربي عبد الله حمودي، يمكن تلمسها داخل هياكل ومؤسسات الحزب السياسي الجزائري بين نخبه، قياداته وقاعدته، كما تبينه محطة وضع القوائم وترتيبها بمناسبة الانتخابات التشريعية، فقد تراوحت عملية إعداد القوائم بين حالة حزب جبهة التحرير التي احتكرت فيها قيادة الحزب عملية وضع القوائم وترتيبها وبين حالة حركة مجتمع السلم التي تكفلت بذلك مجالس الشورى الولائية، لتكون حالة التجمع الوطني الديمقراطي المزج بين الأسلوبين، منح دور كبير للهياكل الولائية وتطعيمه بتدخل للقيادة الوطنية، في حدود العشرين بالمائة كما قدرته وثائق الحزب.

عملية إعداد القوائم التي عرفت صراعات كبيرة مست، كل الأحزاب السياسية بدرجات متفاوتة، فقد استغلت قيادة الحزب العملية في جبهة التحرير لتصفية الحسابات مع الوجوه السياسية المحسوبة على الأمين العام السابق علي بن فليس التي لا زالت ذات حضور أكيد في الكثير من محافظات الحزب على المستوى الولائي، مما جعل قيادة الحزب تحتكر عملية إعداد القوائم وترتيب المواقع داخلها. عملية أثارت الكثير من مظاهر الاحتجاج ليتغلب في الأخير منطق الانضباط الحزبي والركون إلى مهادنة موازين القوى الحالية في انتظار فرص أخرى، مما خلق حالة تذر غير معلنة في الغالب خوفا من تبعاتها، قد لا تكون بعيدة عن تفسير نتائج الحزب في هذه الانتخابات.

رغم أن الصراع كان اقل بروزا داخل حركة مجتمع السلم بمناسبة إعدادا القوائم

## الانتخابات التشريعية الجزائرية (انتخابات استقرار... أم ركود؟)

مشاركه أو عزها البعض إلى ما سمي بظاهر «البنسة» بمناسبة الانتخابات على مستويين على الأقل، مرحلة وضع القائم، التي تحدثت عنها الكثير من وسائل الإعلام والسياسيين، عن بيع للمواقع الأولى داخل القوائم وبأسعار كادت أن تكون معروفة، ويتعلق الأمر الثاني بالمستحقات المالية المدفوعة من قبل الحكومة عن الحضور الحزبي داخل لجان المراقبة السياسية الوطنية الولائية والمحلية والمرتبب بعدد القوائم المرشحة، التي كانت هي الأخرى مجال لبروز مظاهر فساد، فالأحزاب الصغيرة لا تملك العدد المطلوب من المناضلين لتمثيلها في كل اللجان المحلية ومن باب أولى المكاتب والمراكز الانتخابية، مما يجعلها تلجأ إلى توظيف المال المتحصل عليه كمستحقات مشاركة، لتجنيد مؤطرين وملاحظين تعجز أغلبية الأحزاب باستثناء تلك الكبرى عن توفيرهم مما يترك الإدارة وجها لوجه مع بعض الأحزاب الكبرى فقط أثناء عمليات فرز الأصوات والإعلان عنها.

• الأربع أحزاب المتبقية المسجلة لحضور ضعيف نسبيا ويتعلق الأمر بالمعروف منها، كحزب العمال الاشتراكي (التروتسكي) و الحركة الديمقراطية والاجتماعية (الحزب الشيوعي سابقا) التي دخل جناح منها فقط الانتخابات، بعد إعلان المقاطعة من قبل الجناح الثاني الذي رفض نتائج آخر مؤتمر للحزب. حزبين تعودا على المقاطعة ومن دون قواعد شعبية فعلية، لم تسمح للحزب الأول من الحصول على أي مقعد في حين حصل الثاني على مقعد واحد فقط.

مشاركة قوية حزبية ولقوائم الأحرار في الانتخابات جعلت بعض الولايات تسجل ترشح واحد ثلاثين قائمة، كما هو حال ولاية الاغواط و 30 في بجاية و 29 في قالمه و 28 في كلا من الجلفة وبسكرة، مشاركة كبيرة تكون وراء ازدياد نسبة الأصوات الملعاة، حسب بعض الملاحظين، في مجتمع لا زالت مستويات الأمية تسجل فيه نسبالية خاصة في المناطق الريفية وبين النساء، خاصة وأنه لم يتم الاتفاق على شعارات للأحزاب تكون في متناول المواطنين الأميين، بل تم الاكتفاء

بوضع اسم الحزب وصورة رئيس القائمة. عدد كبير في القوائم فسر به البعض النتائج المحصل عليها بالنسبة لبعض الأحزاب التي وضعت ورقة قائمتها في أول الطاولة أو في آخرها، قبل المرور إلى القيام بالعملية الانتخابية بوضع الورقة في الصندوق المرأة.

### والانتخابات: نخب محافظة أم مجتمع محافظ؟

من مجموع المرشحين الإجمالي (12.225) لم تترشح إلا 1.018 امرأة على المستوى الوطني في انتخابات 2007 وهو ما يعادل 8،33 بالمائة فقط من الترشيحات الإجمالية، في حين لم تتجاوز هذه النسبة 6،90 بالمائة فقط خلال انتخابات 2002 التشريعية، مما يعكس الحضور المتواضع للمرأة الجزائرية على مستوى الساحة السياسية كفضاء عام، رغم النجاحات التي حققتها على مستوى التعليم وعالم الشغل بدرجة أقل، منذ الاستقلال. ضعف حضور في الفضاء العام، تعاني منه المرأة الجزائرية كنتيجة منطقية لخصوصيات التاريخ الاجتماعي السياسي والثقافي الجزائري ذات العلاقة الأكيدة بالظاهرة الاستعمارية وما ميزها من طول وطابع استيطاني. الخصوصيات التي أعيد إنتاجها بعد الاستقلال عن طريق الكثير من المؤسسات، بما فيها الحزب السياسي الذي لا زال مغلقا أمام المرأة الجزائرية، رغم بعض الاختراقات التي قامت بها لدى بعض العائلات السياسية، كما هو حال حزب العمال وزعيمته لويزة حنون المرشحة الرسمية للانتخابات الرئاسية لعام 2004، ورغم بعض المبادرات التي قامت بها بعض الجمعيات النسوية للحث على مشاركة أوسع بمناسبة كل عملية انتخابية. مجهود لم يكن له تأثير كبير إذا نظرنا إلى نتائج الانتخابات، من وجهة نظر النوع، التي تمخضت عليها الانتخابات التشريعية حتى الآن، لا على المستوى التشريعي فقط، بل كذلك على مستوى الانتخابات المحلية التي تميزت تقليديا بحضور متواضع للمرأة، أقل بالمقارنة مع الانتخابات التشريعية.

تميزت ترشيحات المرأة داخل قوائم الأحزاب بالحضور الكمي الضعيف في مختلف القوائم الحزبية باستثناء حالة حزب العمال الذي مثلت فيها المرأة أكثر من أربعين بالمائة من الترشيحات، منها 16 قائمة كانت على رأسها نساء الأحزاب التي تساوت تقريبا في معاملتها للمرأة، فلم يرشح حزب جبهة التحرير إلا 72. امرأة من مجموع 525 مرشح إجمالي، نفس الشيء بالنسبة للتجمع الوطني الديمقراطي الذي كانت ترشيحاته أقل بـ 41 امرأة في كل القوائم التي تقدم بها وطنيا في كل الدوائر الانتخابية داخل الجزائر وفي الهجرة كما هو الحال بالنسبة لجبهة التحرير.

الأهم من الكم، النوع، فقد رشحت جل الأحزاب المرأة داخل قوائمها في مواقع لا تملك فيها الكثير من حظوظ النجاح وهو ما بينته نتائج الانتخابات، فلم تفرز إلا 11 امرأة على سبيل المثال ضمن قوائم جبهة التحرير وامرأة واحدة مع التجمع الوطني الديمقراطي وامرأة واحدة أخرى في قوائم التجمع من أجل الثقافة والديمقراطية الذي يقدم نفسه كحزب علماني، في حين لم تفرز ولا امرأة واحدة ضمن قوائم حركة مجتمع السلم الذي لم يرشح إلا سيدتين في المرتبة الثانية ضمن قوائمه على المستوى الوطني، مما يؤكد مرة أخرى الطابع المحافظ للتيار الإخواني طابع محافظ بينت هذه الانتخابات التشريعية، توزيعه العادل بين مختلف النخب السياسية الحزبية الجزائرية التي عادة ما تتحجج بسيطرة القيم المحافظة لدى القواعد الحزبية والناخب الجزائري لكي لا ترشح المرأة.

حجج كذبتها قوائم حزب العمال الذي فازت في مناطق مختلفة من التراب الوطني، بما في ذلك التي تصنفها النخب الحزبية بالمحافظة والتقليدية، فقد فازت قائمة الحزب التي كانت على رأسها امرأة في ولايات مثل، قسنطينة، سكيكدة بالشرق وتلمسان، سيدي بلعباس، مستغانم بالغرب و بليدة والجزائر العاصمة التي فاز فيها الحزب بعشر مقاعد كاملة كان من بينهن ثلاث نساء.

الصراعات الداخلية التي عرفت بها بعض الأحزاب والموقف الذي أخذته الإدارة من هذه الصراعات، كما حصل مع حركة الإصلاح الوطني، فرخ هو الآخ العديد من القوائم الحرة وحتى التقدم للانتخابات من خلال أحزاب صغيرة، كما حصل مع الإصلاحيين في قوائم الحركة من أجل الطبيعة و النمو.

### ترشيعات الأحزاب

#### اهتمام شخصي للانتخابات

زيادة على القوائم الحرة التي برزت كظاهرة ملفتة للنظر في هذه الانتخابات، لا يمكن للمتتبع إلا تسجيل تلك المفارقة المتمثلة في الاهتمام الكبير الذي عبرت عنه النخب السياسية والأحزاب بالانتخابات، مقابل عدم الاكتراث بل الإهمال الذي قابل به المواطن الجزائري نفس الظاهرة، عبر عنه بعدة أشكال منها، عدم المشاركة في الانتخابات يوم الاقتراع وضعف الاهتمام بسجريات الحملة الانتخابية ومواضيعها.

أربع وعشرون حزب شارك في هذه الانتخابات، بما فيها الأحزاب التي تعودت على المقاطعة كالحركة الديمقراطية والاجتماعية (الحزب الشيوعي سابقا) أو الحزب الاشتراكي للعمال (تروتسكي). حضور حزبي يمكن تلمسه في كثافة القوائم على مستوى الولايات وحتى المهجر، لنجد على رأس قائمة الحضور:

- أحزاب التحالف الرئاسي (جبهة التحرير، التجمع الوطني الديمقراطي وحركة مجتمع السلم) المتواجدة في المنافسة على كل المواقع، بما فيها المهجر، بخمس وخمسين قائمة.
- أغلبية الأحزاب الأخرى المشاركة في أكثر من أربعين دائرة انتخابية (17 حزب)، رغم عدم تجانسها من حيث القوة والحضور والنتائج المحققة، فهذه القائمة تضم أحزاب مثل حزب العمال والتجمع من أجل الثقافة والديمقراطية وحركة الإصلاح والجبهة الوطنية الجزائرية وحزب التجديد والعديد من الأحزاب الصغيرة التي لا تظهر عادة إلا في المناسبات الانتخابية التي لم تحقق فيها نتائج، رغم هذه المشاركة الشكلية القوية.

رغم الموقف المعادي الذي وقفته الإدارة من ظاهرة القوائم المستقلة، والتخوف الكبير الذي أبدته الأحزاب السياسية الكبرى منها، فإن عدد القوائم التي دخلت الانتخابات وصل إلى 100 قائمة من بينها 95 داخل الجزائر و 5 بالهجرة. ظاهرة المستقلين التي لم تغلح رغم ذلك في التقدم للانتخابات في 17 ولاية من مجموع 48 ولاية، فقد اختفت القوائم الحرة في ولايات كالجزائر العاصمة، سطيف، باتنة، الواد، خنشلة وسوق هراس الخ...، لتظهر بقوة في ولايات مثلعين الدفلى ب 9 قوائم، الاغواط ب 8 قوائم، بجاية وقالمه ب 6، و بسكرة، تبسة، سكيكدة، عنابة ب 5 قوائم الخ...

تفاوت في الحضور للقوائم الحرة عبر الولايات، لا يمكن فهمه إلا بالعودة إلى يوميات الحياة السياسية، داخل لولاية نفسها والصراعات التي تعرفها والتحويلات التي تعيشها، حتى في أبعادها التقليدية، فقد ارتبطت القوائم الحرة في بعض الحالات بالصراعات بين القبائل والعروش ومدى تمثيل أبنائها وترتيبهم داخل القوائم الحزبية في المناطق التي لا زالت تعرف حضورا قويا لمثل هذه الظواهر الاجتماعية، كما هو حال منطقة الهضاب العليا على سبيل المثال.

التحويلات الاقتصادية وما أنتجته من فرز اجتماعي جديد، كانت وراء ظهور القائمة الحرة التي تعكس من هذه الزاوية بروز فئة رجال الأعمال الجدد بمختلف أصنافهم وقطاعات نشاطهم، ظاهرة ارتبطت بظهور المال كوسيلة عمل وإقناع داخل المجال السياسي، تم ربطها بالفساد المستشري في الجزائر، داخل دوايب السلطة والإدارة، بل وحملتها بعض التحاليل مسؤولية عزوف المواطن عن المشاركة في الاستحقاق نفسه.

الصراعات داخل الأحزاب السياسية ونوعية تسييرها البعيدة عن المقاييس الديمقراطية، يمكن عدها هي الأخرى أحد أسباب هذه الظاهرة التي عبر من خلالها، جزء من النخبة الحزبية المغضوب عنها، المعارضة أو المقصاة، كما حصل في العديد من الأحزاب بدرجات متفاوتة.

القائمة، وشرعيتها، انعكس سلبا على الكثير من المؤشرات المرتبطة بالانتخابات التشريعية، كضعف نسبة المشاركة وازدياد في عدد الأصوات الملقاة وعدم اهتمام واضح بيوميات الحملة الانتخابية الذي لاحظته الكثير من وسائل الإعلام.

### سوسيولوجيا المرشحين

من سيشترش لهذه الانتخابات التي وصفت بأنها من دون رهانات سياسية، نظرا للسيطرة التي فرضها ما يسمى بالتحالف الرئاسي المكون من ثلاث أحزاب كبرى، أعلنت مسبقا أنها ستحصل على أغلبية المقاعد النيابية، رهانات سياسية منعدمة تقريبا، إذا راعينا كذا لكا لصورة الباهتة التي ظهر بها المجلس الشعبي الوطني خلال العهدة الماضية، في علاقاته بالسلطة التنفيذية ورئيس الجمهورية تحديدا الذي تعود على التشريع عن طريق أوامر رئاسية حتى عندما يتعلق الأمر بقضايا هامة تستدعي النقاش العام وأخذ رأي نواب الشعب.

### القوائم المستقلة

#### أزمة الحزب وظهور الهال

تميزت هذه الانتخابات التشريعية بمشاركة واسعة من قبل العديد من الأحزاب السياسية، باستثناء جبهة القوى الاشتراكية التي وصفتها بـ «زواج المتعة» الذي ترفض أن تكون أحد أطرافه، مع النظام السياسي الجزائري. في المقابل نية في مشاركة كبيرة، عبرت عنها الأحزاب والمرشحين الأحرار كأفراد وقوى سياسية منظمة، كما هو حال «حركة العروش» وقيادات الجيش الاسمي للإنقاذ، التي لم تتمكن من الترشح في نهاية الأمر، بعد فشل مسعاها لدخول المنافسة عن طريق قائمة حزب صغير (حركة الوفاق الوطني)، نفس الشيء بالنسبة «لحركة العروش» التي لم تغلح في تكوين قوائم مستقلة بمنطقة القبائل، بعد التآكل السريع الذي عرفه تأثير الحركة بالمنطقة، فكما تميزت «حركة العروش» بسرعة البروز وقوة التأثير لمدة قصيرة، عرفت نفس السرعة في أفولها وفقدان تأثيرها بالمنطقة.

السياسية، ظهرت شخصية الرئيس بوتفليقة كأول مؤسسة سياسية تتحكم في الكثير من مصادر القوة واتخاذ القرار حتى في علاقته بالمؤسسة العسكرية، قوية الحضور تقليديا، داخل دواليب السلطة واتخاذ القرار في النظام السياسي الجزائري منذ فترة ما قبل الاستقلال.

## الانتخابات التشريعية لهايو 2007:

### تفاصيل الحدث

بعد أن تعرفنا على الخطوط العامة للاتجاهات الكبرى المؤسساتية، والسياسية التي تمت فيها العملية الانتخابية في الجزائر تاريخيا، سنحاول ضمن هذا القسم من الدراسة التطرق إلى المتغيرات المتعلقة بالجانب الحدوثي الذي ميز هذه الانتخابات وكان له تأثير على نتائجها من دون شك وعلى أكثر من صعيد، كنسب المشاركة فيها وحتى نتائجها جزئيا، ونوعية القضايا المطروحة أثناء الحملة الانتخابية ومدى التجنيد الذي قامت به للناخبين، دون إهمال للتأثيرات التي تفرضها الاتجاهات العامة المعروفة المرتبطة بخصائص النظام السياسي وتجربته التاريخية في التعامل مع الانتخابات.

من مرض الرئيس إلى فضيحة «الخليفة».

عدم الاستقرار الذي ميز النظام السياسي الجزائري، كانت له نتائج سلبية على أداء الكثير من مؤسسات الدولة. رئاسة الجمهورية كانت من بين المؤسسات المركزية التي تأثرت سلبا بهذا الوضع الذي ميز فترة بداية الاعتراف بالتعددية، فقد فشل الرئيس الشاذلي بن جديد في إنهاء عهده الثالثة بعد إلغاء نتائج الانتخابات التشريعية 92، لتدشن الجزائر بعد ذلك مرحلة الرئاسة الجماعية التي اغتيل رئيسها، ستة أشهر فقط بعد تعيينه. الرئيس ليامين زروال الذي كان أول رئيس جزائري ينتخب في منافسة تعددية بعد المصادقة على الدستور الجزائري لسنة 1996 الذي حدد عهدة الرئيس بوحدة قابلة

للتجديد مرة واحدة فقط، لم يكمل عهده الأولى، لأسباب مجهولة حتى الآن، رغم ما قيل عن علاقاتها بملف الاتصالات بين مؤسسات الدولة والجيش الإسلامي للإنقاذ، فضلا الاستقالة وتنظيم انتخابات رئاسية مسبقة، فاز بها الرئيس عبد العزيز بوتفليقة الذي عبر أكثر من مرة، عن عدم رضاه عن الدستور الحالي الذي يريد تغييره في اتجاه صلاحيات أكبر، لرئيس الجمهورية على حساب رئيس الحكومة والبرلمان وإلغاء تقييد عدد العهدة الرئاسية.

ما لم يكن في حسابان مثل هذه الاستراتيجيات الرئاسية، حصل في خريف 2005، عندما أعلن عن دخول الرئيس بوتفليقة احد المستشفيات الباريسية لإجراء عملية جراحية في جو من الشائعات حول حقيقة المرض، الذي فرض عليه الدخول مرة ثانية إلى نفس المؤسسة الاستشفائية، كما فرض عليه هذا المرض التقييد بشكل واضح من نشاطاته خارج وداخل البلاد بعد الإعلان الرسمي عن عودته إلى القيام بنشاطاته العادية. لم يؤثر هذا التقييد الكبير في النشاط على المؤسسات الرسمية فقط، بل أثر حتى الآن على مشاريع الرئيس، فيما يتعلق بتغيير الدستور وإمكانية الحصول على عهدة رئاسية ثالثة، مما قد يؤدي إلى اضطراب في أداء مؤسسة الرئاسة من جديد، كما بدأت توحى بعض المؤشرات المرتبطة بالعملية الانتخابية الأخيرة نفسها، خاصة وان الرئيس قد استحوذ على الكثير من الصلاحيات وتحول عمليا إلى الفاعل السياسي الوحيد على مستوى الساحة السياسية والإعلامية الرسمية.

فقد عرفت عملية الإعلان عن اللجنة الوطنية المستقلة لمراقبة الانتخابات، تأخير في الإعلان عنها، مما منعها من القيام بنشاطاتها بطريقة عادية، كما ظهر هذا الاضطراب على مستوى التعامل الشكلي القانوني يجمع نتائج الانتخابات التشريعية وتداعياتها، فتأخر تنصيب المجلس الشعبي الوطني الذي لم تراعى فيه شكليات التنصيب القانونية، كعدم استقالة الحكومة في الآجال المطلوبة قانونا، بعد الإعلان عن نتائج الانتخابات

التي ترشح لها 19 وزيرا من أحزاب التحالف الرئاسي، مما جعل الوزير المكلف بالعلاقات مع البرلمان، ينتخب رئيسا للمجلس الشعبي الوطني، قبل استقالته من منصبه كوزير، كما أعيد تكليف نفس رئيس الحكومة المستقيل، بعد عدة أيام من قبول استقالته لمتأخرة وتعيين وزراء بالنيابة لتسيير الأمور، لمدة أقل من أسبوع، ووزراء كانوا قد تعرضوا أكثر من مرة إلى توبيخ ولوم رئيس الجمهورية على المباشر، أمام أعين المواطنين، الذين كانوا ينتظرون مغادرتهم لمواقعهم الحكومية في أول فرصة تغيير. أمثلة تدل بشكل واضح على تخبط في أداء العمل الرئاسي، لا يمكن إلا ربطه، بالحالة الصحية للرئيس التي لا يتم التكتم عنها رسميا بل وتكذب في بعض الأحيان، لكنها حاضرة بقوة كخلفية لتفسير الكثير من القرارات المعلنة والمسكوت عنها، بما فيها تلك المرتبطة بالمحطات الانتخابية المقبلة، كالانتخابات الرئاسية لسنة 2009.

التحولات الاقتصادية التي تعيشها الجزائر منذ بداية التسعينيات، بتزامنها مع أزمة سياسية وأمنية حادة كانت الأرضية التي سمحت بظهور واستفحال الكثير من مظاهر الفساد، الرشوة وتبذير المال العام أوصلت الجزائر إلى مراتب متدنية في التقارير الدولية الصادرة عن عديد المؤسسات الدولية المهتمة بقياس الفساد على المستوى الدولي. «فضيحة الخليفة» كانت من بين أهم هذه القضايا التي كان لها صدى شعبي كبير، نظرا للعدد الكبير من المتورطين فيها ونوعيتهم، ناهيك عن المبالغ المالية المتداولة أثناء المحاكمة التي عرفت ووقوف 104 متهم وشاهد من بينهم وزراء حاليين وسابقين ومدبرين عامين وقياديين نقابيين و الكثير من الشخصيات العمومية المعروفة.

انطلقت المحاكمة تحت تغطية إعلامية واسعة يوم 8 جانفي 2007 لتعلن الأحكام يوم 21 مارس من نفس السنة، أي أقل من شهرين من تاريخ الانتخابات التشريعية، مما يكون قد ساهم في تنفير المواطنين من المشاركة في الاقتراع وترك آثار سلبية في نظرة المواطن الجزائري للنخب والمؤسسات



زيادة على الفئات الشعبية التي تأثرت وضعيتها سلبا بالتحويلات الاقتصادية الجارية وتقليص الأدوار التقليدية للدولة في المجال الاجتماعي، جزء كبير من الفئات الوسطى الأجيال التي التحقت بصوف الفقراء الجدد وهي الفئات التي كانت ذات علاقة خاصة بالعملية الانتخابية، لا من حيث الترشح لها فقط، بل تأطيرها والترويج لها. في المقابل طفت على السطح فئة الأغنياء الجدد الذين استفادوا من التحويلات الاقتصادية الجارية للحصول على تراكمات مالية سريعة، ظهرت نتائجها في سلوكيات وأنماط استهلاكية جديدة، لم يعود عليها المواطن الجزائري ابن الثقافة المساواتية واقتصاد النذرة. الأغنياء الجدد الذين سيظهر اهتمامهم بالعملية الانتخابية بشكل واضح، بمناسبة هذه الانتخابات التشريعية، مستعملين فيها نقاط قوتهم الجديدة التي تحصلوا عليها في سنوات العنف: المال الذي ظهر بقوة كعامل حاسم خلال هذه الانتخابات.

زيادة في ضمانات التأطير السياسي للخارطة الحزبية و عدم تكرار سيناريوهات بداية التسعينيات، تم استحداث التحالف الرئاسي المكون من أحزاب جبهة التحرير، التجمع الوطني الديمقراطي وحركة مجتمع السلم (الإخوان المسلمون) 2003 الذي كان من أولوياته ضمان نجاح رئيس الجمهورية في انتخابات العهدة الثانية التي نافسه فيها الأمين العام لحزب جبهة التحرير، خالقا بهذا الترشح حالة اضطراب، لم يعود عليها النظام السياسي الجزائري، بعد أكثر من عشرة سنوات من الإعلان عن التعددية السياسية التي تقرر بمبدأ التنافس السياسي وتنظيمه شكليا.

التحالف الرئاسي الذي كان عامل «استقرار سياسي» كبير للمؤسسات وصل إلى حد الركود وغلق المجال السياسي التنافسي، خاصة في علاقات السلطة التنفيذية بالبرلمان الذي ظهر بشكل باهت، متنازل حتى عن الصلاحيات الممنوحة له قانونيا. مقابل الضمور الذي مس المؤسسات السياسية المختلفة ومستوى أدائها، بما فيها الأحزاب

المناطة تقليديا بجبهة التحرير في علاقاتها بالنظام السياسي الجزائري، بعد أن حلت الجبهة الإسلامية للإنقاذ وانطلقت محاولات تفعيل ساحة سياسية تعددية هشة، مؤلفة من العديد من التنظيمات السياسية الصغيرة والآلاف من الجمعيات.

كما ارتبطت الانتخابات بانطلاق موجة العنف في الجزائر في بداية التسعينيات، عرفت الانتخابات الرئاسية 1995 والتشريعية 1997 بداية انحسار لأعمال العنف والإرهاب، بعد سنوات من المواجهات الدامية بين الجماعات الإسلامية المسلحة وقوات الأمن المختلفة، لتخسر هذه الجماعات رهانها السياسي بمقاطعة شعبية لمؤسسات الدولة ومشاريعها، بعد خروج المواطنين بقوة إلى المشاركة في الانتخابات الرئاسية التعددية الأولى في تاريخ الجزائر السياسي، مما جعل هذه الجماعات تلجأ إلى عمليات إرهابية واسعة انتقاما من المجتمع الذي صدرت فتاوى عديدة بتكفيره وردته، فتاوى زادت في عزلة هذه الجماعات وفقدانها للغطاء والدعم الشعبي الذي حققته جزئيا في عديد المناطق بأشكال ووسائل مختلفة.

تمت الانتخابات التي نظمتها الجزائر بعد هذه التجربة، في نفس الإطار السياسي والقانوني الذي ميزه، قانون حالة الطوارئ المعلنة منذ 1992 الذي قلص من فرص نشاط الأحزاب السياسية وأثر سلبا على ممارسة الحريات الجماعية والفردية. تمت الانتخابات التي عرفت نهاية التسعينيات إذن، بعد العودة التدريجية للاستقرار للكثير من مؤسسات الدولة وعلى رأسها رئاسة الجمهورية بعد الانتخابات الرئاسية لسنة 1999 على وجه الخصوص التي تزامنت مع تحسن في أسعار النفط وبداية تقليص ضغوط المديونية الخارجية وانطلاق العديد من مشاريع الإصلاحات الاقتصادية، التي زادت من حدة الفروق الاجتماعية بين الجزائريين المتعودين على ثقافة سياسية مساواتية، عبر تبصدق عن مساهمهم التاريخي كعصب.

فروق اجتماعية كان من نتائجها ظهور الكثير من علامات التهميش التي مست،

كان من نتائجها مقاطعة انتخابات 2002 التشريعية والمحلية من قبل القوى السياسية الفاعلة في المنطقة (جبهة القوى الاشتراكية والتجمع من أجل الثقافة والديمقراطية).

عشرية كاملة (2002/1992)، كانت كافية لكي تصل فيها الحركة الاجتماعية الشعبية التي كانت وراء الحراك الاجتماعي والسياسي الذي عرفته الجزائر بعد أحداث أكتوبر 1988 إلى مأزق فعلي، عبر عن نفسه من خلال حالة العنف والانسداد السياسي، بعد أن كانت قد أوصلت هذه الحركات الاجتماعية الاحتجاجية، حالة التجنيد الشعبي إلى مستوياتها القصوى.

مستوى تجنيد أبان عن نفسه من خلال النتائج الانتخابية التي حققتها الأحزاب والقوى السياسية التي عبرت بدرجات متفاوتة عن هذه الحركات الاجتماعية الشعبية و طنيا وجهويا، كحال الجبهة الإسلامية للإنقاذ و طنيا وجبهة القوى الاشتراكية محليا بمنطقة القبائل، خلال انتخابات بداية التسعينيات الملغاة التي كانت ذات رهانات سياسية أكيدة. هذه الأحزاب السياسية التي دفعت الثمن غالبا، بعد ذلك عندما وصلت هذه الحركات الاجتماعية إلى المأزق الذي عرفته، جراء ما ميز هذه الحركات نفسها من عفوية وجذرية و قوة تجنيد، مع ضعف في التأطير و تخبط في تحديد للأهداف، نتيجة الخصوصيات المميزة للوضع الثقافي الجزائري ونخبه المنقسمة على نفسها على أكثر من صعيد، لغوي، قيمي.

لم يكن من الممكن العودة إلى المسار الانتخابي، بعد هذه التجربة بالنسبة لصاحب القرار، إلا بعد التغييرات الجوهرية التي أدخلت على الخارطة السياسية وإعادة تأطيرها من جديد، دون المس بالمبدأ ألتعددي شكليا، الذي تم الحفاظ عليه في أحلك الظروف الأمنية، فقد أبدت قيادة جبهة التحرير التي ظهرت عليها الكثير من علامات الاستقلالية، إزاء السياسات الرسمية، في الوقت الذي أعلن فيه عن تشكيل حزب جديد للسلطة (التجمع الوطني الديمقراطي)، كبديل مضمون للأدوار

تكن تملك في الغالب أي تنشئة اجتماعية ديمقراطية أو تعددية، باعتبارها بنت النظام السياسي الأحادي كأجيال، تربت في ضل قيمه الإقصائية وداخل مؤسسات تنشئتها لأحادية، بما فيها المنظومة التعليمية التي كانت وراء الكثير من أوجه التغيير في المجتمع الجزائري، نتيجة لما عرفه انتشار التعليم من سرعة و عمق شعبي، بعد الاستقلال. استفحلت الأمور أكثر، عندما تمكنت التيارات الدينية السياسية الجذرية، من ركوب هذه الحركات الاجتماعية الخام ومنحها أهداف قيمية ودينية، لم تكن هي السائدة لديها في الأصل. هذه الحركات التي فشلت كل القوى السياسية والفكرية الأخرى من ركوبها، بما فيها القوى الدينية المعتدلة واليسارية والوطنية.

عكس ما كان يُنظر من النظام السياسي الجزائري، المتعود على تسيير طبخات انتخابات غير شفافة، فإن الانتخابات المحلية 10 جوان 1990 التي دشن بها المرحلة التعددية، لم يتم التشكيك في نتائجها الكلية، رغم ما شابها من تجاوزات طفيفة، لم تكن دائما من قبل الإدارة المتعودة على التدخل في تحديد نتائج الانتخابات وتسيير مراحلها الأخرى، بل من قبل جماهير الحركة الاجتماعية المأطرة من قبل التيار الديني، في جو من تخبط كبير، ميز الأداء الإداري المركزي والمحلي، زاده تعقيدا، اضطراب واضح في الرؤية السياسية لدى النخب الحاكمة ومؤسسات القرار الرئيسية (الحكومة، الرئاسة، المؤسسة الأمنية الخ...) التي حاول أكثر من طرف فيها، استغلال هذه الانتخابات ومن ورائها القوى الاجتماعية الشعبية التي جندتها، لتصفية حساباته، مع النخب المنافسة الأخرى وتحضير مشاريع سيطرته على مؤسسات الدولة، في غياب حد أدنى من الإجماع والتوافق بين هذه النخب الحاكمة، ميز كل المرحلة الانتقالية.

تغيرت الكثير من المعطيات، بعد هذه التجربة الانتخابية التعددية الأولى، نتيجة سيطرة الجبهة الإسلامية للإنقاذ على السلطة المحلية في أغلبية المدن الكبرى والمتوسطة

على حساب الأحزاب السياسية، بما فيها جبهة التحرير التي توقعت داخل الفضائات الريفية بالهضاب العليا والجنوب. فقد فتحت نتائج هذه الانتخابات، في حالة التخبط التي تعيشها الكثير من مراكز القرار الرسمية، شهية التيارات السياسية المسيطرة داخل الجبهة الإسلامية للإنقاذ، بما فيها تلك التي لا تؤمن أصلا بالانتخابات كوسيلة للتداول السلمي على السلطة، لتطالب بانتخابات تشريعية وحتى رئاسية مسبقة في هذا الجو السياسي المتشنج المميز بحالة صعود للحركات الاجتماعية الاحتجاجية، الذي كان يقابله حالة تخبط سياسي قصوى، لدى مؤسسات اتخاذ القرار المختلفة.

مرحلة التحضير للانتخابات التشريعية و صدور القوانين المنظمة لها، كانت الشرارة التي استغلتها، بعض قيادات الجبهة الإسلامية للإنقاذ للقيام بإضراب وطني عام، كان من المقرر له أن يستمر لمدة ثلاثة أيام، تحول فيما بعد إلى إضراب وطني مفتوح قريب من العصيان المدني، كان من تداعياته إلقاء القبض على قيادة الجبهة نفسها، إعلان حالة الطوارئ، بعد تدخل الجيش وتأجيل الانتخابات التشريعية التي كانت مقررة فيبداية صيف 1991 لغاية نهاية السنة، بعد ذهاب الحكومة التي نظمت الانتخابات المحلية التعددية الأولى.

لعنة الانتخابات، كانت أكبر أثرا هذه المرة، بمناسبة تنظيم الانتخابات التشريعية المؤجلة لشتاء 1991، فقد فازت الجبهة الإسلامية للإنقاذ بنتائج دورها الأول رغم سجن قيادتها وبروز العديد من مؤشرات العنف المنظم تحت تسميات إسلامية مختلفة، بحيث لم تتوقف تداعيات الانتخابات عند هذا الحد، فقد تدخل الجيش لإلغاء نتائج الدور الأول منها، بعد إقالة /استقالة رئيس الجمهورية الذي عوض برئاسة جماعية، كانت بداية تنصيبها، مرحلة لدخول الجزائر عشية كاملة من الاضطراب السياسي والعنف. التفسير الذي يمكن تقديمه لتفسير لعنة الانتخابات هذه وما ميزها من عنف واضطراب سياسي، هو أن الانتخابات لم تعد تقوم بنفس

الوظائف التي تكلمنا عنها، كوسيلة لتجديد جزئي في النخبة أو خلق وسائط بين الدولة والمجتمع أو محاولة لإضفاء شرعية أكبر على المؤسسات لمؤسسات الخ...، كما كان الحال في ضل الأحادية واستقرار المؤسسات السياسية، في الوقت الذي لم يحصل فيه أي تفاهم بين الفاعلين السياسيين للاتفاق حول أهداف محددة للانتخابات التعددية الجديدة، بما ميزها من تجنيد شعبي واسع سمح بتدخل قوي للشباب والكثير من القوى الاجتماعية التي همشتها اللعبة السياسية الأحادية وتعدد في الفاعلين السياسيين المتمتعين بمستوى كبير من الاستقلالية والمبادرة، فقد ارتبطت هذه الإلية لدى التيار الإسلامي الجذري المستفيد الأول منها، بتغيير عميق، هو أقرب للانقلاب والتغيير الكلي لنظام الحكم، نخبه ومؤسساته، في المقابل سادت ضبابية كبيرة لدى النخب الحاكمة ومؤسسات اتخاذ القرار الرسمية، مما جعلها عاجزة عن التدخل لتوجيه نتائج الانتخابات لصالحها، كما تعودت على ذلك في ضل الأحادية السياسية. ضبابية زادت عتمة، الصراعات المتعددة الأوجه (شخصية، جهوية الخ...) بين النخب الرسمية الحاكمة والمؤسسات المختلفة التي تترست فيها، النتيجة الأساسية كانت أزمة سياسية ومؤسساتية حادة، في ضل وضع اقتصادي واجتماعي في غاية التشنج، تزامن مع بداية تغيير في نمط التسيير الاقتصادي الكلي المتجه نحو تدخل أقل للدولة.

### شروط العودة إلى المسار الانتخابي

دشنت الجزائر عشية التسعينيات من القرن الماضي بمواجهات مسلحة وحالة عنف كبيرة واضطراب بمؤسساتي، بعد فشل انتخابات 92 التشريعية التعددية الأولى، كان احد فاعليها الرئيسيين الجماعات الإسلامية المسلحة بمختلف تسمياتها [12]، لتدشن الألفية الجديدة، عشر سنوات بعد ذلك، بحالة عنف واضطراب بدرجة محدودة جغرافيا هذه المرة، في منطقة القبائل،

### التعددية ولعنة الانتخابات

لم يكن غريبا، أن تظهر الحركات الاجتماعية المطالبة بالتغيير في المدن الكبرى بالذات التي كانت إحدى وسائل تعبيرها السياسي، مقاطعة الانتخابات الأحادية، ليتحول هذا السلوك بعد الإعلان التعددية إلى الاقتراع، لصالح قوى المعارضة والدينية منها على وجه الخصوص، على حساب القوى الحزبية السياسية الرسمية التي أخرجت من هذه الفضاءات الحضرية التي تحولت أغلبية الجزائريين للعيش فيها. بالطبع لم تكن هذه الحركات الاجتماعية الاحتجاجية التي كانت ورائها القوى الشابة الشعبية، كقاعدة اجتماعية، بهذا الشكل السلمي للمطالبة عن طريق الانتخابات، بالمشاركة فيها أو مقاطعتها، بل لجأت في الغالب إلى أشكال تجنيد ومطالبة أكثر جذرية، خاصة بعد أن تم ركوبها من قبل التيار الديني الجذري ذو التوجه السلفي ابتداء من نهاية الثمانينات من القرن الماضي.

تحولت الانتخابات رسميا، إلى احد مفاتيح الحل، لإنجاز المرحلة الانتقالية التي انطلقت بعد الموافقة على دستور 23 فيفري 1989 الذي أقر التعددية السياسية، الإعلامية والنقابية واعترف بحق الإضراب والمظاهرات في جو اتسم بالكثير من نقاط التصادم بين النخب البارزة، مع الظاهرة التعددية الجديدة والقديم منها، في ضل أزمة متعددة الأوجه، زادها تعقيدا تدهور الوضع الاقتصادي والمالي كحدث ظرفي وبروز الكثير من علامات التشنج وسيطرة الأطروحات الأيدولوجية الاقصائية بين النخب المتصارعة، لما عرف عنها من انقسامية، زادت حدتها وعبرت عن نفسها أكثر، في جو من الانفتاح الإعلامي والسياسي.

علما بأن هذه المكانة الممنوحة للانتخابات، كمفتاح لتسيير وإنجاح المرحلة الانتقالية، لم تكن نتيجة لاتفاق بين الأطراف السياسية الفاعلة الرسمية والشعبية، بل تمت كل العملية على العكس، تحت ضغط الحركات الاجتماعية الاحتجاجية التي لم

مهام كان من نتائجه، أن «منحت» المؤسسات الأيدولوجية، كهياكل حزب جبهة التحرير والمنظمات الجماهيرية، بالإضافة إلى وزارات إيدولوجية أخرى كوزارة التربية والعدل والشؤون الدينية إلى النخب المعربة، مقابل «منح» المؤسسات الاقتصادية والإدارية إلى النخب المفرنسة التي أعادت إنتاج سيطرتها داخلها. تقسيم مهام ومؤسسات تم أساسا على النظرة السائدة اجتماعيا إلى اللغات، فمقابل اللغة العربية التي اعتبرت لغة دين وآخرة وتواصل شفهي مع المواطنين ومن ثمة تأطير سياسي وإيدولوجي لهم، تم النظر إلى الفرنسية كلغة دنيا، عمل وملفات، «لغة الخبز» كما يقول الكثير من الجزائريين عنها. تقسيم المهام هذا، الذي جعل الانتخابات من اختصاص النخب - المعلمون بمختلف فئاتهم على رأسها - المعربة المسيطرة على المؤسسات الأيدولوجية، كحزب جبهة التحرير المكلف رسميا بتأطير المواطنين، انتخابات تحولت مع الوقت إلى وسيلة لإعادة إنتاج هذه الانقسامية والقطاعية التي تميز النظام السياسي الجزائري بما تحتويه من نزاعات وصراعات، كتلك التي تميز العلاقة بين المؤسسات المنتخبة كبلديات التي يسيطر عليها المنتخب المعرب في مواجهة الإدارة المفرنسة بمختلف مراتبها. هذه الانتخابات التي كان التنافس فيها محصورا داخل نفس النخب التي تملك نفس المواصفات والخصائص والبرامج، مما جعل الاقتراعات بالنسبة للمواطن من دون رهانات سياسية فعلية، المواطنين الجزائري الذي قل اهتمامهم بهذه الانتخابات مع الوقت، باستثناء تلك «المناوشات» ذات الطابع الشخصي والعائلي، و بما يمكن أن تجنده هذه الانتخابات من قوى وروابط تقليدية وعائلية في الغالب، خاصة في المناطق الريفية التي استمرت فيها قوة، مثل هذه الروابط، عكس المدن المتوسطة و الكبرى خاصة التي برز عدم اهتمامها بمثل هذه الاستحقاقات مبكرا، ليتحول مع الوقت إلى اتجاه غالب حتى بعد الانتقال إلى التعددية. المدن التي تحولت إلى العيش فيها أغلبية المواطنين الجزائريين.

نفس الشيء يمكن قوله حول أنواع الاستفتاءات الكثيرة التي نظمت منذ الاستقلال، فقد جرت انتخابات في أول سنة للاستقلال، لتكوين المجلس التأسيسي، كما جرت انتخابات رئاسية غير مباشرة (بن بللة) ورئاسية مباشرة (بومدينو الشاذلي) تمت كلها في ظل النظام الأحادي الذي اختارته النخب السياسية والعسكرية المسيطرة، بعد الاستقلال. انتخابات واستفتاءات كانت من تنظيم الإدارة والحزب الواحد حصريا، أعلن عن نسب مشاركة عالية جدا فيها، كما جرت العادة في الكثير من دول العالم الثالث، خلال الخمسينيات والستينيات من القرن الماضي، بالطبع دون أدنى إمكانية للتحقق من صدق الأرقام المعلنة أو مراقبة سير عمليات الاقتراع والتنظيم، من قبل المواطنين أو الفاعلين السياسيين المستقلين.

عملية الانتخاب التي سيطر على تنظيمها، ثلاثي مكون من حزب جبهة التحرير كغطاء سياسيو الإدارة (الولاية) تحت المراقبة الصارمة للأجهزة الأمنية ومخابرات الجيش التي كانت لها اليد الطولى في مراقبة الترشيحات وتأطير العملية الانتخابية ككل واتخاذ القرار بشأنها، رغم دور الواجهة الممنوح للحزب الذي «تخصص» مناظروه وإطاراته وهياكله المحلية والمركزية في التسيير المباشر للعملية واحتكار الترشيحات لها، في ضل القطاعية التي ميزت النظام السياسي الجزائري ولا زالت جزئيا، فقد كان من نتائج الاستعمار الاستيطاني الطويل الذي عرفته الجزائر، ظهور نخبة ضعيفة السمك الاجتماعي، منقسمة على أساس لغوي وقيمي، تخصصت في القيام بمهام مختلفة واحتلال مواقع اجتماعية مختلفة هي الأخرى كذلك، في علاقاتها بالمجتمع وداخل الهياكل والمؤسسات التي احتلتها قبل وبعد الاستقلال.

انقسامية النخبة هذه هي التي كونت الأرضية السوسولوجية للقطاعية التي ميزت مؤسسات الدولة، بموجب تقسيم المهام الذي عرفت به النخب الجزائرية المختلفة المتمترسة داخل مختلفا لهياكل والمؤسسات، تقسيم

الدكتور عبد الناصر جابي

الانتخابات التشريعية الجزائرية ماي 2007

## الانتخابات التشريعية الجزائرية انتخابات استقرار... أم ركود؟

### مقدمة

من مفارقات الانتخابات التشريعية الجزائرية الثالثة، التي جرت منذ العودة للمسار الانتخابي (ماي 2007)، أنها تمت بعد التعديلات القانونية التي أدخلت على قانون الانتخابات باقتراح من المجموعة البرلمانية لحركة الإصلاح الوطني التي دخلت هذه المنافسة الانتخابية وهي مقسمة بين مؤيدي قيادتها التاريخية بقيادة الشيخ عبد الله جباللة، الداعي إلى مقاطعة الانتخابات والتيار المنشق عليه بقيادة أغلبية نواب الحركة وقياديينها. صراعات أثرت على نتائج الحركة الانتخابية كثيرا، فلم تحصل القوائم التي تقدم بها المنشقون، إلا على ثلاث مقاعد، في حين كانت القوة السياسية الثالثة في العهدة الماضية ب 47 نائب. مما يؤكد هشاشة الظاهرة الحزبية، ضمن الخارطة السياسية الجزائرية.

القانون الانتخابي الجديد الذي حسن جزئيا من شروط إجراء الانتخابات بفرضه لبعض القيود على الإدارة احتراماً لشفافية أكبر للعملية الانتخابية، من ذلك السماح لأعضاء قوات الجيش، الشرطة والدرك، لحرس البلدي والحماية المدنية الخ... بالتصويت في أماكن سكنهم وهو ما يعني إلغاء «المكاتب الخاصة» التي اشتكت منها الكثير من الأحزاب وطالبت بإلغائها، كما منح نفس القانون الحق في الاطلاع على القائمة الانتخابية لممثلي الأحزاب المرشحة للانتخابات وممثلي القوائم الحرة والحصول على نسخة منها، كما فرض التعديل القانوني في المادة 40، نشر قائمة أعضاء مكاتب ومراكز التصويت من المؤطرين وتسليم نسخ منها، إلى ممثلي الأحزاب السياسية والقوائم الحرة، خمس أيام قبل من قفل قائمة الترشيحات.

السياسي الجزائري، وتحدد سلوكياته في تعامله مع القوى السياسية المختلفة بمناسبة هذه الاستحقاقات الانتخابية التي لجأ إليها منذ الاستقلال، في عهدي الأحادية والتعددية، وبين ما قد يميز لحظة الانتخابات بالذات من أحداث أو متغيرات ظرفية، ذات طابع سياسي أو اقتصادي اجتماعي، يمكن أن يكون لها تأثير هي الأخرى على نتائج الانتخابات ومصداقيتها في أعين الفاعلين السياسيين.

### "الانتخابات على الطريقة الجزائرية"

تعود النظام السياسي في الجزائر على تنظيم انتخابات، لأسباب عديدة، نجد على رأسها:

1. محاولة إقناع المواطن بنوع من المشاركة السياسية المؤطرة و المناسبة.
2. محاولة إضفاء مسحة من الشرعية الداخلية والدولية على المؤسسات السياسية الرسمية.
3. إفراز نخب سياسية، يمكن أن تشارك جزئيا، في عملية تسيير المؤسسات، تستعمل كوسيط بين المؤسسات المركزية والمواطن خاصة عندما يتعلق الأمر بالانتخابات المحلية.
4. محاولة إشراك، الهاء، لبعض أفراد النخبة المركزية الموجودة على هامش المؤسسات أو في مواقع التحفظ كالوزراء القدماء وضباط الجيش المسرحين وبعض الوجوه التقليدية والشخصيات السياسية المبعدة عن مراكز القرار الفعلي، عن طريق الانتخابات البرلمانية على وجه الخصوص، حتى لا يتطور تهميشها إلى نوع من المعارضة و ولو جالا استفادة من الربع المالي الناتج عن مواقعها في الهيئات المنتخبة.

في نفس الإطار دائما لم تكف المشرع بما فرضته المادة 56 من القانون، بتصريح رئيس المكتب بنتيجة الاقتراع وتعليقها بمجرد تحرير محضر الفرز، بل فرضت عليه تسليم نسخة من محضر فرز الأصوات، مصادق على مطابقتها للأصل، من قبل رئيس مكتب التصويت إلى الممثل المؤهل قانونا، لكل مترشح حر أو مترشحين حزبيين، مقابل توقيع باستلام، فور المحضر محضر، قبل مغادرة مكتب التصويت. هذا الغطاء القانوني الذي جرت فيه الانتخابات، لم يمنع البعض من الأحزاب السياسية ووسائل الإعلام ومن ورائها المواطن من التشكيك في نزاهة العملية اعتمادا على ترسبات التجربة التاريخية للعملية الانتخابية في الجزائر وخصائص النظام السياسي الجزائري نفسه. رغم أن الأصوات المشككة في نزاهة الانتخابات، قد خفت هذه المرة بالمقارنة مع الاستحقاقات السابقة التي عرفت تشكيك كبير في نتائجها، فما الذي جد من جديد حتى تخف الأصوات الحزبية المتعددة على التشكيك في الانتخابات؟ بمعنى آخر ماهي ميزات الظرف الذي تمت فيه هذه الانتخابات التي قد تكون وراء هذه الموقف؟ أم أن الأمر يتعلق باتجاهات عامة مرتبطة بخصائص النظام السياسي الجزائري وما يكون قد طرأ عليه من تغييرات مع الوقت في اتجاه احترام أكبر لأراء المواطنين وقناعاتهم السياسية بمناسبة الانتخابات؟ أم أن الأمر يتعلق فقط بنوعية الانتخابات التشريعية بالذات، بالمقارنة مع أنواع الانتخابات الأخرى كالرئاسية وحتى المحلية؟

الإجابة عن هذا الأسئلة تفرض علينا ونحن نتحدث عن تجربة الانتخابات التشريعية في الجزائر، وضع الفروق الواضحة بين الاتجاهات العامة التي تميز النظام